



HAL
open science

La dynastie des Giroud, imprimeurs-libraires à Grenoble, 1663-1827

Élodie Guillard

► **To cite this version:**

Élodie Guillard. La dynastie des Giroud, imprimeurs-libraires à Grenoble, 1663-1827. Histoire. 2013.
dumas-04088338

HAL Id: dumas-04088338

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04088338>

Submitted on 4 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

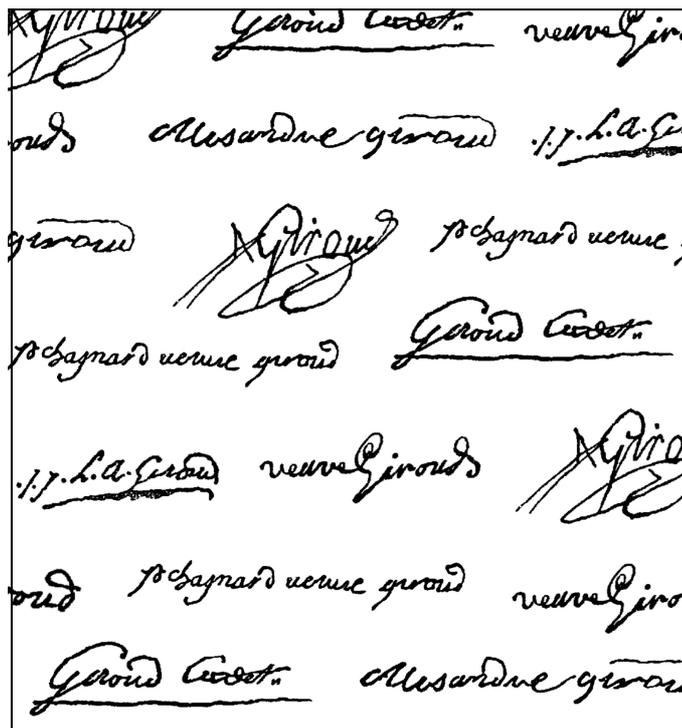


Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Élodie GUILLAND

**LA DYNASTIE DES GIROUD, IMPRIMEURS-LIBRAIRES À GRENOBLE
1663-1827**

Volume I



Mémoire de Master 1 « Sciences humaines et sociales »
Mention Histoire et Histoire de l'art
Spécialité Histoire des sociétés modernes et contemporaines
Option Histoire moderne

Sous la direction de Mme Anne Béroujon

Année 2012-2013



Élodie GUILLAND

**LA DYNASTIE DES GIROUD, IMPRIMEURS-LIBRAIRES À GRENOBLE
1663-1827**

Volume I

Mémoire de Master 1 « Sciences humaines et sociales »
Mention Histoire et Histoire de l'art
Spécialité Histoire des sociétés modernes et contemporaines
Option Histoire modern

Sous la direction de Mme Anne Béroujon

Année 2012-2013

À mes parents qui m'ont toujours soutenue

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Anne Bérroujon, ma directrice de recherches, pour tous ses bons conseils et sa gentillesse. Mes remerciements vont aussi aux autres professeurs d'histoire moderne qui nous ont aidé et guidé toute l'année pour mener à bien notre travail.

Un grand merci à mes parents et à Richard qui m'ont encouragée et aidée tout au long de mes études et de cette année, ainsi qu'à tous les membres de ma famille qui se sont intéressés de près ou de loin à mon travail et qui m'ont soutenue moralement. Une pensée particulière pour Françoise, ma mère, pour ses patientes relectures.

Ma reconnaissance va également au personnel des archives et des bibliothèques, en particulier à Guillaume Comparato, qui m'a fait découvrir la correspondance de Faujas de Saint-Fond.

Enfin, je tiens à remercier Dominique Varry, qui a gentiment pris le temps de répondre à mes interrogations quant au passage de Gaspard Giroud à Lyon.

Introduction

« Il est certain que suivant les observations que j'ay faites le nombre de quatre imprimeurs à Grenoble est plus que suffisant pour y remplir tous les travaux de l'imprimerie »¹

Cette observation rapportée par l'intendant Fontanieu au chancelier dans une lettre de 1737, est assez révélatrice de la situation de l'imprimerie grenobloise au XVIII^e siècle. En effet, l'affermissement du pouvoir royal vis-à-vis de l'imprimerie provinciale, depuis le règne de Louis XIV, s'est traduit par une restriction du nombre des imprimeurs provinciaux au profit des parisiens, plus facilement contrôlables². Cette volonté de réduire le nombre des imprimeurs fut également causée par la lutte menée contre la contrefaçon et la diffusion des livres interdits dans les villes où il y avait justement peu d'écrits à publier. À Grenoble, les conséquences de cette politique sont à chercher dans les arrêts du Conseil du 6 octobre 1667, qui défendirent de recevoir tout nouveau maître imprimeur dans la ville, et par l'arrêt du 21 juillet 1704³, qui fixa le nombre des imprimeurs grenoblois à quatre, suite à l'enquête menée par l'abbé Bignon depuis 1701 sur l'état de cette profession en province⁴. De plus, en ce début du XVIII^e siècle, la capitale du Dauphiné n'était pas un grand centre d'impression comme purent l'être Paris, Lyon ou encore Rouen⁵. Quatre imprimeurs réussirent à se maintenir au XVIII^e siècle à Grenoble, en dépit de ce contexte difficile, mais la concurrence fut rude et nos typographes durent parvenir par tous les moyens à se démarquer les uns des autres.

¹ Archives départementales de l'Isère (désormais ADI), 1Mi306, 1737, Réponses de l'intendant Fontanieu aux lettres du chancelier.

² Bernard BARBICHE, « Le régime de l'édition » dans : Roger CHARTIER, Henri-Jean MARTIN (dir.), *Histoire de l'édition française*, tome 1 : *Le livre conquérant, Du Moyen Age au milieu du XVIIe siècle*, Paris, Promodis, 1982, rééd. Paris, Fayard, 1989, p. 457.

³ Gaston LETONNELIER, « L'imprimerie à Grenoble au commencement du XVIIIe siècle », *Petite revue des bibliophiles dauphinois*, n°1, deuxième série, tome III, 1929, p. 35.

⁴ Henri-Jean MARTIN, « La direction des lettres » dans : Roger CHARTIER, Henri-Jean MARTIN (dir.), *Histoire de l'édition française*, tome 2 : *Le livre triomphant 1660-1830*, Paris, Promodis, 1984, rééd. Paris, Fayard, 1990, p. 77.

⁵ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs et les libraires à Grenoble du XVe au XVIIIe siècle*, Grenoble, s.n., 1884, reprint, s.l., B. de Graaf (Nieuwkoop), 1969, p. VII, « Grenoble ne fut pas, comme Paris et Lyon, un de ces centres où s'édictaient les œuvres populaires [...] nos imprimeurs et éditeurs, à quelques exceptions près, donnèrent des œuvres locales ».

Si les travaux réalisés jusqu'ici par Edmond Maignien à la fin du XIX^e siècle⁶, au sujet de l'imprimerie-librairie à Grenoble entre le XV^e et le XVIII^e siècle, l'article de Gaston Letonnellier sur l'état de l'imprimerie à Grenoble au début du XVIII^e siècle⁷, ainsi que le travail d'Elsa Liardet⁸ sur les artisans du livre à Grenoble entre 1660 et 1750 nous fournissent une présentation générale des imprimeurs-libraires de la ville et nous ont servi de base pour notre travail, il n'existe pas d'étude se focalisant en détails sur un seul de ces protagonistes pour notre période. En outre, le premier travail est aujourd'hui un peu daté, dans le sens où il ressemble plus à un grand inventaire qu'à une réelle analyse problématisée et qu'il comporte quelques erreurs. La seule monographie disponible à ce jour pour Grenoble reste l'ouvrage classique d'Henri-Jean Martin sur le libraire Nicolas (1645-1668)⁹. Celle-ci a montré tout l'intérêt de l'approche monographique pour appréhender le commerce du livre, dans ses dimensions économique, culturelle et sociologique, Henri-Jean Martin opérant en effet à un classement thématique des ouvrages dont il était fait mention dans les registres de Nicolas, pour définir ce que lisaient les clients de ce même libraire. Classifiant également ces derniers par catégories socioprofessionnelles de lecteurs, Henri-Jean Martin apporta ainsi sa contribution à l'histoire de la lecture et de la librairie à Grenoble au XVII^e siècle.

Dans cette optique, nous avons choisi pour cette étude de nous pencher sur la famille Giroud, imprimeurs-libraires à Grenoble entre 1663 et 1827. Ce nom n'est bien sûr pas inconnu de ceux qui ont pu travailler jusqu'à aujourd'hui sur l'imprimerie à Grenoble, puisqu'il s'agissait d'une des familles d'imprimeurs les plus actives de la ville. Ses impressions ainsi que les grandes lignes biographiques de ses différents membres ont été présentés par Edmond Maignien, dont l'ouvrage a constitué notre référence dans un premier temps¹⁰. Le volet commercial a cependant été totalement occulté par Edmond Maignien, et l'inventaire des impressions réalisées pour le Parlement, dont les Giroud étaient les imprimeurs, reste partiel. Une part de notre travail aura donc été de combler au

⁶ Ibid. ; Edmond MAIGNIEN, *Bibliographie historique du Dauphiné pendant la Révolution française, de 1787 au 11 nivôse an XIV*, 31 décembre 1805, 3 tomes, Grenoble, Imprimerie Dauphinoise, 1891.

⁷ Gaston LETONNELIER, « L'imprimerie... », *op. cit.*, pp. 34-42.

⁸ Elsa LIARDET, *Les imprimeurs et les libraires grenoblois après Nicolas, 1660-1750*, Mémoire Histoire, Grenoble : Université Pierre Mendès France, 2009.

⁹ Henri-Jean MARTIN, Micheline LECOCQ, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, Genève, librairie Droz, 1977, 283p.

¹⁰ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.*

mieux ces lacunes sans prétendre pour autant à l'exhaustivité, la portion des livres interdits ou contrefaits restant très difficile à cerner.

De ce point de vue, notre analyse va s'ancrer principalement dans un mouvement d'histoire quantitative du livre, initié notamment par François Furet, qui en 1965, dans l'ouvrage collectif *Livre et Société dans la France du XVIII^e siècle*¹¹, eut recours à une analyse statistique – avec notamment des classements thématiques – de données livresques issues de sources denses telles que les demandes de privilèges, afin de proposer une histoire de la réception du livre. Plus tard, Henri-Jean Martin, dans sa thèse intitulée *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle*¹², use également de données sérielles afin de distinguer les évolutions thématiques et les cycles de croissance et de déclin qui ont eu lieu au cours du XVII^e siècle dans la capitale. Il en va de même pour son analyse des registres du libraire Nicolas.

Si dans un premier temps notre questionnement s'est dirigé vers les parcours individuels puis vers l'évolution de l'entreprise au fil du temps, essayant de dresser un portrait le plus précis possible de cette famille, la question centrale de ce mémoire portera sur la place des Giroud au sein de la profession des imprimeurs-libraires à Grenoble au XVIII^e siècle. Quelles ont été les convergences et les divergences des parcours, professionnel mais aussi personnel des Giroud par rapport à ceux de leurs concurrents ? Quelles ont été leurs solutions pour faire face, d'une part à la concurrence locale, et d'autre part à l'hégémonie éditoriale parisienne ?

Notre propos sur la famille Giroud nous amènera donc, pour avoir une vue d'ensemble, à couvrir une période de plus d'un siècle et demi, allant de l'arrivée du premier représentant de la famille à Grenoble, Philippe Giroud, en 1663, jusqu'à l'arrêt de leurs activités d'imprimeurs-libraires avec le décès de Marie-Louise-Euphrosine Giroud en 1827. Si l'ancrage géographique de la famille Giroud à Grenoble nous amène à nous intéresser en priorité à la capitale du Dauphiné, un élargissement sera indispensable pour mener à bien notre analyse. Ainsi, la question de la lecture nous contraindra à mener une étude comparative, principalement avec la Provence, Rouen et Paris. Notre enquête sur les

¹¹ Geneviève BOLLÈME, Jean ÉHRARD, François FURET, *et alii*, *Livre et société dans la France du XVIII^e siècle*, 2 volumes, Paris-La Haye : Mouton et Cie, 1965.

¹² Henri-Jean MARTIN, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle*, 2 Tomes, Genève, Droz, 1969, rééd., Genève, Droz, 1999.

réseaux commerciaux posera la question de l'ouverture de l'entreprise familiale, et plus largement de la ville, au commerce européen. Les itinéraires d'apprentissage des différents membres de la famille nous mèneront ponctuellement dans plusieurs centres d'imprimerie, et l'examen du parcours particulier d'Alexandre-Benjamin Giroud (1761-1797) nous conduira même jusqu'à Saint-Domingue. Enfin, nous serons amenés à regarder du côté d'Avignon, où une partie de la famille s'est établie au début du XVIIIe siècle, faisant fortune notamment grâce à la contrefaçon¹³.

Nous présenterons pour commencer la famille Giroud dans son ensemble en retraçant dans le même temps l'évolution de son entreprise. Nous pourrons nous immiscer dans l'intimité de la famille, grâce à la correspondance que nous avons eu l'opportunité de consulter. La diversité des sources disponibles nous amènera par la suite à nous intéresser principalement à des aspects d'ordre économique et culturel. La production imprimée de la famille, qui fera l'objet de notre seconde partie, a été analysée principalement grâce à l'ouvrage d'Edmond Maignien, que nous avons complété par un inventaire des pièces imprimées pour le compte du Parlement de Grenoble¹⁴. Enfin, les différents inventaires de fonds de librairie à notre disposition¹⁵ nous ont quant à eux permis de retracer en partie l'évolution de ce commerce et nous ont permis de prendre connaissance des réseaux commerciaux d'une de ses représentante, Justine, avec lesquels nous achèverons notre propos.

¹³ René MOULINAS, *L'imprimerie, la librairie et la presse à Avignon au XVIIIe siècle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1974, 441p.

¹⁴ Bibliothèque municipale de Grenoble (désormais BMG), R 90 525, 3^{ème} liasse, 1762-1790, État des impressions faites pour le service du Roi par la famille Giroud.

¹⁵ ADI, 13B542, 1735-1736, Inventaire après décès de Gaspard Giroud ; BMG, R 90 525, 4^{ème} liasse, 1782, Inventaire de la librairie de la Veuve Giroud.

**PARTIE I – PARCOURS FAMILIAL ET PROFESSIONNEL D’UNE DYNASTIE
D’IMPRIMEURS-LIBRAIRES
1663-1827**

CHAPITRE I – PRÉSENTATION GÉNÉRALE D'UNE LIGNÉE GRENOBLOISE

I – Les Giroud et l'imprimerie-librairie grenobloise

1 – Le contexte de l'imprimerie-librairie à Grenoble au temps des Giroud

Avant de commencer, précisons qu'il ne s'agit pas de faire ici une redite des éléments précédemment énoncés en introduction, mais bien de cerner toutes les facettes du contexte propre à l'imprimerie-librairie grenobloise, cela dans le but de donner au lecteur toutes les notions nécessaires à la bonne compréhension de notre sujet et des hypothèses qui en découlent.

C'est en 1490 que l'imprimerie a été introduite pour la première fois dans la capitale du Dauphiné par Étienne Foret¹⁶. C'est cependant Guillaume Verdier qui s'installa le premier de manière pérenne dans la ville en 1592, avec l'aide du Parlement¹⁷. L'activité se développa par la suite et s'enracina définitivement au cours du XVII^e siècle, avec un nombre de typographes en constante croissance. De trois imprimeurs recensés en 1626, à savoir Pierre Verdier, Pierre Marniolles et Richard Cocson¹⁸, nous pouvons en dénombrer huit en 1700 : Jean Verdier, Antoine Frémon, André Faure, Pierre Hugot, François Provensal, Jacques Petit, Alexandre Giroud et François Champ. Ces deux derniers ont été comptabilisés seulement parmi les libraires par Maignien, mais au vu de leur production imprimée, nous avons choisi de rajouter ici cette activité à leur titre. La grande majorité de ces imprimeurs habitaient et pratiquaient leur art dans le quartier du Parlement, qui regroupe la place Saint-André, la rue du Palais et la place aux herbes¹⁹.

À cette apparente facilité d'installation, la volonté royale posa très tôt des limites. Comme nous l'avons déjà évoqué auparavant, cette résolution trouva un premier aboutissement le 21 juillet 1704²⁰ avec l'établissement d'une limite de quatre imprimeurs, puis en 1737 lors de l'état des lieux mené par l'intendant Fontanieu²¹. La première initiative

¹⁶ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.* p. VIII.

¹⁷ Henri-Jean MARTIN, *Livres et lecteurs...*, *op. cit.* p. 34.

¹⁸ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.* p. VIII.

¹⁹ Annexe 32, Plan de Grenoble au XVIII^e siècle.

²⁰ Gaston LETONNELIER, « L'imprimerie... », *op. cit.*, p. 35.

²¹ ADI, 1Mi306, 1737, Réponses de l'intendant Fontanieu aux lettres du chancelier.

déclencha en 1708, à l'occasion de la mort de Jacques Petit²², une querelle opposant les différents aspirants à la maîtrise²³ et les imprimeurs qui réclamaient l'application de la loi de 1704. Cette affaire resta en définitive sans conséquences sur l'effectif des imprimeurs, puisque Jacques Petit fut finalement remplacé par son fils Mathieu, entretenant le nombre des maîtres imprimeurs à six²⁴. Lors de l'enquête de l'intendant Fontanieu, la liste s'était amoindrie d'elle-même, puisqu'il ne relève plus que quatre imprimeurs : Pierre et André Faure, Mathieu Petit et la veuve Philippine Giroud. Quant à la volonté de l'intendant de réduire ce chiffre à trois à la mort de Mathieu Petit, elle demeura elle-aussi lettre morte, puisque Joseph Cuchet, ancien apprenti chez Pierre Faure, racheta l'imprimerie de Petit à sa mort en 1747, et fut reçu maître imprimeur-libraire l'année suivante²⁵. Dans le même temps, Pierre Faure, décédé en 1745, fut remplacé par André Arnaud. Nous pouvons donc constater que malgré la volonté des autorités, le chiffre des imprimeurs resta assez difficile à maîtriser.

Cette difficulté résidait en partie dans la transmission familiale de l'entreprise qui s'opérait à cette époque ; une pratique vivement décriée par Malesherbes, le directeur de la librairie, qui déclarait dans son quatrième *Mémoires sur la librairie* en 1759 que « Les fils de libraires, sûrs de leur fortune par ce monopole odieux [...] jouissent de leur maîtrise sans soin et sans travail [...] et [qu']il n'y a plus de sujets actifs et intelligents qui, ayant à travailler pour fonder leur fortune, cherchent tous les moyens de se rendre utiles au public »²⁶. Les familles d'imprimeurs-libraires jouissaient en effet de privilèges pour leurs fils ou gendres, avec notamment des frais de réception nettement revus à la baisse²⁷. Devenir maître réclamait une certaine aisance financière, puisque selon le règlement du Conseil du 28 février 1723, l'accès à la maîtrise se faisait en l'échange d'une somme de 1 000 livres pour la librairie, ou de 1 500 livres pour l'imprimerie-librairie, à laquelle il fallait ajouter les frais pour l'acquisition du matériel²⁸. Si l'on tient compte du salaire moyen d'un compagnon, à savoir environ 20 livres par an, peu nombreux sont ceux qui avaient l'opportunité de devenir

²² ADI, 2E 1315, pièce 15, 1708, Affaire Petit.

²³ Augustin Caustier, Moyse Railliane-Dumont, Gaspard Giroud, Pierre Faure et Mathieu Petit.

²⁴ Alexandre Giroud, François Champ, François Provensal, Jean Verdier, André Faure et Mathieu Petit.

²⁵ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.* p. LX.

²⁶ Jean-Marc CHATELAIN, « Famille et librairie dans la France du XVIII^e siècle », dans : Frédéric BARBIER, Sabine JURATIC, Dominique VARRY (dir.), *L'Europe et le livre. Réseaux et pratiques du négoce de librairie XVIe-XIXe siècles*, Paris, Klincksieck, 1996, p. 230.

²⁷ *Ibid.* p. 239.

²⁸ René MOULINAS, *op. cit.* p. 49.

maître un jour, hormis les fils de maître et ceux qui avaient la chance d'épouser une de leur fille ou veuve.

En dehors d'un certain nombre d'imprimeurs-libraires qui ne furent présents que ponctuellement à Grenoble, comme Étienne Bon, imprimeur-libraire pour la seule année de 1690, François Brette, présent de 1773 à 1789, ou encore Benoît Richard, libraire entre 1721 et 1745, la communauté des imprimeurs grenoblois était faite de grands noms, dont nous allons citer, hormis les Giroud, les deux plus importants. La plus ancienne de ces familles, les Verdier, arriva en 1592 et était installée jusqu'en 1689 au Parlement, date à laquelle Jean Verdier fut évincé de sa charge au Parlement au profit d'Alexandre Giroud. Cette famille a vu trois de ses membres partager l'époque des Giroud, jusqu'en 1710, date de l'arrêt des activités de Jean Verdier. Les Faure, principaux rivaux des Giroud, notamment grâce à leur titre d'imprimeurs du roi, obtenu par André en 1725²⁹, détiennent la troisième place en termes de longévité, après les Giroud et les Verdier, avec pas moins de sept représentants actifs entre 1678 et 1781.

La pratique et la transmission familiale du métier s'observait pleinement lors de l'enquête de 1737, puisque tous les imprimeurs de la ville avaient déjà à cette date une idée de la personne susceptible de leur succéder. Ainsi, Mathieu Petit « seroit dans le dessein de faire recevoir Son fils a Sa place » et Pierre Faure, qui n'était pas marié, pouvait « Laisser son Imprimerie a L'un de ses deux neveux ». Quant à André Faure, qui n'avait à cette époque que des filles, il était « disposé de marier une de Ses filles avec un Imprimeur qu'il fera Recevoir pour Luy Succeder »³⁰.

Quelque soit l'importance de ces diverses familles, il existait une grande concurrence entre elles, bien illustrée par le déroulement de l'affaire Petit durant laquelle les différents protagonistes s'attachèrent à vanter leurs propres mérites pour l'emporter sur les autres. Même si la ville de Grenoble jouissait d'une position géographique plutôt favorable pour ce qui avait trait au commerce, étant au centre du Dauphiné, qui plus est une ville de Parlement, située au confluent de plusieurs vallées qui permettaient de passer à la fois à Lyon et en Italie³¹, il n'en reste pas moins qu'il ne s'agit pas d'une ville énormément peuplée,

²⁹ ADI, 1Mi306, 1737, Réponses de l'intendant Fontanieu aux lettres du chancelier.

³⁰ ADI, 1Mi306, 1737, Réponses de l'intendant Fontanieu aux lettres du chancelier.

³¹ Henri-Jean MARTIN, *Livres et lecteurs...*, op. cit. p. 4.

avec une population évaluée à 20 000 habitants vers 1690, à 24 000 en 1790³², et qui souffrait, comme beaucoup de villes de provinces, de l'hégémonie éditoriale parisienne.

Ainsi, si le pouvoir chercha constamment à réduire le nombre d'imprimeurs présents à Grenoble, ce n'était pas uniquement par volonté de contrôle. Si le chiffre de huit imprimeurs à Grenoble au début du XVIII^e siècle n'apparaît pas tellement élevé à première vue si nous tenons compte du poids du Parlement et des institutions ecclésiastiques, qui impliquait une part non négligeable de lettrés dans la ville, l'activité semble en définitive plutôt faible. On ne compte en effet que trois compagnons dans la ville en 1701, employés alternativement par chacun des imprimeurs³³. Cette faible activité ne s'explique pas seulement par l'hégémonie éditoriale parisienne. Même si à la veille de la Révolution, Grenoble était la seule ville du Dauphiné où l'imprimerie soit bien ancrée³⁴, la situation géographique de cette dernière, à peine à 100 kilomètres de Lyon, deuxième plus grand centre d'impression en France, n'en faisait que son brillant second, pour reprendre l'expression d'Henri-Jean Martin³⁵. Là où les Grenoblois imprimaient principalement de la théologie et des œuvres à portée locale qu'ils peinaient à se partager, la ville de Lyon avait l'avantage de posséder deux académies au début du XVIII^e siècle³⁶, sources indéniables d'auteurs potentiels. Non pas que Grenoble ne possédait aucun auteur local d'intérêt à l'époque de notre famille, mais certains d'entre eux, dont Nicolas Chorier³⁷, avocat à la cour des Aides de Vienne, n'hésitaient pas à se tourner plutôt vers Paris ou Lyon pour imprimer leurs ouvrages. De surcroît, Lyon est, à la fin du XVII^e siècle, un centre majeur de la contrefaçon³⁸, opposant ainsi à la production grenobloise un corpus de textes populaires et bon marché. Il en va de même avec Avignon. Enclave papale au sein du royaume de France, les typographes de la ville profitaient de ne pas tomber sous le coup de la loi française pour s'adonner librement à la contrefaçon. Ce phénomène venait renforcer l'initiale difficulté des provinciaux, en particulier ceux du

³² René FAVIER, *Les villes du Dauphiné aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1993, p. 437.

³³ *Ibid.*, p. 297.

³⁴ *Ibid.* p. 297.

³⁵ Henri-Jean MARTIN, *Livres et lecteurs...*, *op. cit.* p. 3.

³⁶ Roger CHARTIER, « L'Académie de Lyon au XVIII^e siècle, 1700-1793, étude de sociologie culturelle », dans : Roger CHARTIER, Louis DESGRAVES, Jeanne-Marie DUREAU-LAPEYSSONNIE *et al.*, *Nouvelles études lyonnaises*, Genève-Paris, Droz, 1969, p. 134, Lyon possédait une Académie des sciences et belles-lettres et une Académie des beaux-arts au début du XVIII^e siècle.

³⁷ Henri-Jean MARTIN, *Livres et lecteurs...*, *op. cit.* p. 43.

³⁸ Guy PARGUEZ, « Essai sur l'origine lyonnaise d'éditions clandestines de la fin du XVII^e siècle », dans : Roger CHARTIER, Louis DESGRAVES, Jeanne-Marie DUREAU-LAPEYSSONNIE *et al.*, *op. cit.*, p. 93.

sud-est, pour imprimer des nouveautés, car à peine un nouvel ouvrage avait du succès, aussitôt était-il accaparé illégalement par un imprimeur avignonnais et écoulé à un prix tellement bas que l'original devenait invendable³⁹.

On ne peut cependant pas dire que les Grenoblois ne s'intéressaient pas à la littérature, puisqu'en 1668, René Le Pays, qui était alors chargé d'un emploi aux gabelles à Grenoble, nous livre un témoignage dans lequel il rapporte que les Grenoblois possédaient des salons littéraires⁴⁰. Cette volonté de se tenir à la page semble se maintenir tout au long du XVIII^e siècle, puisque Joseph Cuchet, imprimeur-libraire entre 1748 et 1779, ouvrit un cabinet d'abonnement littéraire, qui ne lui rapportait pas moins de 3 000 livres par an⁴¹. De même, en 1774, l'ouverture de la première bibliothèque publique à Grenoble⁴² confirme cet aspect de la vie culturelle grenobloise. Ainsi, à défaut de pouvoir imprimer des nouveautés, nos professionnels du livre en importaient, principalement de Lyon et Paris⁴³. L'activité de libraire était en majeure partie assurée par les imprimeurs, même si certains se consacraient uniquement à la librairie, comme ce fut le cas de Philippe Giroud⁴⁴. Là encore, les libraires, en plus de se concurrencer entre eux, subissaient des prétentions extérieures, notamment celles, illégales, des voituriers d'Avignon⁴⁵. Toujours est-il que cette activité semblait indispensable à tout imprimeur grenoblois souhaitant subsister. En effet, on trouve une très grande proportion de livres dans les fonds de librairie de Faure (1780), Gaspard et Justine Giroud⁴⁶ qu'ils n'ont pas eux-mêmes imprimés alors que les livres issus de leurs presses étaient en nombre beaucoup plus réduits⁴⁷.

Maintenant que nous avons défini les rouages de l'imprimerie grenobloise, nous pouvons présenter plus en détails la famille Giroud.

³⁹ René MOULINAS, *op. cit.*, p. 118-119.

⁴⁰ Henri-Jean MARTIN, *Livres et lecteurs...*, *op. cit.* p. 26-27.

⁴¹ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.* p. LXI.

⁴² René FAVIER, *op. cit.*, p. 332.

⁴³ *Ibid.* p.380.

⁴⁴ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.* p. LXLIV.

⁴⁵ René MOULINAS, *op. cit.*, p. 130.

⁴⁶ ADI, 13B542, 1735-1736, Inventaire après décès de Gaspard Giroud ; BMG, R 90 525, 4^{ème} liasse, 1782, Inventaire de la librairie de la Veuve Giroud et reste du fond acquis de M. Faure en 1780.

⁴⁷ Annexe 7, Quantité des ouvrages produits à Grenoble, détaillée par année et par imprimeur selon la bibliographie d'Edmond Maignien (1684-1797).

2 – Les Giroud au sein du paysage de l'imprimerie-librairie grenobloise

D'une famille de libraires originaire de Lyon, Philippe Giroud est le premier membre de sa famille à s'installer à Grenoble. Arrivé en 1663, Philippe ouvrit sa librairie la même année⁴⁸, ne se doutant sûrement pas que son entreprise se transmettrait jusqu'en 1827. Au vu de l'étendue de la famille Giroud, il nous semble important pour des raisons de compréhension et pour éviter toute confusion d'en présenter les principaux membres⁴⁹. Mariée le 25 juin 1663 avec Philippe, Angélique Rolland reprit la librairie à la mort de son mari vers 1672, et était encore vivante en 1701 à l'âge de 68 ans⁵⁰. De ce mariage, quatre enfants naquirent, dont Jean, qui fut maître relieur, et Alexandre, imprimeur-libraire. Ce dernier assura sans doute la stabilité de la famille Giroud en récupérant la charge d'imprimeur-libraire du Parlement le 18 mars 1689, et en obtenant celles des évêchés de Grenoble et de Gap, probablement la même année de la mort de Robert Philippes qui détenait le titre d'imprimeur de l'évêché de Grenoble⁵¹. De sa première union, avec Catherine Mollier, naquirent dix enfants, entre 1680 et 1696. Cette première épouse décéda en 1703. Alexandre épousa en secondes noces, le 3 février 1705, Marie Guinier, qui donna vie à quatre enfants⁵². Deuxième né du premier lit, Charles Giroud prit le parti de s'installer à Avignon dès 1709⁵³, où il attira son demi-frère François-Alexandre en 1726⁵⁴, pour s'associer officiellement avec lui en 1744. Nos deux frères accomplirent une éminente carrière d'imprimeurs dans la cité des papes et firent fortune grâce à la contrefaçon, notamment de la *Gazette d'Amsterdam*⁵⁵, et par la codirection qu'ils assurèrent du *Courrier* à partir de 1733 avec Morénas, fondateur de ce journal avignonnais⁵⁶. Décédé sans enfants en 1746, Charles avait tout légué à son demi-frère, qui continua son commerce jusqu'en 1767, date à laquelle il vendit sa librairie pour vivre de ses rentes, preuve que leur entreprise aura été

⁴⁸ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.* p. LXLIV.

⁴⁹ Notons qu'un arbre généalogique, version complétée et corrigée de celui d'Edmond Maignien, a été mis à disposition pour plus de confort, Annexe 1, « Arbre généalogique de la branche grenobloise de la famille Giroud (1663-1827) ».

⁵⁰ Roméo ARBOUR, *Dictionnaire des femmes libraires en France (1470-1870)*, Genève, Droz, 2003, p. 252.

⁵¹ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.* p. LXLIX.

⁵² *Ibid.*, p. LXVI.

⁵³ René MOULINAS, *op. cit.*, p. 31.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 303.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 290.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 301.

extrêmement rentable. Précisons que la vente de son fond de librairie lui rapporta la somme considérable de 90 000 livres⁵⁷. À titre de comparaison, l'imprimerie et le fond de librairie de son père Alexandre fut évaluée en 1717 à 6 000 livres⁵⁸.

Revenons cependant à Grenoble, où le premier fils d'Alexandre, Gaspard, reçu maître-imprimeur le 25 juin 1709⁵⁹, lui succéda officiellement et par anticipation le 14 janvier 1717 en échange d'une pension annuelle viagère de 500 livres :

« ledit sieur Giroud père [...] ne pouvant remplir les fonctions de marchand libraire imprimeur du palais de la compagnie de nos seigneurs de la cour et Parlement de cette province l'ont honoré depuis plusieurs années a cause de ses indispositions, il a par anticipation remis audit sieur Gaspard Giroud son fils icy presant [...] la commission et permission de marchand libraire imprimeur de nosdits seigneurs de la cour de parlement de Grenoble, ensemble tous ses fonds de librairie et imprimerie »⁶⁰.

Comme son père, Gaspard tenait boutique dans la salle du Palais, à l'enseigne de la Justice⁶¹. Décédé le 10 août 1735⁶², sa femme Philippine Chagnard, fut admise à continuer les impressions pour le Parlement, conjointement à ses deux fils André et Simon, aînés d'une fratrie de 6 enfants⁶³. À partir de la mort de leur mère, inhumée le 7 février 1745⁶⁴, seul André apparaît dans nos sources. André Giroud épousa Justine Souverant le 17 août 1752⁶⁵. Ils eurent ensemble cinq enfants, et non pas six comme le suggère l'arbre généalogique de Maignien. Edmond Maignien faisait en effet apparaître un sixième enfant, Benjamin⁶⁶, qui aurait été selon lui secrétaire de M. de Virieu. Il est cependant apparu lors du dépouillement de la correspondance du registre 90 525 de la bibliothèque municipale de Grenoble, qu'il s'agissait là du cursus d'Alexandre, né en 1761. L'erreur tient sans doute au fait que, de la même manière dont Simon signait « Giroud cadet » l'inventaire après décès de son père

⁵⁷ *Ibid.*, p. 202.

⁵⁸ ADI, 2E280, f°396, 14 janvier 1717, Enregistrement du contrat de mariage de Jean-François Champ et Catherine Giroud, passé le 21 décembre 1716.

⁵⁹ ADI, 1Mi306, 1737, Réponses de l'intendant Fontanieu aux lettres du chancelier.

⁶⁰ ADI, 2E280, f°396, 14 janvier 1717, Enregistrement du contrat de mariage de Jean-François Champ et Catherine Giroud, passé le 21 décembre 1716.

⁶¹ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.* p. LVI.

⁶² ADI, 13B551, 29 avril 1739, Comptes de succession de Gaspard Giroud.

⁶³ ADI, 1Mi306, 1737, Réponses de l'intendant Fontanieu aux lettres du chancelier.

⁶⁴ BMG, R 90 525, 1^{ère} liasse, pièce 11, 7 juillet 1745, Accusé de la réception des frais funéraires de Philippine Chagnard par le curé de saint Louis.

⁶⁵ ADI, 9NUM/5E186/20/5, 1751-1754, Registre d'état civil Grenoble, paroisse Saint-Hugues.

⁶⁶ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.* p. LXVI.

Gaspard en 1735⁶⁷, Alexandre avait pour habitude, en tant que dernier de la fratrie, de signer « Benjamin ». Notons que pour éviter de le confondre avec ses cinq homonymes, nous le nommerons Alexandre-Benjamin au cours de notre développement.

Nous ne disposons pas de nombreux éléments concernant la carrière d'André, mais nous le retrouvons syndic de la communauté des imprimeurs-libraires à une date que nous n'avons pu déterminer⁶⁸. L'aîné de ses fils n'ayant que 13 ans à sa mort le 7 janvier 1767, c'est encore une fois la veuve qui fut promue à la tête de l'entreprise. Tout comme ses prédécesseurs, Justine était installée au Palais, jusqu'en septembre 1790, date à laquelle la suppression du Parlement la contraignit à déménager sur la place aux herbes⁶⁹. Son nom cessa d'être imprimé sur les livres sortant des presses Giroud en 1798⁷⁰, date probable de sa mort. Jean-Louis-Antoine conserva l'imprimerie-librairie jusqu'en 1812, et se qualifiait d'imprimeur du Tribunal d'appel et de la Société libre d'agriculture⁷¹. Mort en 1817, sa femme Marie-Louise-Euphrosine Couturier, dernière représentante de ce que l'on pourrait qualifier la dynastie Giroud, resta place aux herbes, et aurait reçu son brevet d'imprimerie en 1811 et celui de librairie en 1818, date à laquelle elle démissionna de sa place d'imprimeur pour se consacrer à la librairie jusqu'à sa mort en avril 1827⁷².

Le cadre familial étant désormais posé, concentrons-nous avec plus de précision sur un événement fondateur du pouvoir de la famille Giroud au sein de la communauté des imprimeurs-libraires à Grenoble.

⁶⁷ ADI, 13B542, 1735-1736, Inventaire après décès de Gaspard Giroud.

⁶⁸ BMG, R 90 525, 1^{ère} liasse, pièce 5, la date n'est pas précisée sur le document, mais il est fait mention qu'André est à ce moment père de trois enfants. Ce document a donc probablement été écrit entre le mois d'août 1755 et le 27 août de l'année suivante, date de naissance de son quatrième enfant, à moins que son premier fils soit mort très jeune et n'ait pas été comptabilisé. Dans ce cas, il faut élargir les possibilités entre août 1755 et décembre 1761.

⁶⁹ Élodie DAL'ZOTTO, *Presse et Révolution française en Dauphiné, Étude de la presse dauphinoise au début de la Révolution française à travers la confrontation de deux périodiques grenoblois : les Affiches du Dauphiné et le Journal Patriotique de Grenoble, 1790-1792*, Mémoire Histoire, Grenoble : Université Pierre Mendès France, 2007, p. 9.

⁷⁰ Jean SGARD (dir.), *Dictionnaire des journalistes*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1976, p. 175.

⁷¹ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.* p. LXVI.

⁷² Roméo ARBOUR, *op. cit.*, p. 252.

3 – Les Giroud imprimeurs-libraires du Parlement

L'attribution de la charge d'imprimeur-libraire du Parlement de Dauphiné à la famille Giroud a été l'un des facteurs décisifs de leur grande longévité à Grenoble. Au vu des rares impressions réellement lucratives qu'il était possible d'accomplir dans cette ville au temps des Giroud, en dehors des traditionnels livres de piété, l'obtention d'un tel statut leur a donné l'assurance d'une activité régulière. Ce titre fournissait en effet à l'imprimeur un monopole sur toutes les impressions des édits et déclarations de Sa Majesté, ainsi que sur les arrêts et règlements du Parlement de Dauphiné. Confié jusqu'ici à la famille Verdier, c'est à Alexandre Giroud (1684-1716)⁷³ qu'échoit ce titre le 18 mars 1689⁷⁴.

À cette date, c'est en effet Claudine Leveneur, veuve d'Antoine Verdier, qui, associée à son fils Jean, possédait le privilège d'imprimer les travaux du Parlement, grâce aux ordonnances du 15 décembre 1679 et du 6 septembre 1684⁷⁵. Cependant, suite à plusieurs manquements de la part de Jean Verdier dans sa tâche d'imprimeur, « soit parce que les caracteres de son imprimerie se trouvent usés, soit par laffoiblissement de ses facultés, ou par sa negligence »⁷⁶, le procureur général du Parlement de Grenoble, après plusieurs rappels à l'ordre, prit la décision de poser une requête à la cour du Parlement le 9 mars 1689. Jean Verdier était également accusé d'être trop souvent absent de sa boutique, privant ainsi la cour et le public de l'accès aux pièces du Parlement⁷⁷. La requête déposée par le procureur avait ainsi pour objet la confiscation de la charge d'imprimeur du Parlement aux Verdier, au profit d'un autre imprimeur choisi par la cour. Ce dernier aurait pour mission de continuer ces impressions, ainsi que d'effectuer toutes celles qui ne l'ont pas été par le passé. Cela ne représentant pas moins de deux siècles d'édits, déclarations, arrêts et règlements.

⁷³ Les dates notées à la suite du nom des différents imprimeurs-libraires correspondent, sauf indication contraire, aux périodes d'exercice de ces derniers.

⁷⁴ ADI, B2157, f°234, 18 mars 1689, Attribution de la charge d'imprimeur-libraire du Parlement à Alexandre Giroud.

⁷⁵ ADI, B2157, f°233, 14 mars 1689, Requête présentée à la cour contre Jean Verdier et proposition d'Alexandre Giroud pour reprendre le titre d'imprimeur-libraire du Parlement.

⁷⁶ ADI, B2157, f°233, 14 mars 1689, Requête présentée à la cour contre Jean Verdier et proposition d'Alexandre Giroud pour reprendre le titre d'imprimeur-libraire du Parlement.

⁷⁷ Gaston LETONNELIER, « Le Recueil Giroud », *Petite revue des bibliophiles dauphinois*, n°1, deuxième série, tome III, 1929, p 45.

Établi en tant qu'imprimeur-libraire vers 1684⁷⁸, Alexandre Giroud aurait, si l'on en croit la bibliographie d'Edmond Maignien⁷⁹, imprimé son premier ouvrage en 1684. Au moment de sa nomination par le Parlement, sa production s'élevait à 15 ouvrages, dont onze de religion. Cependant, nous pouvons constater que durant ces quatre années, sa production tendait à décroître⁸⁰. Alexandre Giroud prit donc sans doute rapidement conscience de la régularité de travail qu'offrait la proposition du Parlement, et profita ainsi de cette aubaine pour lui proposer ses services. Notons également qu'à une époque où la chancellerie avait tendance à distribuer les privilèges d'impression aux provinciaux au compte-goutte, privilèges qui offraient à un imprimeur l'exclusivité de l'impression et de la vente d'un ouvrage, celle-ci préférait sans doute les fournir à des imprimeurs possédant des charges officielles. Promettant de fournir des pièces « en bons et mesmes caracteres, mesme qualité et grandeur de papier [...] qu'ils ayent esté imprimés ou non », la cour accéda à cette demande, signant ainsi l'acte de naissance du fameux *Recueil Giroud*. Produit durant un siècle, entre 1690 et 1790, le *Recueil Giroud*, dont nous reparlerons plus loin en détail, rassemblait, dans 27 volumes, un bon nombre de ces pièces émanant du roi et du Parlement⁸¹.

Si Alexandre Giroud dut dans un premier temps indemniser Claudine Leveueur et son fils pour tous les exemplaires déjà imprimés, il se retrouva avec une charge des plus rentables, qui attirera la convoitise des autres imprimeurs-libraires pendant de longues années. En effet, bien qu'il ait été fait « inhibitions et defences a tous autres libraires et imprimeurs dimprimer, vendre et debiter lesdits edicts, declarations, arrests et reiglements »⁸² lors de la requête de 1689, plusieurs concurrents d'Alexandre Giroud essayèrent de se soustraire à cette interdiction.

Parmi ces contrevenants, on trouve plusieurs imprimeurs-libraires, mais pas seulement, puisque Guy Allard lui-même est placé sur le banc des accusés⁸³. C'est le 9 février 1692 que

⁷⁸ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.*, p. LXLIX.

⁷⁹ *Ibid.* pp. 314-373.

⁸⁰ Annexe 7, Quantité des ouvrages produits à Grenoble, détaillée par année et par imprimeur selon la bibliographie d'Edmond Maignien (1684-1797).

⁸¹ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.*, pp. 333 à 335.

⁸² ADI, B2157, f°234, 18 mars 1689, Attribution de la charge d'imprimeur-libraire du Parlement à Alexandre Giroud.

⁸³ ADI, B2159, f°199, 9 février 1692, Interdiction à Guy Allard, François Champ et tout imprimeur autre qu'Alexandre Giroud d'imprimer les édits et déclarations du roi, arrêts et règlements du Parlement de Grenoble.

l'illustre avocat fit l'objet d'un rappel à l'ordre, aux côtés de l'imprimeur François Champ (1684-1716)⁸⁴. Si ces derniers étaient en premier lieu concernés, cette requête présentée par le procureur général du roi au Parlement rappelait à tous l'interdiction en vigueur « de faire Imprimer [ou] debiter aucuns Edits declarations, arrets et Reglements ny Recueils d'iceux [...] le tout a peine de mille livres d'amende depens damages et Interets ». Bien que le privilège d'Alexandre Giroud se trouvait ainsi confirmé et rappelé à tous, la menace d'une amende de 1 000 livres ne sembla pas freiner les ambitions de certains, preuve sans doute que ce marché était bel et bien fructueux. Nous retrouvons en effet encore deux autres témoignages de cette rivalité. À peine un an plus tard, le 8 février 1693, c'est Antoine Frémon (1681-1704)⁸⁵ qui fit l'objet d'une enquête pour avoir imprimé « La declaration du roy Contenant la Capitation »⁸⁶. Le seul qui ait réussi finalement à passer outre l'interdiction, plusieurs décennies plus tard, fut André Faure père (1689-1753), qui se vit accorder par l'intendant de la province le droit « d'Imprimer tous les edits et arrets emanés du Conseil », grâce à son titre d'imprimeur du roi, obtenu le 9 Juillet 1725⁸⁷.

Ces exemples démontrent donc bien que la charge dont a bénéficié Alexandre Giroud au Parlement était une aubaine en ces temps de concurrences, puisque sa nomination lui a valu de se confronter aux prétentions et à la jalousie de multiples rivaux. Sa production tendant à décroître avant 1689, nous sommes en droit de penser que sans elle, la longue carrière des Giroud n'aurait peut-être pas été aussi remarquable qu'elle l'a été. Nous développerons ceci plus loin, mais il est important de noter que le passage de la Révolution ne fut pas sans conséquence sur l'entreprise Giroud, puisqu'avec l'arrêt des activités du Parlement, la famille perdit son principal salaire et vit la montée d'un de ses concurrents, Joseph-Marie Cuchet, qui fut nommé imprimeur-libraire de l'Administration du département de l'Isère en 1790⁸⁸.

Relevons que l'aventure typographique des Verdier, qui était pourtant la plus ancienne famille d'imprimeur à Grenoble, s'arrête en 1710, alors que Jean Verdier possédait une

⁸⁴ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.*, p. C.

⁸⁵ *Ibid.* p. LII.

⁸⁶ ADI, B2160, f°312, 8 février 1693, Demande du procureur général d'entamer une enquête contre Frémon pour avoir imprimé une déclaration du Roy.

⁸⁷ ADI, 1Mi306, 1737, Réponses de l'intendant Fontanieu aux lettres du chancelier.

⁸⁸ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.*, p. LXVIII.

descendance mâle assez conséquente⁸⁹. Notons également que l'arrêt des activités de Jean Verdier ne coïncide pas avec la mort de ce dernier, puisque Maignien situe la naissance de sa dernière fille, Anne, en 1714. Bien que la carrière de Jean Verdier ne sembla pas se terminer en désastre, puisqu'on le retrouve notamment syndic des imprimeurs-libraires au moment de l'affaire Petit en 1708⁹⁰, on peut se demander si la perte du titre d'imprimeur-libraire, n'a pas joué, au moins d'un point de vue financier si ce n'est d'un point de vue de crédibilité, dans l'achèvement prématuré des activités de la famille Verdier ?

Enfin, si comme nous pouvons nous en douter, la production des Giroud se caractérisa par la suite par une abondance d'ouvrages de droit, nous nous demanderons plus loin si la stabilité qui leur a été ainsi offerte, leur a permis de s'essayer à des thématiques disons moins commerciales que pouvaient l'être les traditionnels livres de piété, qui composaient, on l'a vu, la majorité de la production d'Alexandre avant 1689 ?

Mais pour l'heure, après avoir posé un premier cadre général très masculin, nous allons nous interroger sur le rôle des femmes Giroud, à la fois au sein de l'entreprise, mais également au sein de la famille.

II – La place des femmes : un rôle conséquent pour la famille et pour l'entreprise

Au XVIII^e siècle, l'imprimerie-librairie est, avec la miroiterie et les métiers liés au textile, le secteur où l'on trouve le plus de veuves en activité⁹¹. Si les sources dont nous disposons sont malheureusement assez lacunaires concernant les femmes Giroud, en particulier avant leur veuvage, il nous a tout de même paru indispensable d'évoquer le rôle de ces femmes, qui représentent quatre des neuf imprimeurs-libraires de la famille qui se sont succédés jusqu'en 1827.

⁸⁹ *Ibid.*, p. LIII, Maignien répertorie au moins cinq fils pour Jean Verdier dans l'arbre généalogique qu'il dresse de la famille. Il est également fait mention de « deux enfants jumeaux », mais leur sexe n'est pas précisé.

⁹⁰ Gaston LETONNELIER, « L'imprimerie... », *op. cit.*, p. 41.

⁹¹ Janine LANZA, « Les veuves dans les corporations parisiennes au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2009/3 n° 56-3, p. 12.

1 – Les veuves Giroud, d'Angélique à Marie-Louise-Euphrosine (v. 1672-1827)

En comparant la part des veuves dans l'imprimerie-librairie à Grenoble au XVIII^e siècle avec les chiffres dont nous disposons grâce aux rôles de capitation pour la librairie à Paris, qui tournent autour de 20% durant tout le siècle⁹², il apparaît que les veuves de la capitale du Dauphiné s'inscrivaient dans cette moyenne, avec sept veuves en activité contre 32 hommes imprimeurs-libraires⁹³, soit une moyenne de 22% de femmes. Cette moyenne descend cependant à 10% si l'on rajoute les 36 hommes qui ont pratiqué la librairie seule durant la même période. Notons cependant que les chiffres parisiens ne comportent que ceux relatifs à la librairie et que toutes les femmes répertoriées n'étaient pas nécessairement actives au moment de l'enquête. Si nous isolons seulement les femmes actives à Paris, les chiffres oscillent alors entre 8% (1781) et 20% (1741-1743) au cours du XVIII^e siècle⁹⁴. En ce qui concerne Grenoble, il est intéressant de constater que là où la présence des hommes revêtait parfois un caractère ponctuel, en particulier pour les libraires, celle de ces femmes incarnait au contraire une continuité familiale.

Avant de nous intéresser de plus près aux veuves Giroud, il nous paraît nécessaire de rappeler qu'aux XVII^e et XVIII^e siècles, c'était uniquement grâce au veuvage que les femmes pouvaient avoir accès à la profession d'imprimeur-libraire ainsi qu'à n'importe quelle profession relevant d'une corporation masculine⁹⁵. Précisons que la corporation des imprimeurs-libraires ne permettant pas aux femmes d'accéder à l'apprentissage et donc encore moins à la maîtrise, les veuves bénéficiaient seulement d'un statut juridique, qui leur permettait, selon l'article 55 du code de la librairie de 1723, de « continuer le travail dans leurs imprimeries et [de] tenir leurs boutiques de librairie, [d'] avoir des compagnons et [de] faire achever aux apprentis de leurs maris deffunts le temps de l'apprentissage sans pouvoir [en] prendre de nouveaux »⁹⁶. Cette dernière restriction, combinée à la nécessité de collaborer avec une personne d'expérience, le prote en général avant la réception de leurs

⁹² Sabine JURATIC, « Les femmes dans la librairie parisienne », dans : Frédéric BARBIER, Sabine JURATIC, Dominique VARRY (dir.), *L'Europe et le livre. Réseaux et pratiques du négoce de librairie XVIe-XIXe siècles*, Paris, Klincksieck, 1996, p. 252.

⁹³ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, op. cit.

⁹⁴ Sabine JURATIC, op. cit., p. 256.

⁹⁵ Janine LANZA, op. cit., p. 4.

⁹⁶ Sabine JURATIC, op. cit., pp. 249-250.

fils, n'empêche pas que les veuves avaient la totale responsabilité morale et financière de l'entreprise⁹⁷.

Des sept veuves grenobloises qui ont hérité de l'affaire de leur mari entre 1663 et 1827⁹⁸, quatre d'entre elles appartenaient à la famille Giroud, représentant presque un membre sur deux des imprimeurs-libraires de la famille. Le rôle de ces quatre femmes a été déterminant pour assurer la perpétuation de l'entreprise, entre la mort de leurs époux respectifs et la réception de leurs fils à la maîtrise. Nous savons peu de choses de la première de ces veuves, Angélique Rolland, si ce n'est qu'elle succéda à Philippe dans son entreprise de librairie vers 1672⁹⁹. Nous ne savons cependant pas si elle céda la boutique à son fils Alexandre en 1684 ou si elle s'associa à ce dernier, comme c'était souvent le cas lors d'un veuvage¹⁰⁰. Au décès de Gaspard en 1735, bien que Philippine s'associa avec ses deux fils André et Simon et que ces derniers s'occupèrent de l'imprimerie¹⁰¹, c'est toujours le nom de « veuve Giroud » qui apparaissait sur les livres sortis de leurs presses jusqu'à sa mort le 7 février 1745. Quant à Justine, veuve en 1767, elle ne s'associa pas à son fils Jean-Louis-Antoine avant l'année 1781, date à laquelle son prote, Allier, décida de quitter l'imprimerie Giroud¹⁰² et où Jean-Louis-Antoine obtint son brevet¹⁰³. Ce dernier ne fut cependant pas autorisé à exercer seul avant le décès de sa mère et ce fut encore une fois le nom de « veuve Giroud » qui était imprimé sur les ouvrages jusqu'en 1798, date probable de la mort de Justine ; preuve que ce furent bien les veuves qui conservaient officiellement la responsabilité de l'entreprise, même si elles déléguaient la gérance de l'imprimerie à leur associé. Il en va de même pour la veuve d'André Faure, Catherine Servant (1753-1777), qui s'associa avec son fils André en 1768, mais qui garda la responsabilité des affaires jusqu'à son décès en 1777. Avec la fin du système de corporation en 1791 avec la loi Chapelier, les règlements avaient changé à l'époque de Marie-Louise-Euphrosine¹⁰⁴, et ce n'est pas en tant

⁹⁷ Roméo ARBOUR, *op. cit.*, p. 21.

⁹⁸ La veuve de Philippe Giroud, Angélique Rolland (v. 1692-1684), la veuve de Claude Faure, Marie Galle (1698), la veuve de Gaspard Giroud, Philippine Chagnard (1736-1745), la veuve d'André Faure, Catherine Servant (1753-1777), la veuve d'André Giroud, Justine Souverant (1767-1798), la veuve de Joseph Cuchet, Magdelaine Bourne (1784), et la veuve de Jean-Louis-Antoine Giroud, Marie-Louis-Euphrosine Couturier (1811-1827).

⁹⁹ Roméo ARBOUR, *op. cit.*, p. 252.

¹⁰⁰ Sabine JURATIC, *op. cit.*, p 262.

¹⁰¹ ADI, 1Mi306, 1737, Réponses de l'intendant Fontanieu aux lettres du chancelier.

¹⁰² BMG, R 90 525, 1^{ère} liasse, pièce 21, 2 avril 1781, Lettre de Jean-Louis-Antoine Giroud à un de ses frères.

¹⁰³ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.*, pp. 564-567.

¹⁰⁴ Roméo ARBOUR, *op. cit.*, p. 14. Avec cette loi, les femmes avaient désormais accès au métier d'imprimeur-libraire, au même titre que les hommes.

que veuve que celle-ci semblait avoir repris l'imprimerie-librairie Giroud, mais bien en tant que professionnelle du livre, comme en témoignent les brevets qu'elle obtint le 15 juillet 1811 pour l'imprimerie et le 4 juillet 1818 pour la librairie¹⁰⁵. En outre, nous pouvons remarquer que son premier brevet date d'avant la cessation des activités de son mari, en 1812, et bien avant la mort de ce dernier, en 1817¹⁰⁶. Des deux filles du couple, seule l'aînée a survécu. Cette dernière s'étant mariée avec Benjamin-Alexandre Robin, un conseiller de préfecture¹⁰⁷, l'arrêt des activités de sa mère Marie-Louise-Euphrosine en 1827 marque la fin de la dynastie Giroud.

2 – Les autres femmes

Si, comme nous venons de le voir, les veuves avaient un rôle important et officiel au sein de l'entreprise, qu'en était-il des filles de maître avant leur mariage et des épouses de ces derniers avant leur veuvage ? Dans toutes les familles d'imprimeurs-libraires, il était de coutume de faire travailler les femmes pour les divers travaux ne demandant pas d'effort physique. Bien qu'elles ne pussent pas avoir accès à la maîtrise ou à toute autre forme de responsabilité officielle, à moins d'un veuvage, ce sont elles qu'on retrouvait la plupart du temps chargées de la vente en librairie et de l'assemblage des feuilles sortant des presses¹⁰⁸. D'autres missions leur étaient également couramment confiées, comme la correspondance, la signature des contrats ou encore les relations avec la clientèle ou avec les fournisseurs¹⁰⁹. À Rouen, les filles de maître, si elles n'étaient pas mariées, pouvaient même être employées par d'autres imprimeurs-libraires. Ces femmes sont presque invisibles dans les sources pour la famille Giroud, mais il est fort probable que chacune d'entre elles aient eu, à un moment donné, à accomplir ce genre de tâches, particulièrement Catherine, la sœur de Gaspard, qui épousa le libraire Jean-François Champ le 22 décembre 1716¹¹⁰.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 252.

¹⁰⁶ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.*, pp. LXV-LXVI.

¹⁰⁷ *Ibid.* p. LXVII.

¹⁰⁸ Sabine JURATIC, *op. cit.*, p 267.

¹⁰⁹ Roméo ARBOUR, *op. cit.*, p. 7.

¹¹⁰ Archives municipales de Grenoble (désormais AMG), 9NUM 1/AC 185/115, 1716-1719, Registre d'état civil de Grenoble, paroisse Saint-Louis.

L'exemple de Catherine-Justine, un personnage ambivalent

La seule de ces femmes qui apparaisse à plusieurs reprises dans nos sources, grâce à sa correspondance, est Catherine-Justine Giroud, à la fois une femme impliquée dans les affaires de sa famille et sœur affectueuse. Si à la suite de son mariage avec Louis Robin, avocat au Parlement, Catherine-Justine n'était plus tenue de participer aux tâches qui devaient sans doute lui incomber en tant que fille de maître, celle-ci n'était pas pour autant exclue des affaires familiales. Sa participation revêtait toutefois une nouvelle dimension, relationnelle cette fois, puisque c'est grâce au réseau de son mari qu'elle tenta de venir en aide à sa famille. Nous reviendrons plus loin en détails sur cet épisode, mais ce fut par ses relations qu'elle tenta de soutenir le plus jeune de ses frères, Alexandre-Benjamin, dans sa tentative de devenir secrétaire « auprès de quelque grand Seigneur ou de quelque prince »¹¹¹. Cette dimension professionnelle ne doit cependant pas faire oublier que nous avons avant tout affaire à une famille unie par des liens beaucoup plus personnels, dont nous trouvons le témoignage dans le côté affectif que dégagent les lettres de Catherine-Justine à son frère Jean-Louis-Antoine dont nous pouvons citer un passage, lorsque ce dernier se trouve à Lyon pour son examen d'imprimerie :

« je voudrais moi être avec vous trois Messieurs quoique je sois sœur et que vous me trouviez mauvaise prêcheuse, je serois bien aussi en train qu'aucun de vous par le plaisir de vous serrer tous 3 à la fois contre mon cœur, mais c'est une gaucherie de vous répéter ma tendresse, je vous crois un peu incrédules là dessus, et puis je vous ennuie de mes morales [...] recevez au moins mes plus tendres mes plus empressées accolades, celebrez un peu joyeusement votre trio en buvant une fois à ma santé faites au moins que j'y soit pour quelque chose là, quand j'y suis ici de tout cœur et ame »¹¹²

Maintenant que les membres de la famille Giroud qui vont nous intéresser au cours de notre développement ont été présentés, nous allons nous intéresser aux parcours individuels de chacun de ces protagonistes.

¹¹¹ BMG, R 90 525, 1^{ère} liasse, pièce 13, 23 décembre 1783, Lettre d'Alexandre-Benjamin Giroud à son frère Jean-Louis-Antoine.

¹¹² BMG, R 90 525, 1^{ère} liasse, pièce 12, 25 avril 1781, Lettre de Catherine-Justine Giroud à son frère Jean-Louis-Antoine.

CHAPITRE II – DEVENIR IMPRIMEUR-LIBRAIRE : LE PARCOURS DES DIFFÉRENTS MEMBRES DE LA FAMILLE GIROUD

I – Éducation et apprentissage

1 – Une éducation soignée pour les hommes ?

Bien que pour cette question les données dont nous disposons sont rares, il nous a semblé intéressant de les comparer à celles que nous avons pu répertorier pour les autres imprimeurs-libraires de la ville. De Philippe, fils d'un libraire lyonnais à Jean-Louis-Antoine, nous pouvons supposer, au vu de la tradition de transmission de père en fils de l'entreprise, que l'éducation, au moins des aînés, a été prévue en conséquence, à plus forte raison qu'il était de mise, à cette époque, de fournir aux garçons une instruction en vue de pérenniser leur statut social¹¹³. Ainsi, Justine Giroud, dans une lettre de 1781 qu'elle adressait à la chambre syndicale de Lyon au moment de l'examen d'accès à la maîtrise de son fils Jean-Louis-Antoine, déclarait avoir élevé ce dernier « dans la connaissance de tout ce qui est relatif à l'art de l'imprimerie et au commerce de librairie¹¹⁴ ».

Nous ne connaissons pas en détails l'éducation qu'a reçu Gaspard Giroud (1709-1735), mais il déclarait, lors de l'affaire Petit en 1708, connaître le latin et avoir travaillé par le passé sur le latin et le grec. Ces capacités ayant été réfutées par les autres imprimeurs-libraires à cette occasion, nous pouvons nous interroger sur la véracité de cette déclaration. L'atmosphère de concurrence qui régnait au moment de cette mise en doute jointe à l'offre que fournit Gaspard de se soumettre alors à la réalisation d'une œuvre grecque ou latine¹¹⁵, ainsi que le grand nombre d'ouvrages latins qu'il possédait dans sa librairie lors de son décès, vont plutôt dans le sens d'une confirmation de cette déclaration. Toutefois, il n'était pas rare que des familles d'imprimeurs-libraires, par leurs relations, obtenaient des certificats de complaisance de connaissance du latin et du grec¹¹⁶. Il est également intéressant de noter que cette compétence était un argument souvent utilisé par les libraires

¹¹³ Stéphane MINVIELLE, *La famille en France à l'époque moderne*, Paris, Armand Colin, 2010, p. 203.

¹¹⁴ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.*, p. 565.

¹¹⁵ ADI, 2E 1315, pièce 15, 1708, Affaire Petit.

¹¹⁶ Jean-Marc CHATELAIN, *op. cit.*, p. 239.

qui souhaitaient se voir accorder le droit de vendre des livres anciens, spécialisation qui semble avoir été choisie par Gaspard Giroud, comme nous le verrons plus loin¹¹⁷.

Si nous ne pouvons pas avoir la certitude que Gaspard Giroud connaissait effectivement ou non les langues latine et grecque, Mathieu Petit avouait en 1708 les ignorer. Quant à André (1689-1753) et son frère Pierre (1722-1745), ce dernier ayant étudié notamment la rhétorique et la philosophie au collège jésuite¹¹⁸, l'hypothèse selon laquelle ils maîtrisaient au moins le latin n'est pas à écarter, au vu de leur production à 23% en moyenne de langue latine¹¹⁹. Nous pourrions de la même manière que pour Gaspard remettre en doute l'authenticité du certificat de latinité et de lecture du grec que Jean-Louis-Antoine (1781-1812) présenta à ses examinateurs à Lyon en 1781¹²⁰, au vu des relations qu'entretenait alors la famille avec le Parlement, mais il paraît vraisemblable que ce dernier avait effectivement connaissance de ces langues, ayant effectué ses études au collège Royal-Dauphin de Grenoble¹²¹.

La bonne éducation reçue par Jean-Louis-Antoine ne faisait pas exception dans le milieu des imprimeurs-libraires grenoblois à cette époque, puisque nous pouvons également recenser Joseph Allier (1781- au moins 1797) qui fit ses études au collège Royal-Dauphin¹²², Joseph Cuchet (1748-1779) dont le deuxième métier de sous-professeur de mathématiques à l'école royale d'artillerie de Grenoble¹²³ témoigne d'un parcours scolaire soigné, et le fils de ce dernier, Joseph-Marie Cuchet (1787-1808), qui étudia chez le curé d'Abonnel¹²⁴.

Nous ne possédons que très peu d'informations sur les membres de la famille Giroud qui ne sont pas devenus imprimeurs-libraires, mais il est intéressant de noter qu'ils n'étaient pas en reste au niveau de l'éducation, en tout cas à l'époque de Jean-Louis-Antoine, à charge la réussite d'Alexandre-Benjamin comme ingénieur des mines, dont nous reparlerons plus loin, et celle dans le commerce d'un autre frère que nous supposons être Ennemond-André, puisque nous le retrouvons aux foires de Beaucaire en 1781 :

¹¹⁷ *Ibid.* p. 239

¹¹⁸ Gaston LETONNELIER, « Le Recueil... », *op. cit.*, p. 39.

¹¹⁹ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.*

¹²⁰ BMG, R 90 525, 1^{ère} liasse, pièce 22, vendredi 27 avril 1781, Lettre de Jean-Louis-Antoine Giroud à sa mère Justine.

¹²¹ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.*, p. LXV.

¹²² *Ibid.*, p. LXVII.

¹²³ *Ibid.*, p. LX.

¹²⁴ *Ibid.*, p. LXVIII.

« Réiteres à ce cher frere [Ennemond-André] nos félicitations et exige sa parole que nous le reverrons après la foire de Beaucaire. Benjamin se trouvera un peu seul au départ de mon frere, le goût qu'il a de son Etat et de l'Etude joints à l'espérance que lui donnes le succès de notre frere l'en dédommageront un peu »¹²⁵

2 – L'apprentissage et le compagnonnage chez les Giroud, un circuit plutôt traditionnel

Rappelons dans un premier temps que dans le milieu de l'imprimerie-librairie, bâtie sur un modèle corporatif, l'apprentissage était, pour tout aspirant à la maîtrise, une étape obligée, conformément à l'édit de Gallion de mai 1571¹²⁶. Si le compagnonnage n'était en revanche pas exigé pour les fils de maîtres¹²⁷, il apparaît que certains membres de la famille Giroud se sont livrés au traditionnel tour de France des ouvriers imprimeurs afin de perfectionner leur pratique de la typographie. Retraçons donc les parcours de nos différents protagonistes.

N'ayant trouvé aucune source en témoignant, nous ne pouvons affirmer si oui ou non, Philippe et Alexandre ont effectué ces étapes. Dans l'enquête de 1701, il est inscrit que Gaspard avait effectué son apprentissage à Lyon, chez l'imprimeur-libraire Jean Contavoz¹²⁸. Il aurait ensuite, selon ses déclarations lors de l'affaire Petit, travaillé plusieurs années à Lyon, Paris et La Haye¹²⁹. Avant 1737, ses deux fils aînés, André et Simon, avaient tous deux passé un an à Lyon. André avait également travaillé auparavant chez son oncle Charles à Avignon, et Simon se proposa, lors de l'enquête de l'intendant Fontanieu, « de faire un voyage a Paris pour se perfectionner dans son art », itinéraire que son frère aîné suivrait également à son retour¹³⁰. Enfin, Jean-Louis-Antoine semble être rentré directement au service de son père après ses études, bénéficiant probablement de la notoriété de ses

¹²⁵ BMG, R 90 525, 1^{ère} liasse, pièce 12, mercredi 25 avril 1781, Lettre de Catherine-Justine Giroud à son frère Jean-Louis-Antoine.

¹²⁶ Madeleine VENTRE, *L'imprimerie et la librairie en Languedoc au dernier siècle de l'Ancien Régime 1700-1789*, Paris-La Haye, Mouton & Co, 1958, p. 18.

¹²⁷ René Moulinas, *op. cit.*, p. 49.

¹²⁸ Bibliothèque nationale de France, Mss, NAF 399, 1701, Enquête Bignon sur l'état de l'imprimerie-librairie en province.

¹²⁹ Gaston LETONNELIER, « Le Recueil... », *op. cit.*, p. 40.

¹³⁰ ADI, 1Mi306, 1737, Réponses de l'intendant Fontanieu aux lettres du chancelier.

prédécesseurs pour passer outre le règlement, comme la plupart des fils de maîtres imprimeurs¹³¹.

Pour les autres imprimeurs-libraires de Grenoble, les parcours revêtaient parfois un aspect beaucoup plus local que celui des Giroud, même si nous pouvons supposer que ces derniers travaillaient également de nombreuses années chez leur père avant d'accéder à la maîtrise. Notons que la plupart du temps, le tour de France, en dépit de son nom, endossait plutôt un caractère régional, agrémenté au besoin de quelques séjours dans les deux principaux centres, Paris et Lyon¹³². Prenons le cas de Joseph Cuchet (1748-1779), qui effectua son apprentissage chez Pierre Faure¹³³, ce même Pierre Faure qui en 1708 déclarait travailler chez son frère André depuis cinq ou six ans¹³⁴. Terminons avec Joseph Allier, qui, après avoir accompli son apprentissage chez Joseph Cuchet¹³⁵, entra en tant que prote chez la veuve Giroud jusqu'en 1781¹³⁶.

Les parcours de Gaspard, André et Simon étaient finalement plutôt classiques, puisque rappelons que les principales villes dans lesquelles se rendent les compagnons au XVIII^e siècle en France étaient Paris, Lyon, Bordeaux et Toulouse, puis dans une moindre mesure Avignon, bien que hors de France, Aix, Marseille et Rouen¹³⁷.

II – L'accès à la maîtrise

1 – Un accès difficile au temps de Gaspard

La première tentative d'accès à la maîtrise de Gaspard Giroud en 1708, qui se solda par un échec, fut marquée par le déroulement de l'affaire Petit¹³⁸. Comme nous l'avons déjà évoqué, la question de l'application de la loi du 21 juillet 1704 sur la réduction du nombre

¹³¹ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.*, p. LXV ; Pascal FOUCHÉ, Daniel PÉCHOIN, Philippe SCHUWER (dir.), *Dictionnaire encyclopédique du livre*, tome 1, Paris, éditions du Cercle de la Librairie, 2002, p. 604.

¹³² Jacques RYCHNER, « Le travail de l'atelier », dans : Roger CHARTIER, Henri-Jean MARTIN (dir.), *Le livre triomphant...*, *op. cit.*, p. 60.

¹³³ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.*, p. LX.

¹³⁴ ADI, 2E 1315, pièce 15, 1708, Affaire Petit.

¹³⁵ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.*, p. LXVII.

¹³⁶ BMG, R 90 525, 1^{ère} liasse, pièce 21, 2 avril 1781, Lettre de Jean-Louis-Antoine Giroud à un de ses frères.

¹³⁷ Roger CHARTIER et Henri-Jean MARTIN, « Le tour de France », dans : Roger CHARTIER, Henri-Jean MARTIN (dir.), *Le livre triomphant...*, *op. cit.*, p. 60.

¹³⁸ ADI, 2E 1315, pièce 15, 1708, Affaire Petit.

des imprimeurs à Grenoble à quatre individus, combinée à la mort de Jacques Petit le 5 janvier 1708, déboucha sur un conflit entre les imprimeurs d'une ampleur assez considérable. À la volonté de Mathieu Petit de reprendre l'imprimerie de son père, s'opposa rapidement celle des imprimeurs de voir appliquer la loi. À cela, vinrent s'ajouter également les prétentions des aspirants à la maîtrise d'imprimeur-libraire pour prendre la place du défunt. Aussi, après la fermeture de l'imprimerie-librairie Petit par le lieutenant de police chargé de l'affaire, ce dernier mena une enquête sur tous les imprimeurs-libraires de la ville à la demande de Mathieu Petit, entre le 7 et le 14 septembre 1708.

Des aspirants à la maîtrise qui s'opposaient à Mathieu Petit, nous pouvons noter la présence de Gaspard Giroud, fils d'Alexandre. Les Giroud auraient-ils voulu accroître encore leur capacité de production à cette époque en ayant deux représentants à la fois, ou les capacités physiques d'Alexandre, qui lègue pour ces raisons son entreprise à son fils en 1717¹³⁹, commençaient-elles déjà à décliner ? Quelque soit la raison de cette candidature, elle ne satisfait pas tout le monde, car les imprimeurs se positionnèrent alors en faveur de Mathieu Petit, jugeant que la famille Giroud possédait déjà suffisamment de monopoles. On sent peut-être par ailleurs une certaine rancune de la part de Jean Verdier dans cette affaire, qui essaya de rabaisser les Giroud à plusieurs reprises lorsqu'ils présentèrent leurs atouts ; ces mêmes Giroud qui l'ont dépossédé de sa charge d'imprimeur-libraire du Parlement. Par exemple, lorsque Gaspard, tenta de se distinguer de ses concurrents, en mettant en avant sa connaissance du latin et du grec, Jean Verdier fit savoir qu'il jugeait cet avantage inutile au vu de ce qu'il est possible d'imprimer à Grenoble.

Cette affaire et les rivalités qu'elle engendra mis en avant un aspect caractéristique du contexte de l'imprimerie-librairie provinciale. Là où à Rouen régnait au XVII^e siècle ce que Jean-Dominique Mellot qualifie de « non concurrence interne »¹⁴⁰, qui se traduisait par des aides aux maîtres et compagnons en difficulté, les liens de solidarité, pourtant emblématiques du système de corporation dont l'imprimerie-librairie a hérité, s'effritèrent

¹³⁹ ADI, 2E280, f°396, 14 janvier 1717, Enregistrement du contrat de mariage de Jean-François Champ et Catherine Giroud, passé le 21 décembre 1716.

¹⁴⁰ Jean-Dominique MELLOTT, L'édition rouennaise et ses marchés (vers 1600 - vers 1730) : dynamisme provincial et centralisme parisien, Paris, École des Chartes, 1998, p. 94.

au début du XVIII^e siècle¹⁴¹ et semblaient totalement brisés à Grenoble au profit d'un individualisme, issu de la trop grande concurrence.

En ce qui concerne Gaspard, si sa première tentative s'avéra infructueuse, il atteignit très rapidement son objectif, puisqu'il fut reçu imprimeur-libraire par les arrêts du Conseil d'état des 10 décembre 1708 et 25 juin 1709¹⁴², peut-être à cause de l'état de santé de son père, qui, nous l'avons vu, n'est en 1717 plus apte à assumer sa charge d'imprimeur-libraire du Parlement et la cède alors à son fils¹⁴³. Il semblerait, si l'on en croit la bibliographie d'Edmond Maignien, que Gaspard ait même commencé sa carrière d'imprimeur avant Mathieu Petit, ce dernier ne publiant son premier livre qu'en 1715, tandis que Gaspard le fit en 1711¹⁴⁴.

2 – Des démarches facilitées pour Jean-Louis-Antoine grâce au réseau familial ?

Avant-dernier représentant de la famille Giroud à Grenoble, Jean-Louis-Antoine a-t-il tiré parti de la place de sa famille au sein du milieu de l'imprimerie-librairie, pour son accession à la maîtrise ? De Lyon, lieu de sa convocation pour être examiné par la chambre syndicale, Jean-Louis-Antoine adressa une lettre à sa mère, le vendredi 27 avril 1781, qui nous éclaire sur le sujet¹⁴⁵. À son arrivée à Lyon, le syndic, Périsset Duluc, lui réclama un certain nombre de pièces nécessaires à sa réception. Jean-Louis-Antoine dut ainsi témoigner d'un certificat de latinité et de lecture du grec, d'un certificat de catholicité, de son extrait baptistaire rédigé par le curé de sa paroisse, d'un certificat de bonnes mœurs, qui devait être signé par quatre personnes notables, conseillers, avocats, magistrats de la chambre de comptes ou du bureau des finances, ou par des ecclésiastiques, et d'une lettre rédigée par sa mère, dans laquelle elle notifiait avoir bien sollicité l'adjonction et la survivance de son fils pour sa place d'imprimeur-libraire à Grenoble. Il devait également prévoir, pour son examen fixé le

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 505.

¹⁴² BMG, R 90 525, 1^{ère} liasse, pièce 5, date ind., informations relatives à l'imprimeur André Giroud.

¹⁴³ ADI, 2E280, f°396, Enregistrement du contrat de mariage de Jean-François Champ et Catherine Giroud, passé le 21 décembre 1716.

¹⁴⁴ Annexe 7, Quantité des ouvrages produits à Grenoble, détaillée par année et par imprimeur 1684-1797.

¹⁴⁵ BMG, R 90 525, 1^{ère} liasse, pièce 22, vendredi 27 avril 1781, Lettre de Jean-Louis-Antoine Giroud à sa mère.

mercredi 2 mai, des épices¹⁴⁶, pour que les examinateurs qu'il devait tirer au sort le samedi 28 avril veuillent bien l'examiner.

Si à première vue Jean-Louis-Antoine dut se plier aux mêmes règles que les autres aspirants à la maîtrise, sa lettre et celle que sa sœur lui adressa deux jours auparavant¹⁴⁷ nous prouvent que les réseaux de la famille lui ont tout de même facilité la tâche. Dans la lettre qu'il adressa à sa mère, Jean-Louis-Antoine lui demandait de lui envoyer rapidement toutes les pièces que nous venons de mentionner. Pour accélérer les démarches, notamment pour recueillir les quatre signatures du certificat de bonnes mœurs, il lui suggéra une listes de personnes : le chanoine de Ponnat, monsieur Planta, l'avocat Piat-dès-Vial et monsieur de Reynaud. Dans l'urgence de sa requête, ces personnes n'avaient sans doute pas été choisies au hasard par Jean-Louis-Antoine et faisaient, pour les trois dernières, certainement partie des relations que la famille Giroud avait au Parlement. De fait, monsieur Planta et monsieur de Reynaud étaient certainement clients de la boutique Giroud, puisqu'ils apparaissent dans l'inventaire des dettes actives de Justine, dressé en 1782¹⁴⁸. Il est confirmé lorsque nous consultons le brevet d'imprimeur de Jean-Louis-Antoine, retranscrit par Edmond Maignien¹⁴⁹, que monsieur de Reynaud, qui occupait alors la charge de procureur général du roi au Parlement de Grenoble, avait bel et bien signé son certificat de bonnes mœurs, voire l'avait rédigé, comme le demandait Jean-Louis-Antoine à sa mère.

Plus, il apparaît dans la lettre de Catherine-Justine que la possibilité de passer cet examen, pour devenir adjoint de sa mère et non pas prendre sa place, relevait d'une faveur faite à la famille Giroud. Elle joignit en effet à son courrier une lettre de monsieur de Bérulle, membre d'une famille éminente du Parlement qui ne fournit pas moins de quatre premiers présidents entre 1696 et 1790¹⁵⁰ : « tu pourrais t'en servir au besoin pour prouver à ces M^{rs} [de la chambre syndicale de Lyon] qu'ils ont du recevoir l'ordre de ton examen, cependant ne le fait qu'avec prudence pour ne pas trop divulguer notre Protection ». Cet aspect est également mis en avant par la veuve Giroud, qui par le biais de la lettre de sa fille, fit savoir à

¹⁴⁶ Dans son dictionnaire, Trévoux définit les épices comme des « salaires que les juges se taxent en argent au bas des Jugements, pour leur peine d'avoir travaillé au rapport et à la visitation des procès par écrit ».

¹⁴⁷ BMG, R 90 525, 1^{ère} liasse, pièce 12, mercredi 25 avril 1781, Lettre de Catherine-Justine Giroud à son frère Jean-Louis-Antoine.

¹⁴⁸ BMG, R 90 525, 4^{ème} liasse, pièce 10, 1782, Inventaire des dettes actives et passives de la veuve Giroud.

¹⁴⁹ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, op. cit., pp. 564-567.

¹⁵⁰ Clarisse COULOMB, *Les Pères de la patrie, La société parlementaire en Dauphiné au temps des Lumières*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006, 540 p.76.

Jean-Louis-Antoine qu'il ne lui semblait pas juste de payer des épices à ses examinateurs, étant donné qu'il s'agissait ici d' « une affaire de faveur et de Protection ».

Enfin, il est rendu compte dans le brevet que Justine Giroud avait invoqué, dans sa lettre à la chambre syndicale de Lyon, les quatre générations d'imprimeurs qui ont précédé Jean-Louis-Antoine, ainsi que son grand âge et ses infirmités pour se voir adjoindre son fils. Au surplus, accentuation est faite dans cette pièce du caractère de faveur que revêtait cette admission, à l'égard des longs services rendus par la famille. Jean-Louis-Antoine reçut son brevet le 6 août 1781, mais il était précisé qu'il n'aurait droit d'exercer seul le métier d'imprimeur-libraire qu'à la mort de sa mère. Cette obligation ne fut en définitive pas mise en application par les Giroud, puisque dans une lettre du 16 juillet 1782 adressée à sa sœur, Jean-Louis-Antoine lui fait savoir que désormais, leur mère lui remettait « l'exercice de l'imprimerie et Librairie dans toute leur étendue »¹⁵¹. Notons qu'il fut également nommé libraire du Parlement le 22 août 1781¹⁵².

Finalement, si d'apparence l'accès à la maîtrise semble s'être déroulé conformément au règlement de 1777 pour Jean-Louis-Antoine, il est également clair que, là où son grand-père avait dû se confronter à des difficultés, la reconnaissance de la famille Giroud dans le milieu de l'imprimerie-librairie à la fin du XVIII^e et les relations qu'elle avait noué avec certains membres éminents du Parlement de Grenoble ont facilité les démarches et sa réception comme imprimeur-libraire de la ville de Grenoble.

III – Se démarquer de la vocation familiale : un parcours original, celui d'Alexandre-Benjamin Giroud

Pour terminer ce chapitre, nous nous sommes interrogés sur les possibilités, pour un membre de la famille Giroud, de se démarquer d'une vocation familiale extrêmement marquée depuis des générations. S'il est évident que tous les membres de la famille ne pouvaient pas devenir imprimeurs-libraires, les ambitions se cantonnaient souvent au milieu du commerce, comme ce fut le cas pour Alexandre-Benjamin dans un premier temps et pour un de ses frères. Il nous a donc paru intéressant de nous pencher ici sur le cas particulier d'Alexandre-Benjamin Giroud.

¹⁵¹ BMG, R 90 525, 1^{ère} liasse, pièce 24, 16 juillet 1782, Lettre de Jean-Louis-Antoine Giroud à sa sœur Catherine-Justine.

¹⁵² Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, op. cit., p. LXV.

1 – Une ambition hésitante

Comme nous l'avons déjà évoqué auparavant, Alexandre-Benjamin Giroud était le cinquième et dernier enfant d'André et Justine Giroud, né le 18 décembre 1761¹⁵³. De ses trois frères, seul Jean-Louis-Antoine est devenu imprimeur-libraire. Nous sommes très mal renseignés en ce qui concerne les deux autres frères Alexandre-Jean et Ennemond-André, mais nous savons qu'au moins un des deux effectua une carrière à Lyon. Il est possible qu'Alexandre-Jean, l'aîné des fils, soit décédé assez tôt, car Jean-Louis-Antoine est toujours présenté dans nos sources comme étant le fils aîné de Justine et André. Quant à sa sœur, Catherine-Justine, elle épousa Louis Robin en 1776, avocat au Parlement de Grenoble.

C'est à Lyon, avant 1783, qu'Alexandre-Benjamin a commencé sa carrière, en tant qu'employé d'un marchand lyonnais¹⁵⁴. Poursuivant son parcours à Paris dans un bureau de banque, ces premières expériences lui auraient fourni la connaissance de trois langues étrangères : l'italien, l'anglais et l'espagnol¹⁵⁵. Dans cette voie, Alexandre-Benjamin comptait bien, dans un premier temps, gravir les échelons. Pour cela, il escomptait bien profiter des liens que put tisser sa famille au fil du temps au sein de la noblesse parlementaire. Ainsi, c'est Catherine-Justine qui tenta de l'épauler, en se servant du réseau de son mari. Nous trouvons une trace d'une de ses démarches, à dire vrai peu fructueuse, dans une lettre qu'elle adressait à un de ses frères le 17 août 1782¹⁵⁶ :

« Hier dinant chez Mme De la Tour je lui ai bien parlé de notre Benjamin, elle a été charmée de ses talents et me [disoit ?] qu'il feroit bon secrétaire d'Ambassade, mais ne m'a pas donné le moindre indice et n'a accueilli mes instances que d'un je m'en souviendrai dans l'occasion [...] il ne faut pas croire à la facilité des succès, le mal est que nous avons des Amis pour l'estime et l'amitié ; mais point encore d'assez ardents pour le vraiment utile. »

Malgré cet échec, notre jeune Alexandre-Benjamin persista encore une année, mais les choses ne semblaient pas avancer assez rapidement pour combler son ambition débordante.

¹⁵³ ADI, 9NUM2/AC185/120, 1761-1764, Registre d'état civil Grenoble, paroisse Saint-Louis.

¹⁵⁴ Robert CHAGNY, « Un Dauphinois chez les Quakers, Lettres d'Alexandre-Benjamin Giroud sur sa mission auprès de la Société de Pennsylvanie pour l'abolition de l'esclavage en 1797 », *Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, n°21, 2010, p. 139.

¹⁵⁵ Robert CHAGNY, « Voyage scientifique et politique coloniale : Alexandre-Benjamin Giroud, un ingénieur des mines à Saint-Domingue sous le Directoire », dans : BARLET, Philippe, BART Jean, VALIN, Claudy *et al.*, *Circulation des hommes et des idées à l'époque révolutionnaire*, Paris, Éditions du CTHS, 2009, p. 74.

¹⁵⁶ BMG, R 90 525, 1^{ère} liasse, pièce 4, 17 août 1782, Lettre de Catherine-Justine Giroud à un de ses frères.

Aussi, ce dernier témoignait de son amertume dans une lettre à son frère Jean-Louis-Antoine le 23 décembre 1783¹⁵⁷ :

« Il faut réellement du courage pour soutenir des peines au bout desquelles ne paroît point encore un fruit certain le metier de Courtier & d'agent de change qui seul m'y presenteroit une sortie, est trop douteuse, trop chanceux, pour me tenter ici, d'ailleurs pour y reussir il faut réellement avaler bien de deboires humiliants & prendre sur soi même beaucoup d'actions Equivoques, & souvent malhonetes. »

Dans la même lettre, Alexandre-Benjamin sous-entendait que si cette voie ne lui ouvrait pas les portes d'une brillante et enrichissante carrière, autant en changer. La vie parisienne avait éveillé le côté scientifique de notre dernier né, qui estimait que la meilleure alternative qui se présentait à lui, était de « tourner les yeux vers l'Etat Ecclesiastique », non pas par pure piété, mais parce qu'il voyait dans cette profession une source de temps libre qu'il pourrait exploiter pour s'adonner à loisir à la recherche scientifique. De la même manière qu'auparavant, il comptait bien faire appel à l'entourage de sa famille pour parvenir à ses fins. Ainsi achevait-il sa lettre en demandant à son frère de bien vouloir utiliser sa position, sans doute en tant qu'imprimeur-libraire des évêchés de Grenoble et de Gap, pour lui obtenir « quelques petites chapelles & benefices simples ». Si par la suite Alexandre-Benjamin ne paraît pas avoir suivi le chemin de l'Église, sa détermination à embrasser une carrière scientifique se traduit par son entrée à l'École des mines de Paris en 1784¹⁵⁸.

2 – Le parcours d'un scientifique républicain, de Grenoble à Saint-Domingue (1783-1797)

Son parcours à l'École des mines achevé, Alexandre-Benjamin rentra à Grenoble, et se livra en 1786 à une recherche sur les mines de fer, d'argent et de cuivre de Belledonne¹⁵⁹. La même année, il se fit employer comme secrétaire par le comte François-Henri de Virieu. Séjournant ainsi au château de Pupetières, demeure de la famille de Virieu, Alexandre-Benjamin écrivait à son frère, probablement en 1786, lui annonçant qu'il allait

¹⁵⁷ BMG, R 90 525, 1^{ère} liasse, pièce 13, 23 décembre 1783, Lettre d'Alexandre-Benjamin Giroud à son frère Jean-Louis-Antoine.

¹⁵⁸ Robert CHAGNY, « Voyage scientifique et politique coloniale... », *op. cit.*, p. 74.

¹⁵⁹ Georges SALAMAND, « Alexandre Giroud, des mines de fer de Belledonne aux montagnes de Saint-Domingue », *Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné*, n° 4602, 16 novembre 2012, p. 35.

prochainement voyager avec le comte¹⁶⁰. Lors de ce séjour, qui le conduisit en Corse, en Suisse, en Italie puis en Allemagne, l'occasion lui fut apportée de s'adonner à la minéralogie. En 1796, le mémoire qu'il produisit lors de ce voyage, intitulé *Observation sur une mine de fer en sable qui se trouve aux environs de Naples et sur l'usage qu'on en a fait dans les forges d'Avelino*, paraissait dans le *Journal des mines*¹⁶¹. Dans sa lettre, Alexandre-Benjamin laissait entendre à son frère qu'il avait bon espoir de tirer, à son retour, quelque avancement de son voyage avec le comte, par l'obtention d'une bonne place au sein du Corps des mines. Ces espérances restèrent vaines dans un premier temps, puisque ce n'est que le 18 juillet 1794 qu'il fut nommé ingénieur des mines et quitta définitivement Grenoble. Entre temps, Alexandre-Benjamin, qui avait épousé les idées de la Révolution, reprit un moment l'imprimerie Giroud à Grenoble, suite à l'arrestation de son frère Jean-Louis-Antoine¹⁶², resté pour sa part fidèle à l'Ancien Régime¹⁶³. Il fut à la même période élu membre du Conseil du département de l'Isère, ce qui lui permit d'acquérir une première expérience politique, qui lui fut utile par la suite.

À son retour à Paris en tant qu'ingénieur, il enseigna la métallurgie à l'école des Mines¹⁶⁴, avant d'être choisi par le Directoire pour faire partie d'une expédition qui devait prendre possession de la partie espagnole de Saint-Domingue, cédée à la France en 1795. Partis de Rochefort, les quatre agents du Directoire en mission, accompagnés de Giroud et de biens d'autres passagers, dont des naturalistes, arrivèrent au Cap-Français le 12 mai 1796¹⁶⁵. Si la mission d'Alexandre-Benjamin avait pour objectif de départ la recherche des minéraux disponibles, en particulier dans la partie orientale de l'île, il se vit rapidement confier des responsabilités politiques, militaires et diplomatiques. Après avoir passé le début de son séjour dans le nord-est de l'île¹⁶⁶, où il épousa, peut-être non sans intérêt, une femme qui possédait une plantation de caféiers aux alentours de Fort-Dauphin¹⁶⁷, Alexandre-Benjamin fut envoyé en mission diplomatique à Philadelphie le 2 décembre 1796, pour n'en revenir

¹⁶⁰ BMG, R 90 525, 1^{ère} liasse, pièce 14, 1786 ?, Lettre d'Alexandre-Benjamin Giroud à son frère Jean-Louis-Antoine.

¹⁶¹ Robert CHAGNY, « Un Dauphinois chez les Quakers... », *op. cit.*, p. 139.

¹⁶² *Ibid.* p. 140.

¹⁶³ C. DORY, « Almanachs dauphinois », *Petite revue des bibliophiles dauphinois*, n°5, deuxième série, tome II, 1928, p. 95.

¹⁶⁴ Robert CHAGNY, « Un Dauphinois chez les Quakers... », *op. cit.*, p. 141.

¹⁶⁵ Robert CHAGNY, « Voyage scientifique et politique coloniale... », *op. cit.*, p. 73.

¹⁶⁶ Annexe 34, Carte de la colonie française de Saint-Domingue.

¹⁶⁷ Robert CHAGNY, « Voyage scientifique et politique coloniale... », *op. cit.*, p. 75.

qu'en mars 1797¹⁶⁸. À son retour, il se rendit dans la partie espagnole de Saint-Domingue et entreprit à partir de juin son enquête sur la minéralogie. Malheureusement, l'aventure se termina précocement pour Alexandre-Benjamin qui, atteint du paludisme, trouva la mort le 19 septembre 1797 chez un médecin de Santiago¹⁶⁹.

3 – Une véritable démarcation ?

Si, comme nous venons de le voir, la carrière d'Alexandre-Benjamin Giroud fut réellement atypique, peut-on vraiment parler de réelle démarcation par rapport à sa famille ?

Le premier témoignage de ce fort attachement, voulu ou subi, à l'affaire familiale, fut peut-être la reprise temporaire qu'Alexandre-Benjamin dut mener de l'imprimerie-librairie en 1793 à l'arrestation de son frère, alors qu'il avait l'opportunité de faire parti, depuis le 1^{er} octobre 1790, de la Société d'histoire naturelle de Paris, créée peu de temps auparavant, le 27 août 1790¹⁷⁰. Même si l'on peut éventuellement voir dans cette affaire une forme d'opportunisme, puisqu'Alexandre-Benjamin, comme nous le verrons plus tard, profita de son pouvoir pour mettre temporairement l'imprimerie familiale au service de la République, on peut aussi penser qu'il s'agissait là d'une action en vue de ne pas délaissier l'imprimerie en l'absence de son frère. Dans tous les cas, quelque soit la raison de cette décision, elle ne doit pas faire oublier qu'Alexandre-Benjamin semblait se sentir concerné par le devenir de l'entreprise, alors que ses propres ambitions le poussaient vers un avenir plus prestigieux.

Peut-être Alexandre-Benjamin se sentait-il également redevable, envers cette famille qui l'a soutenu dans ses débuts ? Si les démarches dont nous avons connaissance, pour mettre Alexandre-Benjamin en relation avec des personnes susceptibles de le faire avancer nous apparaissent comme des échecs, n'oublions pas que nos sources restent assez lacunaires sur cette question et que les liens de la famille avec le Parlement ne furent peut-être pas totalement étrangers à sa réussite. Nous ne disposons pas d'informations relatives à l'entrée rapide d'Alexandre-Benjamin au sein de la Société d'histoire naturelle de Paris, mais il est intéressant de constater qu'il y côtoie Faujas de Saint Fond, ce dernier n'étant pas inconnu

¹⁶⁸ *Ibid.* p. 78.

¹⁶⁹ Robert CHAGNY, « Un Dauphinois chez les Quakers... », *op. cit.*, p. 157.

¹⁷⁰ *Ibid.* p. 140.

de la famille Giroud puisque le premier volume de son *Histoire naturelle du Dauphiné* a été imprimé chez Justine en 1781¹⁷¹. Cependant, au vu des rapports presque conflictuels qu'ont partagé les Giroud et Faujas de Saint-Fond au moment de l'édition de son ouvrage, il serait étonnant que ce dernier leur soit venu en aide en facilitant l'entrée d'Alexandre-Benjamin au sein de cette société d'histoire naturelle¹⁷². En outre, les talents d'Alexandre-Benjamin pour la minéralogie avaient déjà été démontrés au moment où ce dernier reçut l'invitation pour rejoindre ce groupe de scientifiques. Quand bien même le réseau familial se serait révélé impuissant, Alexandre-Benjamin put cependant compter sur l'aisance financière de sa famille pour l'aider à mener à bien ses projets. Ainsi, lorsqu'il entreprit son voyage avec le comte de Virieu, ce fut à Jean-Louis-Antoine ainsi qu'à Louis Robin, le mari de sa sœur, qu'il emprunta de l'argent pour se rendre à Lyon et payer ses préparatifs de voyage¹⁷³.

Enfin, même si la fin de la carrière d'Alexandre-Benjamin se déroula à Saint-Domingue, à plusieurs milliers de kilomètres sa famille, il n'est pas exclu que celle-ci ait eu un rôle quelconque dans son départ. Si l'on se réfère à l'hypothèse de Robert Chagny, la famille Giroud compterait en Amérique plusieurs anciens colons, soldats ou administrateurs¹⁷⁴. Un de ces colons dauphinois retiré à Grenoble, Trouillet, bien que ne faisant pas partie de la famille, aurait même donné procuration à Alexandre-Benjamin pour gérer ses terres à Saint-Domingue¹⁷⁵.

Finalement, bien qu'il soit certain qu'Alexandre-Benjamin se distingua par l'ambition particulière de son projet et par ses convictions politiques, le lien qui l'unissait à sa famille, qu'il soit pur ou qu'il passe par l'imprimerie et ses réseaux, resta toujours de mise.

Après avoir détaillé le parcours des Giroud, nous allons désormais nous pencher sur ses résultats concrets en tentant de donner un aperçu de la richesse de cette famille d'imprimeurs-libraires.

¹⁷¹ ADI, J547, 1781, Correspondance entre Faujas-St-Fond et les Giroud au sujet de l'impression de son *Histoire naturelle du Dauphiné*.

¹⁷² Voir partie II sur l'*Histoire naturelle du Dauphiné*, pp. 9-101.

¹⁷³ BMG, R 90 525, 1^{ère} liasse, pièce 14, 1786 ?, Lettre d'Alexandre-Benjamin Giroud à son frère Jean-Louis-Antoine.

¹⁷⁴ Robert CHAGNY, « Voyage scientifique et politique coloniale... », *op. cit.*, p. 75.

¹⁷⁵ *Ibid.* p. 77.

CHAPITRE III – APERÇU DU PATRIMOINE FINANCIER ET MATÉRIEL DE LA FAMILLE GIROUD

Précisons avant d'entrer dans le vif du sujet que la reconstitution de la fortune des Giroud a été menée grâce à l'apport de sources diverses qui nous ont fourni des indices mais ne nous ont pas permis d'obtenir un résultat exhaustif. Aussi, les sources que nous avons pu consulter et croiser entre elles, telles que les inventaires des biens de Gaspard et de Justine Giroud, les contrats de mariages ou encore les rôles de capitation, nous fournissent des aperçus à des moments donnés du patrimoine de la dynastie Giroud, mais n'en offrent pas une vue globale et difficilement comparable à celui d'autres imprimeurs-libraires de la ville.

I – Tentative d'évaluation de la richesse des Giroud

1 – Les finances

Données diverses d'Alexandre à André Giroud

Alexandre Giroud (1684?-1717) ne nous a laissé aucun témoignage de sa richesse, si ce n'est par le biais du contrat de mariage de sa fille Catherine, dans lequel il est précisé qu'en échange de la remise de la charge d'imprimeur-libraire du Parlement et de ses fonds d'imprimerie et librairie, évalués à 6 000 livres, son fils Gaspard devait lui payer « une pension annuelle et viagère de la somme de cinq cent livres »¹⁷⁶.

En ce qui concerne Gaspard (1709-1735), son inventaire après décès ne nous apprend que peu de choses sur son patrimoine non matériel, si ce n'est qu'il a dépensé 307 livres le 7 septembre 1717 pour l'expédition d'un acte notarié passé auprès de Charles Marchand dont l'objet nous échappe¹⁷⁷. De ses activités d'imprimeurs, nous savons seulement qu'un nommé Dupilon s'est acquitté de la somme de 15 livres le 2 mars 1730 pour l'impression de factum, et que monsieur Vacher, ancien procureur, lui devait encore à sa mort la somme de 60 livres pour des impressions diverses, notamment de factums, dette qui fut récupérée par André Giroud le 18 décembre 1738.

¹⁷⁶ ADI, 2E280, f°396, 14 janvier 1717, Enregistrement du contrat de mariage de Jean-François Champ et Catherine Giroud, passé le 21 décembre 1716.

¹⁷⁷ ADI, 13B542, 1735-1736, Inventaire après décès de Gaspard Giroud.

Les comptes de succession de Gaspard nous permettent cependant de mieux connaître leurs finances¹⁷⁸. À sa mort en 1735, le montant de la taille annuelle qu'il devait payer, s'élevait à 109 livres 16 sols et 9 deniers, un montant qui augmenta en 1736 à hauteur de 124 livres 7 sols 10 deniers, avant de baisser brutalement l'année suivante à 74 livres et de remonter doucement à 79 livres 1 sol en 1738. Aucun indice ne nous éclairant sur cette baisse du montant de la taille, nous pouvons tout au plus supposer la vente d'un des biens immobiliers qui sont détaillés plus loin. Ces montants, même s'ils baissaient, étaient tout de même assez élevés et la liste des dépenses pour l'année 1735, qui s'élève en tout à 195 livres, taille comprise, nous apprend que Gaspard Giroud avait les moyens d'engager un domestique, nommé François Marial, qui reçut à cette occasion 24 livres. Au cours des deux années qui suivirent la mort de leur père (1736-1737), les enfants de Gaspard durent rembourser trois créanciers de celui-ci, à savoir un conseiller au Parlement pour une somme de 360 livres, un chanoine pour 206 livres et madame de Bardonenche pour une dette de 300 livres. Encore une fois, les motifs de ces dépenses ne sont pas explicités.

Quant à Philippine (1735-1745), les montants de ses capitations sont particulièrement bas. Elle ne doit en effet verser, lors des capitations de 1740¹⁷⁹ et 1742¹⁸⁰, que 6 livres, soit à peine une livre de plus que le relieur Richard et le même prix que Mathieu Petit, dont l'intendant Fontanieu soulignait à peine trois ans plus tôt la faible activité¹⁸¹. À titre de comparaison, son concurrent André Faure était imposé pour les deux années, respectivement, à hauteur de 36 et 30 livres. Quant à monsieur Souverant, le père de sa future belle-fille, marchand gantier, il devait fournir 50 livres. Philippine aurait-elle eu des difficultés à reprendre l'entreprise à la mort de son mari ? Nous ne pouvons avancer d'autres hypothèses avec les seules sources dont nous disposons.

Les informations concernant la vie d'André Giroud sont rares, mais la capitation de 1757 tend à montrer qu'il est parvenu à redresser les affaires familiales, puisque la famille doit désormais 20 livres. Il n'arrivait cependant pas encore au niveau de la veuve Faure, tenue de verser 42 livres¹⁸². Si les capitations sont les seules données dont nous bénéficions concernant André, nous sommes bien mieux renseignés sur sa femme et ses enfants. Les

¹⁷⁸ ADI, 13B551, 29 avril 1739, Comptes de succession de Gaspard Giroud.

¹⁷⁹ ADI, 2C511, 1740, Rôle de capitation pour l'année 1740.

¹⁸⁰ ADI, 2C512, 1742, Rôle de capitation pour l'année 1742.

¹⁸¹ ADI, 1Mi306, 1737, Réponses de l'intendant Fontanieu aux lettres du chancelier.

¹⁸² ADI, 2C520, 1757, Rôle de capitation pour l'année 1757.

rôles de capitation tendent à montrer un certain enrichissement de Justine Giroud, dont le montant de l'imposition passe de 18 livres en 1770, 1772 et 1773¹⁸³, soit la moitié de ce que devaient les Faure, à 33 livres en 1783¹⁸⁴. Si la veuve Giroud se situe encore loin derrière André Faure, qui devait s'acquitter à la même date 63 livres, elle se trouve en revanche bien au-dessus de la moyenne de la profession et même de certains avocats et bourgeois¹⁸⁵.

Estimation des biens de Justine Giroud

En 1782, si Justine Giroud était débitrice de nombreuses personnes, en grande majorité des libraires, pour la somme de 16 276 livres et 8 sols, ses 24 613 livres 10 sols de dettes actives compensent largement ses dépenses¹⁸⁶. Notons toutefois que cette somme comprenait 4 075 livres et 14 sols de « dettes douteuses » et 944 livres 6 sols de « mauvaises dettes actives sur lesquelles [elle] ne peut pas compter ». Au-delà des dettes, nous disposons d'une estimation des biens de la famille Giroud la même année, qui s'élèveraient à un total compris au moins entre 108 000 et 120 000 livres :

« Elle [Justine Giroud] me fait dès-à-présent donation de la moitié de tous ses biens, tant de son chef que de ceux laissés par mon pere, et de ceux acquis par elle jusqu'à présent ; en ce compris la dot que tu as reçue. Nous travaillons donc à faire une évaluation par aperçu, d'après laquelle ma mere determinera la portion de mes freres et la tienne en definitive cette portion pour chacun, sera le tiers de l'autre moitié de tous les biens [...] il sera fait incessamment un inventaire détaillé et circonstancié (mais familier) de tous les biens [...] la fixation de vos portions est inférieure à la moitié des biens [...] Ma mere [...] se réservera tant pour lui tenir lieu d'un intérêt dans les affaires et le commerce, que pour ses menues nécessités, une pension viagere consistant en nos maisons, caracteres et ustensilles d'imprimerie, fonds de livres reliés et en feuilles, dettes actives, mobilier, argenterie et linge de table [...] Notre évaluation générale par aperçu est encore un peu dans le cahos. Cependant nous pouvons à peu près augurer que les portions de mes freres seront chacune de 18 à 20 mille livres, et la tienne plus considérable en conséquence de ce dont tu es avantagée »¹⁸⁷

¹⁸³ ADI, 2C531, 1770, Rôle de capitation pour l'année 1770 ; ADI, 2C532, 1772, Rôle de capitation pour l'année 1772 ; ADI, 2C533, 1773, Rôle de capitation pour l'année 1773.

¹⁸⁴ ADI, 2C534, 1783, Rôle de capitation pour l'année 1783.

¹⁸⁵ Annexe 4, Capitations des imprimeurs et ou libraires de Grenoble 1740-1783.

¹⁸⁶ BMG, R 90 525, 4^{ème} liasse, pièce 10, 1782, Inventaire des dettes actives et passives de la veuve Giroud.

¹⁸⁷ BMG, R 90 525, 1^{ère} liasse, pièce 24, 16 juillet 1782, Lettre de Jean-Louis-Antoine Giroud à sa sœur Catherine-Justine.

Si ce montant s'avère exact, les Giroud étaient aussi riches que les imprimeurs et libraires les plus prospères de Montpellier, le libraire le plus aisé étant Rigaud, qui possédait une fortune évaluée entre 50 000 et 60 000 livres, et un fond de boutique estimée entre 45 000 et 50 000 livres¹⁸⁸. Quant aux deux imprimeurs les plus aisés, Rochard et le fils de la veuve Martel, ils possédaient respectivement plus de 100 000 et 150 000 livres¹⁸⁹. N'oublions pas de rajouter à cette estimation la considérable commande que les Giroud reçurent la même année de la part du diocèse de Vienne pour l'impression de nouveaux livres liturgiques, qui allait leur rapporter au total, après plusieurs années de travail, pas moins de 126 000 livres¹⁹⁰.

Enfin, la garde-robe de Catherine-Justine est une bonne illustration de la richesse des Giroud, puisque celle-ci possède plusieurs robes en satin, matière assez onéreuse loin d'être portée par toutes les femmes du royaume. À Dijon, si les femmes de la noblesse possèdent de la soie en abondance, dont le satin est dérivé, elle est plus rare dans les professions libérales, telles que les avocats et même absente chez les marchands¹⁹¹ :

« quand à la couleur des robes que tu me destine, je te prie que le gros de Tour soit en gris d'acier avec une légère teinte de prune, cette couleur se nomme œil du Roi [...] pour le satin je t'en remercie, j'en ai assez pour le moment ayant été obligée d'en faire l'hiver passé, si tu veux, au lieu d'un satin m'envoyer une petite étoffe de printemps »¹⁹²

Revenus émanant des impressions pour le Parlement

Leur principale source de richesse provenait probablement de leur commerce de librairie, comme le suggère le montant de leurs dettes actives de 1782, vraisemblablement en majorité pour des livres. Cependant, les impressions effectuées pour le Parlement leur fournissaient sans doute, en matière d'imprimerie, leur revenu principal. En plus de leur assurer un revenu fixe, les Giroud ne prenaient pas ici le risque financier inhérent à toute nouvelle publication, susceptible de ne pas se vendre, puisque le Parlement se chargeait des

¹⁸⁸ Madeleine VENTRE, *op. cit.*, p. 227.

¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 228.

¹⁹⁰ J. de FONT-RÉAULX, « Les Livres liturgiques du Viennois », *Petite revue des bibliophiles dauphinois*, n°3, deuxième série, tome III, 1931, p. 125.

¹⁹¹ GARNOT Benoît, *Vivre en Bourgogne au XVIIIe siècle*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 1996, pp. 228-230.

¹⁹² BMG, R 90 525, 1^{ère} liasse, pièce 4, 17 août 1782, Lettre de Catherine-Justine Giroud à un de ses frères.

coûts d'impression, hormis lorsqu'il s'agissait d'arrêts condamnant des individus au terme d'un procès, les frais devant être remboursés par ces derniers, comme nous l'apprend une lettre du procureur général du Parlement datée 1788 et destinée à l'intendant de la province¹⁹³ :

« J'ai examiné, Monsieur, le Mémoire que vous m'avez adressé des impressions faites pour le Service du Parlement de Grenoble depuis le mois de juin 1786, jusqu'à la fin de Mars 1788, et je l'ai réglé à la somme de Mille Soixante une Livres. Vous pouvez en conséquence viser sur ce pied l'executoire qui vous sera présenté par l'imprimeur.

Je ne lui ai point passé le montant des articles 1.2.30.42.43.50 et 64, qui concernent l'impression des arrêts du Parlement rendus contre différents particuliers parce que ces objets doivent être à leur charge, attendu qu'ils ont été condamnés aux dépens des procès instruits contre eux »

Nous reviendrons plus loin en détails sur cette production, mais nous pouvons d'ores et déjà mentionner qu'entre 1762 et 1790, le salaire qu'ils tirent de cette activité varie entre 100 et 2 882 livres annuelles¹⁹⁴.

2 – La politique matrimoniale de la famille Giroud : un facteur d'enrichissement et de réussite professionnelle ?

Au temps des Giroud, le choix de la personne que l'on épousait ne résultait pas d'un choix seulement individuel mais impliquait aussi l'entourage familial, notamment pour garantir, si ce n'est une ascension, au moins un maintien de la position familiale dans la hiérarchie sociale¹⁹⁵. Aussi, dans quelle mesure les différents mariages effectués au sein de la lignée Giroud ont-ils servis les intérêts de cette famille ? Sur l'ensemble de la généalogie, nous ne connaissons que onze des mariages qui ont été célébrés mais ils nous permettent d'avancer quelques hypothèses.

Le premier fait marquant résulte de l'absence de mariage entre un homme Giroud et une fille d'imprimeur-libraire, alors qu'il s'agissait d'un milieu professionnel à forte homogamie¹⁹⁶. La principale raison amenant à épouser une fille d'imprimeur-libraire, hormis l'absence de descendance mâle, étant d'ordre financier, comme nous l'avons déjà évoqué,

¹⁹³ BMG, R 90 525, 1^{ère} liasse, pièce 2, 24 juin 1788, Lettre du procureur général du Parlement du Dauphiné, à l'attention de l'intendant du Dauphiné, au sujet des impressions du Parlement.

¹⁹⁴ BMG, R 90 525, 3^{ème} liasse, 1762-1790, État des impressions faites pour le service du Roi par la famille Giroud.

¹⁹⁵ Stéphane MINVIELLE, *op. cit.*, pp. 23-24.

¹⁹⁶ Sabine JURATIC, *op. cit.*, p. 266.

sans doute les Giroud, qui descendaient déjà d'une lignée d'imprimeurs-libraires lyonnaise, avaient-ils déjà tous suffisamment d'argent pour prospérer. Toujours est-il que les hommes de la famille Giroud faisaient ici exception, puisque les mariages entre imprimeurs-libraires étaient assez courants à Grenoble. Nous pouvons en relever neuf entre 1663 et 1827 sur les 33 connus¹⁹⁷, parmi lesquels nous pouvons citer celui de Claude Faure en 1677 avec Marie Galle, fille d'André, lui-même imprimeur-libraire à Grenoble¹⁹⁸, ou celui de Benoît Richard en 1721, avec Antoinette Faure, fille de Claude mentionné précédemment¹⁹⁹. Seule Catherine Giroud, la sœur de Gaspard, a, à notre connaissance, épousé un homme de son milieu, le libraire Jean-François Champ, en 1716²⁰⁰. Nous pouvons toutefois compter trois mariages célébrés entre les Giroud et le milieu marchand, à savoir celui d'André et Justine Souverant en 1752, fille d'un marchand gantier de la ville²⁰¹, celui de Catherine, la fille de Gaspard, avec le marchand orfèvre Ennemond Flory en 1738²⁰² et celui de François-Alexandre, demi-frère de Gaspard, qui épousa à Avignon en 1726 Claire-Antoinette Lacroix, fille d'un marchand lyonnais²⁰³.

Ce sont en revanche les Giroud qui contractèrent le plus grand nombre d'unions avec des membres du Parlement ou plus tard de la Préfecture. Sur les sept que nous avons pu répertorier dans cette catégorie professionnelle entre 1663 et 1827, deux mariages ont été conclus par les Charvys à la fin du XVII^e siècle²⁰⁴, un par les Champ et quatre par les Giroud, en majorité par des femmes puisque seul Gaspard a eu l'opportunité d'épouser une fille de procureur au Parlement²⁰⁵. La première femme Giroud à avoir épousé un membre du Parlement est à notre connaissance Marie-Virginie, demi-sœur de Gaspard, qui se maria en 1733 avec Louis Lacroix, huissier du roi au Parlement. Il faut ensuite attendre la fin du XVIII^e siècle pour voir ce genre d'union se reproduire, par les personnes de Catherine-Justine, fille d'André, qui épousa Louis Robin en 1776, avocat au Parlement²⁰⁶, et la nièce de cette dernière, Marie-Joséphine-Louise-Euphrosine, qui s'unit en octobre 1789 avec

¹⁹⁷ Annexe 2, Récapitulatif des mariages connus des imprimeurs-libraires grenoblois entre 1663 et 1827.

¹⁹⁸ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.*, pp. XLII-XLIII.

¹⁹⁹ *Ibid.*, p. CV.

²⁰⁰ AMG, 9NUM 1/AC 185/115, 1716-1719, Registre d'état civil de Grenoble, paroisse Saint-Louis.

²⁰¹ ADI, 9NUM/5E186/20/5, 1751-1754, Registre d'état civil Grenoble, paroisse Saint-Hugues.

²⁰² Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.*, p. LXVI.

²⁰³ René MOULINAS, *op. cit.*, p. 202.

²⁰⁴ Annexe 2, Récapitulatif des mariages connus des imprimeurs-libraires grenoblois entre 1663 et 1827.

²⁰⁵ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.*, p. LXVI.

²⁰⁶ AMG, 9NUM1/AC185/122, 1776-1779, Registre d'état civil Grenoble, paroisse Saint-Louis.

Benjamin-Alexandre Robin, conseiller de préfecture²⁰⁷. Ces unions, rendues possibles dans la seconde moitié du XVIII^e siècle par la difficulté grandissante pour les membres du Parlement, en particulier les nouveaux venus, de s'allier avec la grande robe²⁰⁸, ne demandaient cependant pas moins des moyens financiers conséquents. Les dots apportées par les épouses de parlementaires à cette période s'échelonnaient en effet entre 20 000 livres et 220 000 livres, et seulement 5% de ces dots étaient inférieures à 30 000 livres²⁰⁹. Si nous ne disposons pas des contrats de mariage concernant ces quatre unions, nous pouvons émettre avec la plus grande prudence, l'hypothèse que les dots apportées par les femmes Giroud devaient tourner au moins autour de 20 000 livres, ne s'adressant pas à des membres de la haute robe. Ainsi, ces unions témoigneraient de l'enrichissement considérable de la famille Giroud au cours du XVIII^e siècle. Si Marguerite Giroud, issue du premier mariage d'Alexandre, n'apporta en 1719 à son mari, nommé Lacroix, qu'une dot de 500 livres²¹⁰, celle de Catherine Giroud en 1717, pour son mariage avec Jean-François Champ atteignait en revanche la somme déjà non négligeable de 4 250 livres²¹¹, si l'on considère qu'entre 1788 et 1789, 55 à 60% des dots apportées par les épouses grenobloises étaient inférieures à 1 000 livres²¹². Celle fournie par Marie-Virginie seize années plus tard devait être autrement considérable.

Notons qu'une somme avoisinant les 20 000 livres était pleinement envisageable pour les finances des Giroud, au moins pour la descendance de Gaspard Giroud, si nous prenons en compte le mariage de celui-ci avec Philippine Chagnard, qui a dû, en tant que fille de procureur au Parlement, apporter une dot importante. Précisons également que les mariages conclus avec des filles de familles appartenant au milieu marchand pouvaient être tout aussi rentables. Le contrat de mariage dont nous disposons pour André Giroud et Justine Souverant, conclu en 1752, nous fournit à ce titre des informations précieuses et rend compte de l'enrichissement des Giroud²¹³. Justine Souverant, fille d'Antoine, marchand et syndic des gantiers, apporta en effet 22 000 livres de dot, à laquelle les époux ajoutèrent

²⁰⁷ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.*, p. LXVI.

²⁰⁸ Clarisse COULOMB, *Les Pères...*, *op. cit.*, p. 73.

²⁰⁹ *Ibid.*, pp. 134-136.

²¹⁰ ADI, 13B542, 1735-1736, Inventaire après décès de Gaspard Giroud.

²¹¹ ADI, 2E280, f°396, 14 janvier 1717, Enregistrement du contrat de mariage de Jean-François Champ et Catherine Giroud, passé le 21 décembre 1716.

²¹² René FAVIER, *Les villes du Dauphiné aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1993, p. 315.

²¹³ ADI, 3E1104/3, f° 297, 17 août 1752, Enregistrement du contrat de mariage d'André Giroud et Justine Souverant.

9 000 livres « d'augurent »²¹⁴, et André Giroud 1 500 livres « Pour bagues Et bijoux ». À titre de comparaison, la somme de 20 000 livres, fournie en 1713 par la veuve de l'imprimeur Antoine II Maurry, Anne Dron, à son deuxième époux, représentait à Rouen à cette époque la plus haute dot fournie dans le milieu de l'imprimerie²¹⁵. Enfin, une somme de 20 000 livres était d'autant plus envisageable si l'on s'appuie sur la lettre qu'adressait Jean-Louis-Antoine à sa sœur le 16 juillet 1782, dans laquelle il lui faisait part de la donation que leur mère leur accordait la même année : « nous pouvons à peu près augurer que les portions de mes freres seront chacune de 18 à 20 mille livres et la tienne plus considérable en conséquence de ce dont tu es avantagée »²¹⁶. Si le mariage de ces femmes avait un prix, nous pouvons toutefois nous demander si la position qu'elles acquéraient au Parlement et les relations qui allaient de pair, n'ont pas contribué à renforcer encore plus la puissance des Giroud à Grenoble ? Comme nous l'avons en effet déjà développé, nous savons que Catherine-Justine a eu un rôle de lien social entre sa famille et les contacts de son époux.

Inversement, les relations que possédaient déjà les Giroud grâce à leur poste d'imprimeurs-libraires du Parlement n'ont-elles pas facilité leur accès à ces mariages ? En effet, hormis Pierre Verdier, également imprimeur-libraire du Parlement, qui se maria en 1623 avec Anne Pinard, fille d'un procureur au Parlement, et les Charvys, qui descendent de la famille Verdier par le mariage de Diane Verdier et Pierre Charvys en 1616²¹⁷, seuls les Giroud ont eu, au sein de la communauté des imprimeurs-libraires de la ville, l'opportunité de contracter des mariages avec des membres du Parlement²¹⁸. Si nous ne disposons pas de toutes les données en termes de mariage des imprimeurs-libraires de la ville entre les XVII^e et XVIII^e siècles, il est tout de même intéressant de noter que seuls les imprimeurs-libraires qui jouissaient d'une relation privilégiée avec le Parlement, ont eu l'opportunité d'accomplir des mariages avec leurs membres. Précisons cependant que la proximité avec le Parlement n'était cependant pas le seul facteur à prendre en compte pour bénéficier de ces unions et que la richesse des Giroud a été également un avantage déterminant. Prenons pour témoin

²¹⁴ Somme versée conjointement par les deux époux qui appartiendra aux enfants qui naîtront du mariage ou à défaut d'enfants, au survivant des deux mariés.

²¹⁵ Jean-Dominique MELLOTT, *op. cit.*, p. 509.

²¹⁶ BMG, R 90 525, 1^{ère} liasse, pièce 24, 16 juillet 1782, Lettre de Jean-Louis-Antoine Giroud à sa sœur Catherine-Justine.

²¹⁷ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.*, p. LXXXVI.

²¹⁸ Annexe 2, Récapitulatif des mariages connus des imprimeurs-libraires grenoblois entre 1663 et 1827.

la correspondance entre Jean-Louis-Antoine Giroud et un de ses cousins d'Avignon²¹⁹. Dans une de ses lettres, Jean-Louis-Antoine fait part à son cousin de la proposition d'un membre du Parlement de Grenoble d'épouser une des filles de ce cousin avignonnais. Malheureusement, le mariage ne semble pas avoir eu lieu, puisque les 50 000 livres de dot que proposa ce cousin n'étaient pas à la hauteur des espérances de notre parlementaire, qui n'exigeait pas moins de 100 000 livres. Les prétendants au mariage avec des membres du Parlement ne pouvaient donc pas négliger l'aspect financier.

En fin de compte, si on ne peut pas formellement conclure sur la finalité d'enrichissement de la politique matrimoniale des Giroud, nous pouvons penser que le mariage a été utilisé au moins comme facteur de promotion sociale, surtout pour les dernières générations.

II – Le patrimoine matériel des Giroud

1 – Les possessions mobilières et immobilières

L'estimation des biens des Giroud n'étant pas évidente à établir, comme nous venons de le constater, voyons si l'examen de leur cadre de vie peut nous éclairer davantage sur leur richesse.

Au sein de la ville de Grenoble

Grâce à leur charge d'imprimeurs-libraires du Parlement, les Giroud logeaient dans un appartement au Palais, qui était indépendant de leur librairie, celle-ci se trouvant également à l'intérieur du palais, mais à l'entrée, « dans la grande salle à livres »²²⁰. L'imprimerie se situait quant à elle plus éloignée, au bout de la place Saint-André, dans une boutique appartenant aux chanoines du chapitre Saint-André.

Nous ne disposons pas de la surface de l'appartement ni du nombre de pièces, si ce n'est qu'il y avait une cave, dans laquelle six tonneaux étaient entreposés. Le logement de

²¹⁹ BMG, R 90 525, 1^{ère} liasse, pièce 17 à 20, mai-juin 1783, Correspondance entre Jean-Louis-Antoine Giroud et un de ses cousins avignonnais.

²²⁰ ADI, 13B542, 1735-1736, Inventaire après décès de Gaspard Giroud.

Gaspard Giroud ne ferait toutefois pas exception s'il ne possédait qu'une pièce, si l'on considère qu'au XVIII^e siècle, 75% des foyers parisiens vivaient dans une pièce commune²²¹. L'appartement semblait accueillir un nombre important de personnes à la mort de Gaspard et disposait d'un ameublement assez sommaire et d'un état médiocre²²². Majoritairement en bois de noyer, le mobilier était composé, pour ce qui pourrait correspondre à la partie cuisine et salon, de trois bancs, cinq tables et 17 chaises, dont six « a la dauphine », avec des housses de couleur cannelle, auxquelles nous pouvons ajouter deux pétrins, cinq coffres et un fauteuil avec une housse de tapisserie. Nous pouvions également trouver neuf « garde-robes » en bois, toutes usées sauf une qui ne l'était qu'à moitié, trois miroirs dont un fendu et sept « bois de lit » – ou structures de lits – et leur garniture²²³ de différentes couleurs, cannelle, pourpre, brun, rouge et vert, cette dernière agrémentée de rubans jaunes. Ainsi, la présence de rideaux autour des lits, venant créer un espace d'intimité, témoignerait plutôt d'un appartement à pièce unique²²⁴.

Le linge de maison, également réduit au strict nécessaire, consistait en 22 draps, une douzaine de serviettes et six nappes « a la venise », trois douzaines de serviettes neuves « de triège » et six pièces de tapisserie de Bergame « presque usées, et même rompues ». Ce genre de tapisserie, généralement faite de laine, de fil ou de coton et sans motifs, était qualifiée par le dictionnaire de Trévoux de « tapisserie des pauvres ». On distinguait parmi les divers ustensiles de cuisine les traditionnels plats et assiettes en étain, chaudrons, poêles et casseroles de cuivre, présents dans les foyers tant au XVII^e qu'au XVIII^e siècle, accompagnés d'un crochet à viande, de plusieurs tournebroches et lèchefrites²²⁵.

En ville, si la viande était certes plus accessible que dans les milieux ruraux et constituait un des aliments de base, son achat n'était pas pour autant à la portée de tous, en particulier chez les artisans²²⁶. La présence de ces ustensiles vient ainsi nuancer les conclusions que l'on pourrait tirer d'un ameublement aussi modeste, en témoignant d'un minimum d'aisance. Finalement, il semblerait que l'appartement de Gaspard Giroud répondait ni plus ni moins

²²¹ Daniel ROCHE, *Histoire des choses banales, Naissance de la consommation, XVIIe – XIXe siècle*, Paris, Fayard, 1997, p. 186.

²²² Annexe 5, Inventaire des biens mobiliers de Gaspard Giroud 1735.

²²³ Selon le dictionnaire de Trévoux, une garniture de lit comprenait les rideaux, traversin, couverture et matelas, ici comptabilisés séparément et au nombre de huit.

²²⁴ Daniel ROCHE, *op. cit.*, p. 191.

²²⁵ Joël CORNETTE, « La révolution des objets. Le Paris des inventaires après décès (XVII^e-XVIII^e siècles) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 36, juillet-septembre 1989, p. 485.

²²⁶ GARNOT Benoît, *op. cit.*, pp. 208-209.

aux principaux besoins énumérés par Daniel Roche dans son *Histoire des choses banales*, à savoir le travail, bien que la librairie ne semblait pas directement attenante au logement, le repos, la préparation des aliments et la sociabilité²²⁷. Parmi les objets possédés, si le miroir devient de plus en plus courant au XVIII^e siècle, le coffre, très présent chez Gaspard, était très usité au XVII^e siècle et fut largement remplacé par l'armoire au siècle suivant²²⁸.

La simplicité de l'ameublement était cependant quelque chose d'assez répandu chez les imprimeurs-libraires, en témoigne l'inventaire mené en 1648 de la maison de Denis Moreau, un grand libraire parisien, dont l'intérieur reflétait plutôt, selon les mots d'Henri-Jean Martin, celui « d'un marchand de condition encore fort modeste », où les chaises, tables et armoires constituaient là-aussi l'essentiel du mobilier, pour un montant total de 1 078 livres²²⁹. Les différents éléments qui organisaient l'appartement de Gaspard furent quant à eux estimés à la somme de 1 900 livres, mais comprenaient également les dettes actives dont nous ne connaissons pas la teneur. Ce logement était toujours en la possession de la famille Giroud en 1782 et fit à la même date l'objet de réparations. L'atelier d'imprimerie et la boutique firent de leur côté l'objet d'un agrandissement, témoignant de la prospérité grandissante des affaires professionnelles de la famille²³⁰.

À Grenoble, les Giroud possédaient d'autres biens immobiliers dont ils tiraient profit. Au faubourg Très-Cloître, au sud-est de la ville dans le prolongement de la rue Très-Cloître²³¹, ils louaient une maison « ou cabane », au moins depuis le 4 décembre 1674, comme l'atteste une convention de loyer passée entre Catherine Mollier d'un côté, Pierre Vieux et François Sapayei de l'autre²³². Si le montant du loyer est inconnu à cette date, Gaspard louait ce même bien à une nommée Louise Renaud à partir 1726, pour la somme de 30 livres, sans doute annuelles. Ce bâtiment, « d'environ dix toises »²³³, était en très mauvais état au décès de Gaspard :

« au bout du fauxbourg très cloîtres [...] un emplacement d'environ dix toises sur lequel existe encore les maitresses pieces Qui composaient une maison de planches, le couvert en

²²⁷ Daniel ROCHE, *op. cit.*, p. 185.

²²⁸ Joël CORNETTE, *op. cit.*, p. 484.

²²⁹ Henri-Jean MARTIN, *op. cit., Livre, pouvoirs...*, Tome 1, pp. 406-407.

²³⁰ BMG, R 90 525, 1^{ère} liasse, pièce 24, 20 juillet 1781, Lettre de Jean-Louis-Antoine Giroud à sa sœur Catherine-Justine.

²³¹ Annexe 32, Plan de Grenoble au XVIII^e siècle.

²³² ADI, 13B542, 1735-1736, Inventaire après décès de Gaspard Giroud.

²³³ Entre 18 et 20 mètres carrés.

tuilles creuses subsiste aussy, et quelques planches du batiment en tres mauvais état, et prêt a tomber »²³⁴

De cette maison, dépendait également un droit « de faire travailler a la profession de cordier dans le chemin de l'abayie joignant lade petite maison », que Gaspard céda au nommé Remond, cordier, pour trois années au prix annuel de 5 livres. Plus tard, le marchand épicier Pierre-Gabriel Bernard occupait un magasin situé au rez-de-chaussée d'une maison appartenant à Justine Giroud, mais nous n'en savons pas plus sur ce bien ni sur les revenus qu'il faisait entrer dans les caisses de son propriétaire.

En dehors de la ville

Éloignons-nous désormais de quelques kilomètres de Grenoble et découvrons le domaine situé à la Tronche, acheté par Alexandre Giroud le 24 juillet 1712 au prix de 12 500 livres²³⁵. Sur une terre garnie de vignes, les Giroud possédaient une maison, accompagnée d'une grange, d'un jardin et d'une cour. En pénétrant dans la maison, une première pièce à gauche comprenait une table ronde en noyer et six chaises « a l'entique, la moitié hors de service ». De nombreux tableaux venaient compléter ce mobilier minimaliste, dont trois portraits de femmes, six représentants des batailles et un dernier qui reproduisait la ville de Gênes. La deuxième pièce du rez-de-chaussée, à droite en entrant, faisait office de cuisine mais presque aucun ustensile n'y a été trouvé au moment de l'inventaire après décès de Gaspard. Cet inventaire ayant été dressé presque un an après la mort de Gaspard, il n'est pas exclu que la famille ait entre temps récupéré un certain nombre d'objets. Deux chambres composaient l'étage de la maison. Dans la première, un fauteuil, une vieille table et un coffre, le tout en noyer, ainsi que cinq portraits étaient les seuls meubles présents. À côté, la seconde chambre n'était remplie que d'outils de jardin. Enfin, dans le reste des pièces, le galetas, la cave, l'écurie ou encore la grange, des ustensiles d'agriculture, des restes de chars et des tonneaux semblaient avoir été laissés à l'abandon.

Si nous ne connaissons pas les données pour le reste du milieu des imprimeurs-libraires grenoblois, il n'est pas rare ailleurs, notamment à Paris, qu'un imprimeur ou un libraire

²³⁴ ADI, 13B542, 1735-1736, Inventaire après décès de Gaspard Giroud.

²³⁵ ADI, 13B542, 1735-1736, Inventaire après décès de Gaspard Giroud.

possédait une résidence secondaire aux alentours de la ville. C'était le cas de l'imprimeur parisien Pierre Ballard, qui avait investi dans une petite maison avec jardin et vigne à Corneilles-en-Parisis dans la première moitié du XVII^e siècle ou encore des David, qui possédaient à la fin du XVIII^e siècle deux bastides de plus de 17 hectares²³⁶.

Les terres

Au surplus de cette maison à la campagne, d'un champ situé au Sablon, d'un autre champ au mas du « Brochet », d'une pièce de terre se trouvant à « ponpriolé » et d'un pré placé à Saint-Mury, Gaspard Giroud avait investi en 1720 dans un pré nommé « Rochedure », localisé dans la paroisse de Meylan pour le montant de 1 700 livres²³⁷. En plus de leur prix d'achat, il fallait rajouter à ces terres un coût d'entretien et un loyer annuel pour le domaine de la Tronche, un arrêt du Conseil de 1732 ayant rétabli les droits de péage des religieuses du monastère de Montfleury sur l'Isère et les territoires de Montfleury ou la Tronche²³⁸. Ainsi les Giroud devaient-ils verser un loyer annuel de 10 livres aux religieuses de Montfleury pour leur domaine situé à la Tronche²³⁹. En sus, l'entretien et l'exploitation des vignes avaient également un coût. Aussi, en 1736, les héritiers de Gaspard durent s'acquitter de 84 livres 10 sols auprès de Pierre Bonnard, Vigneron, « pour les Cultures faites a la vigne Et aux hautains Lad année », somme à laquelle il fallut ajouter 20 livres « pour les fraix Des vandanges Et pour avoir pressé le marc ».

D'un autre côté, ces terres rapportaient également de l'argent à leur propriétaire. En dehors des avantages en nature que sont le vin et le blé dont ils bénéficiaient²⁴⁰, ils louaient une partie de leurs terres à un vigneron nommé Ruben Bertier, dont le pré de Meylan, pour le prix de 48 livres annuelles.

²³⁶ Henri-Jean MARTIN, op. cit., Livre, pouvoirs..., Tome 1, p. 409 ; Gilles ÉBOLI, Livres et lecteurs en Provence au XVIII^e siècle : autour des David, imprimeurs-libraires à Aix, Méolans-Revel, Atelier Perrousseau, 2008, p. 109.

²³⁷ ADI, 13B542, 1735-1736, Inventaire après décès de Gaspard Giroud.

²³⁸ Annexe 36, Extrait de l'arrêt du Conseil rétablissant les droits de péages sur l'Isère et les territoires de Montfleury ou la Tronche pour les religieuses du monastère de Montfleury, 1732.

²³⁹ 13B551, 29 avril 1739, Comptes de succession de Gaspard Giroud.

²⁴⁰ ADI, 2E280, f°396, 14 janvier 1717, Enregistrement du contrat de mariage de Jean-François Champ et Catherine Giroud, passé le 21 décembre 1716.

2 – Le matériel d'impression et de librairie

Les différents inventaires de matériel d'imprimerie-librairie dont nous disposons, entre la période d'exercice d'Alexandre et l'inventaire de tous les effets de la veuve Giroud en 1782, plus ou moins détaillés, nous renseignent tant sur les moyens financiers consacrés à l'investissement dans le matériel professionnel que, par analogie, sur leurs capacités de production, que nous développerons plus loin. S'il ne s'agit pas ici de faire l'inventaire complet de leur matériel d'imprimerie, que l'on trouvera en annexes²⁴¹, nous allons tenter de comparer tant quantitativement que qualitativement cette forme de patrimoine matériel à celle des autres imprimeurs-libraires de la ville et de souligner son évolution au fil des années.

Lors de l'affaire Petit en 1708, Alexandre Giroud déclarait à l'inspecteur qu'il disposait de deux presses en bon état et de six fontes de caractères, du petit texte au parangon, avec leurs italiques²⁴². En 1717, quand Alexandre céda officiellement sa place d'imprimeur-libraire à son fils Gaspard, ses fonds de librairie et son matériel d'imprimerie furent évalués à 6 000 livres²⁴³. Nous ne pouvons malheureusement pas vraiment comparer ce prix à celui d'une autre imprimerie-librairie grenobloise, car nous ne disposons que du prix du matériel d'imprimerie seul, acheté par Joseph Cuchet à Mathieu Petit en 1747 à la somme de 1 852 livres²⁴⁴. Si nous sommes loin des 15 369 livres auxquelles avait été estimée la librairie de Jean Nicolas en 1652, n'oublions pas que les Giroud n'en étaient qu'au début de leur exercice à Grenoble et que le fond de librairie considérable de la veuve Giroud en 1782, rassemblant 9 352 exemplaires, en dehors du reste du fond racheté à Faure en 1780, devait valoir nettement plus cher que celui de 1717²⁴⁵.

Si le matériel d'imprimerie d'Alexandre ne semble à première vue couvrir que le minimum requis si l'on se réfère aux lettres patentes de 1586, qui stipulent que tout

²⁴¹ Annexe 3, Détail du matériel d'imprimerie des Giroud 1708-1782.

²⁴² Gaston LETONNELIER, « L'imprimerie... », *op. cit.*, p. 41.

²⁴³ ADI, 2E280, f°396, 14 janvier 1717, Enregistrement du contrat de mariage de Jean-François Champ et Catherine Giroud, passé le 21 décembre 1716.

²⁴⁴ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.*, p. LX.

²⁴⁵ Henri-Jean MARTIN, Micheline LECOCQ, *Livres et lecteurs*, *op. cit.*, p. 48 ; BMG, R 90 525, 4ème liasse, 1782, Inventaire de la librairie de la Veuve Giroud.

imprimeur doit posséder au moins deux presses²⁴⁶, Alexandre paraît cependant dans la norme de la ville, si l'on en croit les propos de Jean Verdier, syndic des imprimeurs, qui déclarait à la même occasion que tous les imprimeurs de la ville possédaient alors deux presses et six fontes²⁴⁷. Cependant, il est possible qu'Alexandre ait pris le parti de ne déclarer que ses presses en bon état, puisque son fils Gaspard possédait quatre presses à sa mort en 1735²⁴⁸. Précisons que sur ces quatre presses, deux seulement étaient véritablement en bon état et modernes, avec leurs platines et marbre de cuivre, là où la troisième ne possédait que la platine en cuivre, le marbre étant en bois. Quant à la quatrième, elle était décrite comme étant « en mauvais ordre, n'a[yant] qu'une platine et marbre de bois ». De même, lors de son état des lieux de l'imprimerie en province en 1737, l'intendant Fontanieu rapportait avoir répertorié dans l'imprimerie de la veuve Giroud « 4 presses avec leurs assortimens dont Il ny a que deux qui Soient montées²⁴⁹ ».

Il est envisageable que les Giroud gardaient ces deux presses pour répondre aux attentes de l'article 51 du règlement du Conseil du 28 février 1723, qui fixait un minimum de quatre presses par imprimerie²⁵⁰. Notons que lors de la même enquête de 1737, l'intendant Fontanieu trouva chez Pierre Faure « 4 presses dont Il n'y a[vait] que deux qui travaill[ai]ent ». De même, il ne releva chez Mathieu que « deux presses montées ». Enfin, quatre presses furent répertoriées chez André Faure mais l'intendant ne fit pas mention du nombre en activité. Quoi qu'il en soit, la présence de quatre presses dans ces imprimeries ne signifiait pas pour autant que le travail y fut abondant.

D'après l'inventaire succinct dont nous disposons pour Philippine Giroud, grâce à l'intendant Fontanieu, celle-ci semblait avoir investi dans de nouveaux caractères, puisqu'ils étaient décrits comme étant « en bon etat, une partie estant a neuf et lautre my usé », là où les caractères de Gaspard étaient à son décès tous usés, hormis le petit texte « m'y usé »²⁵¹. Parmi les autres imprimeurs, l'état de leurs caractères était très variable, allant de 13 sortes de fontes avec leurs italiques, toutes « presqu'Entierement neuves » chez André Faure, à des

²⁴⁶ Bernard BARBICHE, « Le régime de l'édition », dans : Roger CHARTIER, Henri-Jean MARTIN (dir.), *Le livre conquérant...*, *op. cit.*, p. 458.

²⁴⁷ Gaston LETONNELIER, « L'imprimerie... », *op. cit.*, p. 41.

²⁴⁸ ADI, 13B542, 1735-1736, Inventaire après décès de Gaspard Giroud.

²⁴⁹ ADI, 1Mi306, 1737, Réponses de l'intendant Fontanieu aux lettres du chancelier.

²⁵⁰ René Moulinas, *op. cit.*, p. 49.

²⁵¹ ADI, 13B542, 1735-1736, Inventaire après décès de Gaspard Giroud.

fontes « plus que my usées » et sans italiques chez Mathieu Petit, alors qu'on lui reconnaissait en 1708 des fontes de meilleure qualité que celles des autres²⁵².

Aux sept caractères de son père, André ajouta, le triple canon, le gros canon et la philosophie, mais ôta le caractère cicéro²⁵³, que l'on retrouve chez Justine Giroud seulement à partir de 1773²⁵⁴. Cette dernière possédait dix fontes différentes, soit 9 700 livres pesant de caractères, là où Gaspard n'en possédait que 2 330 livres²⁵⁵. Cette augmentation du nombre de caractères s'explique sans doute là aussi par l'article 51 du règlement du Conseil du 28 février 1723, qui souhaitait que tout aspirant à la maîtrise possède au moins « neuf sortes de caractères romains avec leurs italiques »²⁵⁶. Si les Giroud répondaient ici aux exigences de la loi, ils ne semblaient pas détenir la meilleure imprimerie de la ville en termes de qualité, en particulier face à Joseph Cuchet, qui possédait en 1773 une imprimerie composée de caractères neufs²⁵⁷, alors que ceux de Justine étaient de qualité très variable en 1782, de « presque neuf » à « usé Entièrement ». Prenons cependant en compte qu'il ne s'agit ici que d'états des imprimeries à un moment donné et que l'usure des caractères témoigne vraisemblablement d'une utilisation importante. En effet, la liste des dettes de la veuve Giroud, dressée également en 1782, nous apprend que la famille était quatre fois débitrice de Monsieur Vernange, fondateur de caractères, pour une somme totale de 1 443 livres, ce qui nous permet d'affirmer sans trop de doutes que leurs fontes faisaient l'objet d'un renouvellement régulier²⁵⁸. De manière certaine, les Giroud rachetèrent à neuf une partie de leurs caractères à l'occasion de l'impression des livres liturgiques qui leur avait été confiée par le diocèse de Vienne le 17 avril 1782, ce qui contribue à expliquer également en partie la hausse du nombre de leurs caractères depuis 1735²⁵⁹. Le contrat prévoyait en effet des ouvrages de qualité, imprimés avec des caractères neufs, qui devaient être fournis par la maison Fournier le jeune de Paris. Ainsi, nous trouvons trois dettes passives dans les comptes des Giroud au nom de Fournier, fondateur de caractères, pour la somme de 2 200

²⁵² Gaston LETONNELIER, « L'imprimerie... », *op. cit.*, p. 41.

²⁵³ BMG, R 90 525, 1^{ère} liasse, pièce 5, date ind., informations relatives à l'imprimeur André Giroud.

²⁵⁴ BMG, R 90 525, 3^{ème} liasse, pièce 12, 1773-1774, État des impressions faites pour le service du Roi par la famille Giroud.

²⁵⁵ Annexe 3, Détail du matériel d'imprimerie des Giroud 1708-1782.

²⁵⁶ René Moulinas, *op. cit.*, p. 49.

²⁵⁷ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.*, p. LXII.

²⁵⁸ BMG, R 90 525, 4^{ème} liasse, pièce 10, 1782, Inventaire des dettes actives et passives de la veuve Giroud.

²⁵⁹ J. de FONT-RÉAULX, *op. cit.*, p. 120.

livres²⁶⁰. Si les Giroud étaient ainsi dotés de fontes neuves en 1782, il est important de noter que l'achat de ces caractères ne résultait pas d'une volonté réellement personnelle de fournir une impression de qualité, mais plutôt des exigences d'un commanditaire.

En ce qui concerne l'évolution du nombre de presses, André et Justine n'en possédaient plus que trois, « une grande pour Les grands placards et Les deux autres à l'ordinaire pour les factums, Edits, declarations du Roy et arrêts du Parlement »²⁶¹. Au surplus de cette baisse, il n'est pas certain que le couple ait investi dans de nouvelles presses, puisque dans l'inventaire de l'imprimerie de Justine, il est précisé qu'une de ces presses était en très mauvais état et une autre usée aux trois-quarts, ne dénotant ainsi pas un achat récent²⁶². Seule la grande, encore en bon état en 1782, pourrait avoir fait l'objet d'une acquisition par André. Toujours est-il qu'en dépit de ce que prévoyait la loi de 1723, les Giroud n'étaient pas les seuls de la ville à n'avoir que trois presses, puisque c'était également le cas de l'imprimeur-libraire André Arnaud (1745 ?-1781)²⁶³. Notons que si les imprimeurs ne respectaient pas le nombre de presses, ce n'était sans doute pas en raison de leur prix, qui n'était pas tellement élevé, contrairement à celui des caractères²⁶⁴, mais bien à cause du manque d'ouvrages à imprimer. Ainsi, dans d'autres villes de province, les imprimeurs étaient également loin de respecter la possession des quatre presses réglementaires. À Montpellier en 1764, les deux imprimeurs de la ville ne possédaient chacun que deux presses et huit caractères²⁶⁵. Semblablement, à Toulouse, la même année, seuls trois des dix imprimeurs de la ville possédaient quatre presses. Si un autre de ces typographes en avait cinq, il en exploitait seulement deux et le reste de la profession se contentait de deux ou trois presses, dont certaines n'étaient que très peu occupées²⁶⁶. Enfin à Rouen, grand centre d'impression français au XVIII^e siècle, les imprimeurs possédaient en 1764 entre deux et cinq presses chacun²⁶⁷.

²⁶⁰ BMG, R 90 525, 4^{ème} liasse, pièce 10, 1782, Inventaire des dettes actives et passives de la veuve Giroud.

²⁶¹ BMG, R 90 525, 1^{ère} liasse, pièce 5, date ind., informations relatives à l'imprimeur André Giroud.

²⁶² BMG, R 90 525, 4^{ème} liasse, pièce 10, 1782, Inventaire de l'imprimerie de la Veuve Giroud.

²⁶³ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.*, p. LIX.

²⁶⁴ Henri-Jean MARTIN, *op. cit., Livre, pouvoirs...*, Tome 1, p. 371. Henri-Jean Martin donne notamment l'exemple de l'imprimeur Claude Caleville, qui laissait à sa mort en 1647, quatre presses et une quarantaine de fontes, le tout estimé à 3 177 livres, dont 2 778 livres tournois de caractères.

²⁶⁵ Madeleine VENTRE, *op. cit.*, p. 230.

²⁶⁶ *Ibid.*, p. 234.

²⁶⁷ Jean QUÉNIARD, *L'imprimerie et la librairie à Rouen au XVIII^e siècle*, Paris, Klincksieck, 1969, p. 87.

Pour finir, Justine se distinguait de ses prédécesseurs par l'ajout d'un matériel de reliure à son imprimerie²⁶⁸. Des ustensiles de base servant à cette activité ont en effet été inventoriés parmi ses biens, destinés à rogner, coudre, endosser et éventuellement dorer des couvertures faites de basane, un cuir très répandu pour la reliure au XVIII^e siècle²⁶⁹.

Finalement, si la qualité de l'imprimerie Giroud ne semblait pas atteindre celle des Faure ou plus tard celle des Cuchet, leur équipement ne s'en trouvait pas moins dans la moyenne, voire légèrement au-dessus de celui des autres imprimeurs de la ville et se démarquait, sur la fin, grâce à la reliure.

Comme nous venons de le montrer, la famille Giroud bénéficiait d'un patrimoine financier plutôt imposant. Aussi, nous allons désormais essayer de comprendre les raisons de la longévité et de l'enrichissement des Giroud à Grenoble, en analysant leurs activités.

²⁶⁸ Annexe 3, Détail du matériel d'imprimerie des Giroud 1708-1782.

²⁶⁹ Giles BARBER, « La reliure », dans : Roger CHARTIER, Henri-Jean MARTIN (dir.), *Le livre triomphant...*, *op. cit.*, p. 205.

PARTIE II – LA PRODUCTION IMPRIMÉE DE LA FAMILLE GIROUD

CHAPITRE I – L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION IMPRIMÉE AU FIL DES GÉNÉRATIONS, D'ALEXANDRE À JUSTINE ET FILS (1684-1797)

La reconstitution du catalogue des ouvrages imprimés par la famille Giroud a ici été menée majoritairement grâce aux bibliographies dressées par Edmond Maignien à la fin du XIX^e siècle, qui utilisa pour cela en grande partie le fond de la bibliothèque municipale de Grenoble²⁷⁰. Les catalogues ainsi obtenus n'étant toutefois pas exhaustifs, nous les avons étoffé dans la mesure du possible avec nos recherches personnelles, mais il est aurait été bénéfique de les entremêler avec le travail de Paul Couturier de Royas effectué à la même époque²⁷¹. Ce travail n'a cependant pas pu être accompli pour des raisons de temps et n'aurait de toute manière pas comblé la part d'inconnu qui réside dans les productions clandestines, non répertoriées par ces deux auteurs. Pour exploiter les résultats fournis par Edmond Maignien, nous avons dû, opérer à des tris par dates, formats et surtout thématiques des ouvrages trouvés, selon le système mis en place en 1711 par Gabriel Martin pour établir ses catalogues de vente²⁷². Ce système, adopté par Henri-Jean Martin dans son ouvrage concernant les registres du libraire Nicolas²⁷³ et par bien d'autres historiens, réside dans un classement selon cinq catégories, qui sont les belles lettres, l'histoire-géographie, les sciences, arts et techniques, le droit et enfin la religion. Cette activité a occupé une grande partie de notre temps de recherche, notamment en raison du nombre important d'ouvrages et du caractère non hermétique de ces diverses catégories – que faire par exemple d'un ouvrage d'histoire religieuse ? – précisons que les choix opérés n'ont pas été le fruit du hasard, puisque réalisés dans la mesure du possible en fonction de ceux effectués par les auteurs des ouvrages utilisés pour nos études comparatives afin de conserver un maximum de cohérence dans nos conclusions²⁷⁴. La catégorie des belles lettres regroupe ainsi en plus des romans, poésies, pièces de théâtre et classiques antiques, la philosophie, les dictionnaires et grammaires, les ouvrages de morale, de rhétorique et les chansons.

²⁷⁰ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.*, 606 p. ; Edmond MAIGNIEN, *Bibliographie historique...*, *op. cit.*, 3 tomes.

²⁷¹ BMG, ms. R8694, s. d., Paul COUTURIER DE ROYAS, *Catalogue des livres imprimés, édités ou vendus à Grenoble, de l'origine à la Révolution (1490-1788)*, 3 tomes.

²⁷² Jean VIARDOT, « Livres rares et pratiques bibliophiliques », dans : Roger CHARTIER, Henri-Jean MARTIN (dir.), *Le livre triomphant...*, *op. cit.*, p. 592.

²⁷³ Henri-Jean MARTIN, *Livres et lecteurs...*, *op. cit.*, 283 p.

²⁷⁴ *Ibid.* ; Jean-Dominique MELLOTT, *op. cit.*, p. 131. Le détail des choix opérés par ce dernier, que nous avons largement utilisés, sont consultables sur le tableau figurant à cette page.

L'histoire accueille quant à elle l'histoire religieuse, la géographie, les oraisons funèbres, la politique et l'actualité. Les sciences comprennent les arts et métiers, les almanachs (hormis les diocésains), la navigation, la médecine ou encore l'agriculture. Le droit réunit simplement le droit canon, royal et local, les actes et les recueils. Enfin, la religion rassemble les catéchismes, l'écriture sainte et les ouvrages de controverse, dévotion et liturgie.

Précisons enfin que nous ne disposons pas d'un aperçu global de la production imprimée des Giroud, le répertoire de Maignien s'arrêtant en 1797.

I – Quantités et thématiques

1 – Données générales

De manière générale, la production des Giroud constituait une grande part de ce qui s'imprimait dans la ville entre 1684 et 1788²⁷⁵. Sur 52 des 104 années qui composent notre période, les Giroud sont en effet à l'origine d'au moins la moitié si ce n'est plus – 100% des impressions leur sont dues durant sept de ces années – des ouvrages produits à Grenoble²⁷⁶. Assez rares sont les années où leur production représente moins de 15% de l'activité totale, 18 ans sur 104 et seulement 12 années ont été improductives, ce qui est moins que Jean Verdier entre seulement 1685 et 1710 ou que les Champ entre 1686 et 1729²⁷⁷. Ces années difficiles se situent principalement au temps de Gaspard (1709-1735), période pendant laquelle leur activité tend à décroître pour remonter doucement sous la direction de Philippine (1735-1745), avant d'arriver à son paroxysme à la Révolution²⁷⁸. Les années de marasme de la production des Giroud sous Gaspard et même plus largement les années allant d'Alexandre jusqu'à l'arrivée de Philippine s'inscrivent en partie dans un contexte de dépression générale de la production imprimée grenobloise même nationale, de 1690 à

²⁷⁵ Annexe 9, Évolution de la production imprimée des Giroud comparée à la production bibliographique grenobloise totale (1684-1797). La comparaison avec les autres imprimeurs de la ville s'arrête en 1788, date à laquelle le nombre d'ouvrages imprimés dont on ne connaît pas la provenance exacte firent leur apparition et compliquaient notre démarche. Notons toutefois que de manière générale, le nombre de pièces imprimées pendant les années révolutionnaires s'accroît radicalement et n'est donc pas propre aux Giroud (voir les trois tomes d'Edmond Maignien pour cela, *Bibliographie historique...op. cit.*).

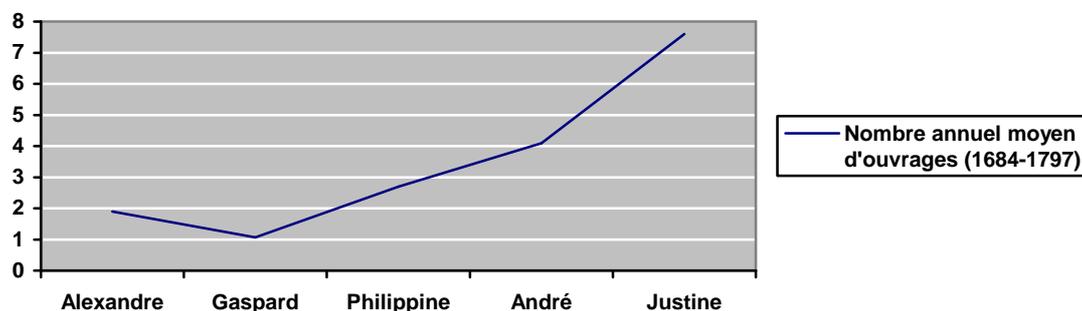
²⁷⁶ Total de la production bibliographique grenobloise entre 1684 et 1788. Remarquons que l'année 1713 fut totalement improductive pour tous les grenoblois.

²⁷⁷ Respectivement 16 et 20 années vacantes.

²⁷⁸ Annexe 9, Évolution de la production imprimée des Giroud comparée à la production bibliographique grenobloise totale (1684-1797).

1710²⁷⁹. Cette dépression fut flagrante à Grenoble jusqu'en 1710 et fut suivie par une stagnation de la production jusqu'en 1726²⁸⁰.

De nos cinq représentants, c'est Justine Giroud qui imprima le plus d'ouvrages, avec un total de 228 livres sur les 436 imprimés entre 1684 et 1797²⁸¹. Nous pourrions mettre ce résultat sur le compte de sa plus grande longévité mais il est intéressant de constater que c'est également elle qui possède le nombre moyen d'ouvrages annuels le plus élevé, environ sept pièces et demi par an, contre seulement quatre pour son époux André et une pour son beau-père Gaspard. Toutefois, si nous imputons à ce résultat les trois années qui entourent la Révolution (1788-1790), période durant laquelle le nombre total des impressions est gonflé par la quantité considérable de pièces de quelques pages imprimées notamment pour le Parlement, Justine arrive toujours en tête mais moins largement, avec 162 ouvrages soit une moyenne de 5,8 par an. Globalement, le nombre moyen annuel d'ouvrages imprimés augmenta progressivement au long du XVIII^e siècle, hormis avec Gaspard pour les raisons que nous venons d'exposer.



En dehors de l'accroissement du taux d'alphabétisation au cours du siècle²⁸², qui a sans doute joué un rôle dans cette hausse moyenne de leur production, nous pouvons sans doute la considérer également comme le reflet de l'ascension de la réputation et de la puissance des Giroud dans le monde de l'imprimerie grenobloise.

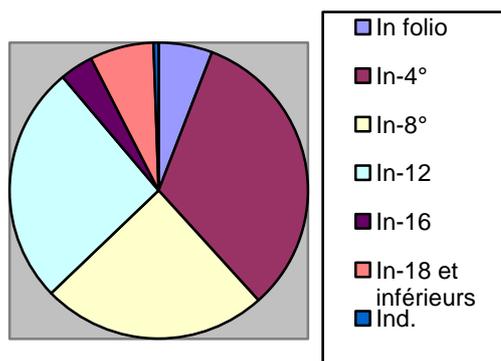
²⁷⁹ Henri-Jean MARTIN, « Une croissance séculaire », dans : Roger CHARTIER, Henri-Jean MARTIN (dir.), *Le livre triomphant...*, *op. cit.*, p. 125.

²⁸⁰ Annexe 9, Évolution de la production imprimée des Giroud comparée à la production bibliographique grenobloise totale (1684-1797).

²⁸¹ Annexe 7, Quantité des ouvrages produits à Grenoble, détaillée par année et par imprimeur selon la bibliographie d'Edmond Maignien (1684-1797).

²⁸² Jean QUÉNIART, « L'anémie provinciale », *op. cit.*, p. 365.

Quand aux formats, le plus usité par les Giroud était l'in-4°, (32,6%)²⁸³, contrairement à la tendance générale française, qui par soucis d'économie préférait des formats plus réduits, comme l'in-12, voire l'in-18 pour les romans ou le théâtre qui étaient à la mode dans la seconde moitié du XVIII^e siècle²⁸⁴. À Grenoble, le cas des Giroud ne faisait cependant pas exception, puisque l'in-4° est en moyenne le format le plus utilisé par les imprimeurs entre 1684 et 1788²⁸⁵.



Moyenne des formats utilisés par les Giroud (1684-1797)

Cette part plus élevée d'in-4° dans le catalogue des Giroud est toutefois à relativiser, car elle est représentée en majorité par des ordonnances, règlements et autres courtes pièces relatives à l'actualité du Parlement ou par des mandements des évêques de Grenoble ou de Gap, donc des productions de quelques pages concernant un public plutôt ciblé. Prenons pour exemple le *Mandement de Monseigneur l'Evêque et Prince de Grenoble, pour la rédemption des captifs (22 juillet 1756)*, qui pour ses trois pages fut imprimé en 1756 par André au format in-4°. En revanche, les 111 pages du *Catéchisme du diocèse de Grenoble, contenant l'abrégé de la Doctrine chrétienne pour les enfans, les prières du matin et du soir [...]*, imprimées l'année précédente, le furent au format in-12. En raison du coût élevé du papier, qui se répercutait automatiquement sur le prix de vente, les Giroud semblaient ainsi préférer imprimer les ouvrages conséquents en formats plus petits, principalement l'in-8° et l'in-12, sans doute pour ne pas se priver de la partie la moins aisée de leur clientèle, à qui

²⁸³ Annexe 6, Quantité des ouvrages produits à Grenoble, détaillée par format et par imprimeur selon la bibliographie d'Edmond Maignien (1684-1797).

²⁸⁴ Wallace KIRSOP, « Les mécanismes éditoriaux », dans : Roger CHARTIER, Henri-Jean MARTIN (dir.), *Le livre triomphant...*, op. cit., p. 27 ; Jean-Dominique MELLOTT, op. cit., p. 565, Entre 1700 à 1729 à Rouen, la part des ouvrages in-12 est largement majoritaire, constituant en moyenne 48,2% du total des formats.

²⁸⁵ Annexe 6, Quantité des ouvrages produits à Grenoble, détaillée par format et par imprimeur selon la bibliographie d'Edmond Maignien (1684-1797).

pouvait être destinée un certain nombre de leurs livres, en particulier les livres de piété qui jouissaient d'un fort succès au XVIII^e siècle, comme nous le verrons plus loin. À ce titre, le format in-12 (26,1%) était le plus représenté après l'in-4°, suivi de près par l'in-8° (24,5%). L'in-folio arrivait quant à lui loin derrière puisqu'il ne représentait que 5,7% du total de leurs ouvrages. Ainsi, si l'on ajoute aux in-8° et in-12 la part des ouvrages encore plus réduits, la proportion des livres de petit format était bien supérieure à celle des grands formats (respectivement 61,7% et 38,3%). Ce constat est moins valable pour le domaine du droit. Nous pouvons bien sûr comparer le *Compte rendu aux Chambres assemblées, le onze décembre 1764 sur les moyens convenables pour l'établissement d'une université et sa formation à Grenoble [...]* sorti en 1765 dans un in-4° de 62 pages et le *Code de Louis XV, ou le Recueil des principaux reglemens et ordonnances du Roi [...]* produit la même année en deux tomes in-12 regroupant cette fois 1 035 pages, mais même si nous ôtons toutes les publications de l'ordre du non livre²⁸⁶, les grands formats, in-f° et in-4°, restèrent largement majoritaires (64,3%) face aux in-8° et formats inférieurs (33,9%) pour le droit. Enfin, en ce qui concerne les langues, rares sont les ouvrages publiés en latin. Seulement sept le furent avant la publication des livres liturgiques du diocèse de Vienne à partir de 1783. Le français dominait donc toute la production des Giroud, sans doute dans le but d'ouvrir l'accès à leur production à une part plus large de lecteurs. Notons que ce choix était également celui opéré par la plupart des imprimeurs rouennais, puisqu'entre 1700 et 1729, 88,4% des ouvrages imprimés l'étaient en français²⁸⁷. À Grenoble, seuls les Faure ont imprimé de nombreux ouvrages en latin, la plupart de religion.

2 – Les thématiques : la prééminence des livres de religion et de droit

Le premier fait marquant qui se détache de nos résultats est la forte proportion d'ouvrages de religion et de droit qui composaient le total de la production imprimée des Giroud entre 1684 et 1797. Si nous ôtons la production d'Alexandre-Benjamin (1793-1795) –

²⁸⁶ Nicolas PETIT, *L'éphémère, l'occasionnel et le non livre à la bibliothèque Sainte-Geneviève, XVe-XVIIIe siècles*, Paris, Klincksieck, 1997, 256 p., Dans cet ouvrage, Nicolas Petit se propose de revenir sur tout ce qui sortait des presses des imprimeurs durant l'Ancien Régime mais qui n'appartenaient pas au champ du livre ou des journaux. Le terme de non livre s'applique à ce type de production, invitations, circulaires, travaux de ville, prospectus, placards... productions éphémères massivement jetées après lecture.

²⁸⁷ Jean-Dominique MELLOTT, *op. cit.*, p. 565.

dont la contribution à l'entreprise familiale fut assez particulière, puisque ponctuelle et mise au service de la République durant l'arrestation de son frère aîné, comme nous l'avons déjà mentionné auparavant²⁸⁸ – sur un total de 436 impressions, ce sont les productions relatives au droit qui arrivaient en tête (177 / 40,6%), suivies de près par les ouvrages de religion (155 / 35,5%). Toutefois, si nous faisons abstraction des impressions pré et post révolutionnaires (1788-1797) qui voient une quasi disparition du champ de la religion et qui seront traitées plus loin en raison de leur particularité, la religion occupe la première position, avec 145 ouvrages (44.9%) sur 323, contre seulement 100 (31%) pour le droit.

La religion

En ce qui concerne les ouvrages de religion, les thématiques n'évoluèrent quasiment pas entre le début des activités d'Alexandre et la période d'activité de Justine, si ce n'est que cette dernière ajouta quelques livres de liturgie. Cependant, mis à part un *Abregé de l'antiphonaire* in-12 imprimé en 1773, et un in-8° d'un *Bréviaire à l'usage de la confrairie des Pénitents blancs de S. Laurent-lès-Grenoble, et autres confrairies de la province de Dauphiné, erigées sous le vocable du très-auguste et très-saint Sacrement de l'autel [...]* paru en 1781 et en 1783 au format in-4° dans sa version réformée par le pape Pie V, le reste de ces livres liturgiques n'étaient que ceux commandés par le diocèse de Vienne en 1782, dont on reparlera plus loin, ou le complément de ceux-ci²⁸⁹. Globalement, trois axes principaux se dégagent de ce catalogue de religion.

Une grande partie de cette production était composée d'ouvrages de catéchismes – notamment avec *L'Année sainte ou le Catechisme*, un in-12 de 304 pages édité par Alexandre en 1692 – et d'ouvrages de piété ou de dévotion, de formats réduits, touchant sans doute une large clientèle, puisque faisant partie des ouvrages que l'on retrouve le plus dans les bibliothèques du XVIII^e siècle²⁹⁰, parmi lesquels nous pouvons citer *Les exercices de la dévotion aux sacrés cœurs de Jésus et Marie*, sortis des presses de Justine au format in-12 en 1775, la *Pratique de la dévotion du Calvaire*, in-12 publié par André en 1752, la même année que son *De Imitatione Christi* in-32. À cette bibliographie d'Edmond Maignien nous pouvons

²⁸⁸ Voir p. 33.

²⁸⁹ J. de FONT-RÉAULX, *op. cit.*, p. 129.

²⁹⁰ Henri-Jean MARTIN, « La tradition perpétuée », dans : Roger CHARTIER, Henri-Jean MARTIN (dir.), *Le livre triomphant...*, *op. cit.*, p. 219.

rajouter quelques titres qui ont très probablement été imprimés par les Giroud avant 1735. Au nombre de seize, dont huit de religion, ces titres sont ceux qui ont été répertoriés à la fin de la liste des livres de l'inventaire après décès de Gaspard Giroud sous le nom d' « inventaire dez livres et brochures en blanc »²⁹¹. Nous n'avons aucune certitude quant à la provenance des ouvrages compris dans ce dernier inventaire, hormis pour certains d'entre eux qui provenaient effectivement de l'imprimerie Giroud, mais le nombre d'exemplaires possédés, s'élevant parfois à plusieurs centaines, nous laisse présager qu'il s'agissait d'œuvres produites par les Giroud²⁹². En effet, là où pour le reste du catalogue on ne trouve généralement pas plus de deux ou trois exemplaires par titre, il paraîtrait étrange que ces seize ouvrages ne soient pas tout droit sortis des presses de la famille Giroud. Si cette hypothèse s'avère exacte, la religion semble toujours composer la thématique la plus imprimée, avec huit titres en 2 050 exemplaires que l'on pourrait qualifier de consommation courante²⁹³ – comme des heures intitulées *courtes prières* en un volume in-16 (100 exemplaires), une *preparation a la mort* in-24 (50 exemplaires) ou encore un *Pensées y bien* en un volume in-16 (100 exemplaires) – suivie par le droit, avec quatre titres en 230 exemplaires ou 740 volumes²⁹⁴.

Le deuxième axe concerne les ouvrages que l'on pourrait considérer être à destination plutôt des religieux, comme les *Sujets de doctrine pour les conferences ecclesiastiques du diocèse de Grenoble* publiés par Alexandre en 1692 (in-12) ou ses *Instructions et méditations pour la retraite annuelle de dix jours avec un discours aux prêtres*, parues en 1698 (in-12). Certains de ces ouvrages étaient même ouvertement consacrés aux religieux comme l'indiquent certains titres, dont le *Catéchisme de la Tonsure, contenant une instruction en faveur de ceux qui aspirent à la tonsure, et des clerics du diocèse de Grenoble* imprimé par Alexandre en 1704 (in-12), ou encore l'ouvrage in-12 édité en 1755 par André sous le titre de *Cantiques spirituels à l'usage des missions des RR. PP. Carmes déchaussés de Grenoble*.

²⁹¹ ADI, 13B542, 1735-1736, Inventaire après décès de Gaspard Giroud.

²⁹² Annexe 10, Répertoire des livres et brochures en blanc tiré de l'inventaire après décès de Gaspard Giroud.

²⁹³ Daniel ROCHE, « « La Mémoire de la Mort » : recherche sur la place des arts de mourir dans la Librairie et la lecture en France aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 31e année, n° 1, 1976, pp. 76-119.

²⁹⁴ Annexe 24, Répartition des thématiques par format des ouvrages retrouvés dans l'inventaire après décès de Gaspard Giroud.

Enfin, la troisième composante de cette production religieuse résidait dans des ouvrages courts de grands formats en rapport avec l'actualité religieuse locale, avec des publications de discours, comme le *Discours prononcé par l'Evêque de Grenoble, Jean de Caulet, dans l'église de S. Leger de Chambery, au sujet du Te Deum chanté en action de grâces de l'entrée de l'infant Dom Philippe* publié en 1743 au format in-4° par Philippine ou le *Discours prononcé par l'Evêque de Grenoble, J. de Caulet, aux obsèques du roi Philippe V, dans la royale sainte Chapelle de Savoie, le 9 août 1746*, imprimé cette même année par André (in-4°). Dans cette même catégorie mais en petit format (in-12), un grand nombre d'*Almanachs diocésains*, publiés occasionnellement par André et plus régulièrement par Justine, mais également des pièces toujours liées à l'actualité et de nouveau en grand format (in-4°), mais presque en rapport avec le domaine du droit, que sont les nombreux mandements des évêques de Grenoble ou de Gap pour diverses causes, comme le *Mandement de Mgr l'Evêque comte et seigneur de Gap [...] pour la publication de la constitution de Notre Saint-Père le pape Clément XI* publié par Alexandre en 1707 ou le *Mandement de Mgr l'Evêque et Prince de Grenoble au sujet de la béatification de la vénérable mère Jeanne- Françoise de Chantai, fondatrice de l'ordre de la Visitation de Sainte-Marie*, dû à André et datant de 1752. Il en va de même pour les publications des règlements de certaines églises, dont témoigne les *Statuts et reglements de l'Eglise cathedrale de Die* imprimés par Alexandre en 1697.

Le droit

Étant donné leur position d'imprimeurs du Parlement, il n'est pas surprenant que la thématique la plus représentée dans le répertoire des Giroud, si nous prenons en compte la période révolutionnaire, soit celle du droit. La production relative au droit était divisée en deux types d'imprimés.

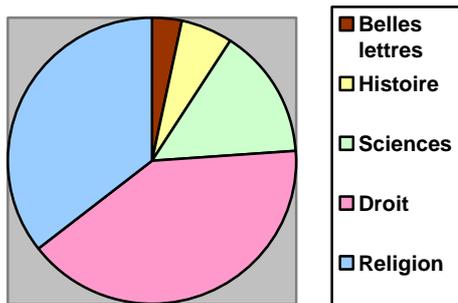
Le premier regroupait des pièces généralement de quelques pages qui venaient finalement augmenter la proportion totale de droit dans la production des Giroud. Pour un résultat plus cohérent, l'idéal aurait été de mettre en place un système de coefficients relatifs au nombre de pages, pour ne pas compter pour une même unité ces courtes publications de et les ouvrages de plusieurs centaines de pages, voire de plusieurs volumes. Parmi ces publications réduites, nous trouvons des actes, des mandements, des discours,

des règlements... Ainsi, les Giroud mettaient à la disposition du public en 1760 les *Itératives remontrances du Parlement de Dauphine, du 18 septembre 1760, sur l'edit du mois de février dernier, portant établissement d'un nouveau vingtième, 2 sols par livre et d'une double capitation, et les lettres de Jussion des 2 et 25 août dernier*, un in-8° de 16 pages, un *Reglement de la Chambre des Comptes de Dauphiné, du 28 avril 1742, concernant les droits du greffe* (in-4° de 14 pages) en 1742 ou encore un *Tarif des nouvelles monnoyes*, un in-4° de trois pages paru en 1690.

L'autre type d'imprimés contient donc des ouvrages de plusieurs centaines de pages. Le plus gros travail des Giroud dans ce domaine fut l'édition du *Recueil Giroud*, dont nous reparlerons plus loin, mais nous trouvons également d'autres recueils d'ordonnances ou autres décisions officielles s'adressant sans doute avant tout aux hommes de loi de la ville, comme les *Ordonnances synodales du diocèse de Grenoble* (1691, in-12, 549 pages) ou ne concernant pas forcément Grenoble, comme le *Recueil des actes, pièces et procédures concernant l'Emphytéose perpétuelle des dixmes du Briançonnais, avec un Mémoire historique et critique pour servir de préface*, imprimé par André en 1754 (in-4°, 154 pages) ou le *Code de Louis XV ou nouveau Recueil des principaux reglemens et ordonnances de Sa Majesté, tant sur la justice [...] que sur la jurisdiction ecclésiastique [...]*, qui fut imprimé à plusieurs reprises par André dans des versions à chaque fois corrigées et augmentées, comme par exemple celle de 1765, dont les deux volumes in-12 atteignaient en tout 1 035 pages. Enfin, une bonne partie des ouvrages conséquents (64,3%), notamment le *Recueil Giroud* et ceux d'auteurs reconnus, au moins localement, firent l'objet d'une impression grand format, comme les *Questions notables et maximes de droit* de Scipion du Perier publiées en in-4° en 1702 malgré leurs 450 pages, ou *La Jurisprudence du célèbre conseiller et jurisconsulte Guy Pape*, dont les 406 pages ont été imprimées au même format en 1769.

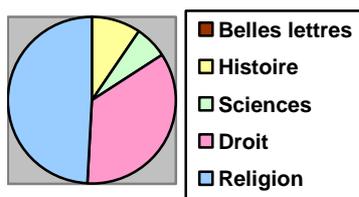
Les initiatives individuelles

Pour le reste des ouvrages, c'est la catégorie sciences, arts et techniques qui suivait la religion (14,7%), précédent l'histoire (6%) et les belles lettres (3,2%).

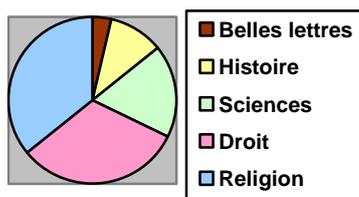


Moyenne totale des thématiques imprimées par les Giroud (1684-1797)

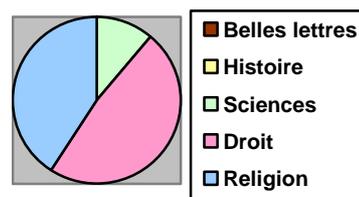
Toutefois, il faut prendre en compte le fait que le pourcentage attribué aux sciences se trouvait gonflé par le nombre important d'almanachs ou de calendriers rangés dans cette catégorie (50 exemplaires sur 64 soit 78,1%), qui ne comportait donc pas tellement d'ouvrages purement scientifiques. Il faut également prendre en compte les variations de ces résultats selon les différents représentants de l'entreprise Giroud.



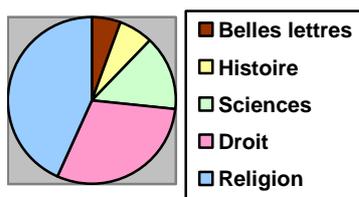
Thématiques d'Alexandre



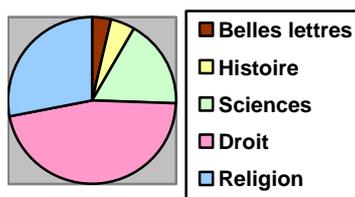
Thématiques de Gaspard



Thématiques de Philippine



Thématiques d'André



Thématiques de Justine

Pour tous, la religion et le droit composaient les genres les plus imprimés avec une dominance de l'un ou l'autre selon les membres et surtout selon le contexte si nous prenons l'exemple de Justine, dont la production d'actes officiels augmenta brusquement pendant les années révolutionnaires. En ce qui concerne les sciences, si on ôte les almanachs, c'est Justine qui en produisit le plus (9 sur les 15 restants). Cinq des ouvrages restant concernaient la médecine, comme la *Méthode générale pour traiter les maladies qui regnent dans cette*

province, sous le nom de *rhume* (Philippine, 20 pages in-8°, 1743) ou la *Découverte particulière et universelle, sur les maladies épidémiques* (Justine, 96 pages in-8°, 1779) ; cinq autres étaient relatifs aux sciences naturelles ou exactes, comme ce *Nouvel abrégé de l'arithmétique, contenant les quatre premières règles qui se peuvent apprendre aisément sans maistre*, un in-4° de 28 pages proposé par Alexandre en 1685. Enfin, trois de ces livres traitaient d'agriculture, dont *L'Agriculture et la Menagerie des champs et de la ville* publié par Alexandre en 1695 (in-12). Cette dernière thématique se développa considérablement au XVIII^e siècle et « intéressait tout autant un public de propriétaires désireux d'améliorer le rendement de leurs terres que les citadins rêvant de campagne »²⁹⁵.

En ce qui concerne la production d'Alexandre, ce dernier n'imprimait avant sa nomination au Parlement, comme nous l'avons déjà évoqué, quasiment que des ouvrages de religion, dont la parution tendait à décroître. Par la suite, il imprima quelques livrets relatifs à l'actualité militaire, une diversification peut-être permise par la régularité de travail que lui offrait son poste au Parlement. On retrouve notamment la *Relation du combat donné par l'armée navale du Roy [...] contre les flotes d'Angleterre et de Hollande [...] le dixième juillet 1690*, paru la même année (8 pages in-4°) et la *Relation du combat d'Anguien* en 1692 (13 pages in-12). Cette initiative fut reprise par Gaspard, qui ajouta les oraisons funèbres aux récits de bataille, avec la publication de *l'Oraison funèbre de très haut, très puissant et excellent prince Louis XIVe du nom [...] prononcée à Grenoble le 2 décembre 1715* (27 pages in-4°, 1715) ; et développée par André, qui publia six pièces d'actualité, parmi lesquelles la *Relation des siège et prise de Berg-op-Zoom* (1747, 4 pages in-4°) et le *Traité entre le Roi et le roi de Sardaigne, conclu à Turin le 24 mars 1760* (1760, 44 pages in-4°).

Enfin, si très peu de belles lettres ont été imprimées par les Giroud, il ne faut pas penser que les Grenoblois ne s'intéressaient pas à la littérature, au contraire²⁹⁶. Les raisons de cette carence en belles lettres dans le catalogue des Giroud sont plutôt à chercher dans le monopole qu'exerçaient les parisiens sur les nouveautés littéraires à la mode, dont ils obtenaient plus facilement les privilèges que les provinciaux compte tenu de la volonté de

²⁹⁵ Bruno Jammes, « Le livre de science », dans : Roger CHARTIER, Henri-Jean MARTIN (dir.), *Le livre triomphant...*, *op. cit.*, pp. 259-260.

²⁹⁶ Elsa LIARDET, *Le livre dans la société grenobloise au XVIII^e siècle : Études des bibliothèques de particuliers au travers des inventaires et ventes après décès*, Mémoire Histoire, Grenoble : Université Pierre Mendès France, 2010, p. 48. Selon l'étude menée par Elsa Liardet, les belles lettres représentaient en moyenne 23% des 61 bibliothèques grenobloises analysées, voire plus de 30% chez les nobles et les marchands.

contrôle du pouvoir royal²⁹⁷. Toutefois, Justine ne semblait pas avoir tiré profit des arrêts de 1777, par lesquels le pouvoir royal réduisait très sévèrement ce monopole en faisant passer dans le domaine public les œuvres de tous les auteurs décédés depuis au moins dix ans²⁹⁸. Si nous trouvons quelques titres se rapprochant plus de la littérature à partir de cette date, comme *Le Siège de Rome*, une tragédie en trois actes et en vers de 48 pages imprimée en 1778 au format in-12, ou les *Œuvres diverses de Madame de Montanclos ci-devant Mme de Princen*, un gros in-12 de 566 pages imprimé en 1792, la provenance de leurs auteurs, M. Bomy, professeur à Grenoble pour le premier, et Marie de Montanclos pour le second, née à Aix en Provence, semble plutôt témoigner, une fois encore, d'une littérature relativement locale.

3 – La production post révolutionnaire, vers un déclin ?

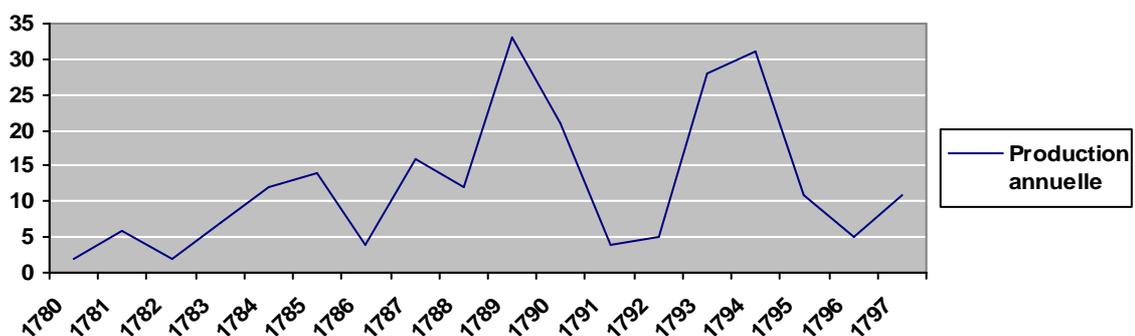
Quand est-il maintenant de la période révolutionnaire, quelles ont été les conséquences des troubles qui ont éclaté à cette époque sur la production des Giroud ? Concernant l'imprimerie grenobloise, les bouleversements semblent commencer dès 1788, année lors de laquelle des imprimeurs anonymes commencèrent à produire des pamphlets, tels *l'Examen impartial des réflexions d'un patriote Dauphinois, et du Cri de la raison* (58 pages in-8°) et de nombreux livrets relatifs aux événements politiques, comme les *Délibération de la ville de Grenoble, relative à l'arrêt du Conseil d'Etat, du 20 juin 1788*, publiées en 3 pages in-8°. En face, les imprimeurs reconnus de la ville commencèrent à se partager en deux, les uns, comme Cuchet, choisissent d'imprimer des pièces relatives aux événements annonciateurs de la Révolution, comme le *Procès-verbal de l'Assemblée générale des Trois Ordres de la province de Dauphiné, tenue à Romans, le 10 septembre 1788* (163 pages in-8°) imprimé par ce dernier, qui produisit plusieurs procès-verbaux de ces assemblées au cours de l'année. Les autres, qui possédaient une charge en rapport avec le pouvoir continuaient leurs impressions habituelles, comme Joseph Allier, qui tenait l'Imprimerie royale de Grenoble, et qui publia notamment *l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui casse et annule toutes les délibérations prises par le corps de la ville de Grenoble, et par les autres communes de la province, depuis le 7 du mois de juin dernier jusqu'à ce jour (10 juillet 1788)* (4 pages in-

²⁹⁷ René Moulinas, *op. cit.*, p. 229.

²⁹⁸ Henri-Jean MARTIN, « Une croissance séculaire », *op. cit.*, p. 124.

4°) et bien sûr les Giroud, qui continuent à imprimer des livrets tels que les *Remontrances du Parlement de Dauphiné, concernant les lettres de cachet et l'arrêt du conseil du 5 janvier 1788* (15 pages in-8°) ou la *Déclaration du Roi donnée à Versailles, le 23 septembre 1788, qui ordonne que l'Assemblée des Etats-Généraux aura lieu dans le courant de janvier 1789* (8 pages in-8°).

Les deux années qui suivirent furent marquées par une grande quantité de publications de droit en rapport avec l'actualité, notamment les *Préliminaires de la constitution. Reconnaissance et exposition raisonnée des droits de l'homme et du citoyen...* (12 pages in-8°) et les multiples délibérations qui furent prises dans la ville et alentours à cette période. Si la quantité de titres imprimés entre 1788 et 1790 peut à première vue faire croire à une augmentation de leur production, il faut préciser que seules de petites pièces de quelques pages, voire des placards, furent imprimés et les ouvrages de religion qui constituaient le gros de leurs impressions ont quasiment disparus. De la même manière, même si le nombre de titres augmenta, le nombre de concurrents, anonymes la plupart du temps, crût également²⁹⁹. Ceci eut pour effet de baisser le taux de production des Giroud par rapport au taux de production total, tombant à 35,3% en 1788, là où entre 1783 et 1787, ils étaient à l'origine d'en moyenne 75% des imprimés de la ville³⁰⁰.



Évolution de la production imprimée des Giroud entre 1780 et 1797, comprenant la participation d'Alexandre-Benjamin (1793-1794)

²⁹⁹ Edmond MAIGNIEN, *Bibliographie historique...*, op. cit., tomes 1 à 3.

³⁰⁰ Annexe 8, Total de la production bibliographique grenobloise entre 1684 et 1788.

Les affaires de la famille n'allèrent par ailleurs pas en s'arrangeant avec la suppression du Parlement en septembre 1790³⁰¹, qui fit chuter radicalement leur production. Les deux années qui suivirent cet événement virent une stagnation des impressions, qui repartirent à la hausse avec l'arrivée d'Alexandre-Benjamin en 1793. Chargé de remplacer son frère Jean-Louis-Antoine le temps de son arrestation³⁰² – ce dernier exerçant la réalité du pouvoir dans l'imprimerie de sa mère – républicain, il mit l'imprimerie Giroud au service du département de l'Isère et de la République, faisant par là même repartir à la hausse la production et entrant en concurrence dans ce domaine avec Joseph-Marie Cuchet à qui la révolution semblait avoir profité au vu de la quantité d'ouvrages qu'il imprimait à l'arrivée d'Alexandre-Benjamin³⁰³. Ainsi, cette période fut marquée par la publication de nombreux extraits des procès-verbaux et d'arrêtés du conseil général du département de l'Isère et d'ouvrages en rapport avec la République, tels que *La loi naturelle, ou catéchisme du citoyen Français*, qu'il fit paraître en 1794 (72 pages in-12). De manière générale, il imprimait à 72% du droit, mais s'autorisait quelques publications scientifiques, étant lui-même savant dans ce domaine comme nous l'avons déjà montré. Il fit notamment paraître en 1794 un *Catalogue des substances végétales qui peuvent servir à la nourriture de l'homme, et qui se trouvent dans les départements de l'Isère, la Drôme et les Hautes-Alpes* (48 pages in-8°).

À son départ en 1795, Justine continua la publication des pièces juridiques entreprise par son fils, qui lui permirent, si ce n'est d'atteindre le taux de publication annuel de ce dernier, au moins de relever le sien par rapport à ce qu'il fut après la suppression du Parlement. Toutefois, si le nombre de titres peut là encore ne pas faire penser à un déclin de la production des Giroud, il faut considérer le fait que 80,8% de leurs impressions (1795-1797) ne sont que des livrets de quelques pages ou des placards concernant l'actualité juridique, que l'on pourrait plutôt qualifier de non livre. Cette baisse considérable de la production à la suite de la Révolution est un phénomène qui toucha en moyenne toute l'imprimerie française³⁰⁴.

³⁰¹ Clarisse COULOMB, *Les Pères...*, *op. cit.*, p. 469.

³⁰² Robert CHAGNY, « Un Dauphinois chez les Quakers... », *op. cit.*, p. 140.

³⁰³ Edmond MAIGNIEN, *Bibliographie historique...*, *op. cit.*, tome 2.

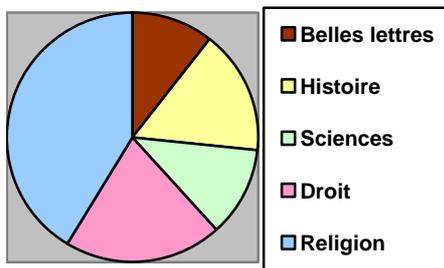
³⁰⁴ Henri-Jean MARTIN, « Une croissance séculaire », *op. cit.*, p. 120.

II – Quelle politique éditoriale ?

1 – Stratégie éditoriale par rapport à la concurrence

La concurrence interne à la ville

Comme nous venons de le voir, les Giroud, qui imprimaient une grande part de ce qui était publié à Grenoble, avaient fait le choix d’orienter leur production en priorité vers le droit et la religion, en s’autorisant parfois quelques innovations. Qu’en est-il des autres imprimeurs de la ville et où se situaient finalement les Giroud parmi eux ? Rappelons avant tout qu’aucune association entre deux imprimeurs n’a été relevée pour notre période, un phénomène qui souligne bien l’atmosphère de concurrence qui régnait entre eux. Dans d’autres villes où l’imprimerie était plus prospère, notamment à Rouen, au moins pour la fin du XVII^e siècle, la coédition était beaucoup pratiquée dans le but de partager à la fois les frais mais aussi les risques liés à la sortie d’un nouvel ouvrage³⁰⁵.



Moyenne des thématiques produites à Grenoble en dehors des Giroud (1684-1788)

De manière générale, c’est la religion qui occupait largement la première place du classement thématique (41,3%) et qui constituait la catégorie dominante chez la plupart des imprimeurs, jusqu’à 89,8% chez Pierre Faure (1723-1744). Si nous prenons la production des Faure, principaux rivaux des Giroud, elle ne rassemblait aucun almanach et seulement quelques catéchismes et livres de dévotion, auxquels ils ajoutaient en diverses occasions des instructions pastorales, notamment celle-ci, datée de 1730 et publiée par Pierre Faure au format in-4° : *Instruction pastorale de Monseigneur l'Archevêque Prince d'Embrun portant défense de lire et de garder divers écrits publiez sous le nom de M. l'Evêque de Montpellier.*

³⁰⁵ Jean-Dominique MELLOT, *op. cit.*, pp. 57 et 95.

Ils imprimaient également un certain nombre de pièces que l'on pourrait rapprocher du droit, comme les mandements de l'évêque de Die ou de l'archevêque d'Embrun, ou de l'actualité, avec la reproduction de lettres, notamment de l'archevêque d'Embrun, de discours, ou encore avec des extraits du concile d'Embrun tenu en 1727. Cependant, la majeure partie de leurs impressions religieuses concernait des livres liturgiques, puisqu'ils en imprimèrent 36, contre seulement huit pour les Giroud pour la période qu'ils ont en commun (1686-1781). Enfin, les Faure adressèrent ouvertement 12 ouvrages à des religieux contre seulement six pour les Giroud pour la même période. À ces constats rien de réellement étonnant quand on sait qu'au moins André Faure père possédait une clientèle parmi les membres du clergé, des corporations religieuses et des confréries de Pénitents³⁰⁶.

Comme on pouvait le présager, le droit ne tenait pas une aussi grande place chez les autres imprimeurs grenoblois que chez les Giroud, ces derniers possédant le monopole d'une grande partie de ce qu'il était possible d'éditer en termes de droit dans la ville. Ce sont les Faure qui constituaient leurs principaux concurrents sur ce terrain, grâce à l'obtention en 1725 de leur titre d'imprimeurs du roi, qui leur fournissait le droit d'imprimer les édits et arrêts de ce dernier³⁰⁷. Le taux d'impression d'ouvrages de droit n'atteignait cependant pas la même ampleur que celui des Giroud, hormis pour la veuve Faure (1753-1776), dont les livres de droit représentaient 30,3% de son activité totale, celle des Giroud se situant à 31% si on ôte toutes les pièces tirées à partir de 1788, ces dernières n'étant pas comparables avec la production de la veuve Faure. Tout comme les Giroud, la catégorie du droit était ici formée en grande majorité de reproduction d'ordonnances, règlements, lettres patentes et autres actes officiels.

Indépendamment du droit pour l'année 1788 et de la religion, la seule thématique qui se détacha du lot à un moment donné fut l'histoire. C'est grâce à François Champ et dans une moindre mesure à Jean Verdier, que cette catégorie prit de l'ampleur entre 1684 et 1695, avant de chuter brutalement après 1697. L'histoire représentait pour François Champ une part plus importante que la religion pendant la période qu'il partageait avec les Giroud (1686-1716), respectivement 54,3% et 26,1% de ses impressions. Là où les Giroud publiaient

³⁰⁶ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.*, p. LIII.

³⁰⁷ ADI, 1Mi306, 1737, Réponses de l'intendant Fontanieu aux lettres du chancelier ; Annexe 7, Quantité des ouvrages produits à Grenoble, détaillée par année et par imprimeur selon la bibliographie d'Edmond Maignien (1684-1797).

occasionnellement des fascicules à vocation d'information, il semble que François Champ se fût une spécialité des nouvelles d'actualité. On trouve notamment dans son imprimerie *la Relation véritable de tout ce qui s'est passé à l'arrivée du Roy d'Angleterre en France* (1689, deux pages in-4°), *La défaite de l'armée du Prince d'Orange par l'armée du Roy*, quatre pages parues au format in-4° en 1692, ou encore *La relation du siège et de la prise de la ville de Gironne*, quatre pages in-4° publiées en 1694. Quant à Jean Verdier, l'histoire représentait chez lui 57,9% de sa production entre 1685 et 1710, proportion à laquelle il faut rajouter les 104 numéros in-4° de la *Gazette de Grenoble* qu'il imprima entre 1697 et 1699. Abstraction faite de ce journal et de deux publications antérieures concernant l'actualité, l'essentiel de la production de Jean Verdier en termes d'histoire est composée de généalogies écrites par Guy Allard (54,5%), parmi lesquelles la *Généalogie de la famille de Montchenu*, (28 pages in-4°, 1698).

En ce qui concerne les belles lettres, elles étaient minoritaires dans la production de tous les imprimeurs, hormis de celle d'André Faure père (1689-1753), chez qui elles occupaient la seconde place (19,5%). S'il est à première vue surprenant de trouver un tel taux de belles lettres chez un imprimeur grenoblois en raison du contexte de monopole parisien, il apparaît qu'André Faure imprimait, en dehors de quelques grammaires latines, des ouvrages antiques, tel *l'Énéide* de Virgile – *Publii Virgilii Maronis Æneidos, liber secundus*, 42 pages in-12 imprimées en 1736 – et qui témoignaient peut-être ici d'une production destinée en particulier aux collèges, là où des imprimeurs parisiens tels que la veuve Duchesne, publiait notamment dans les années 1770 des ouvrages de Rousseau et des pièces de théâtre³⁰⁸. Précisons que la publication de classiques antiques était une solution souvent adoptée par les provinciaux pour pallier l'absence d'obtention de privilèges pour les nouveautés littéraires³⁰⁹. Les nouveautés n'étaient toutefois pas absentes du catalogue d'André Faure, mais revêtaient une portée locale, n'intéressant ainsi pas les imprimeurs parisiens, à l'image du fameux *Grenoblo malherou* de Blanc la Goutte qui relatait les inondations qui eurent lieu dans la ville en septembre 1733 (26 pages in-4°, 1733) ou de ce *Recueil de poesie en langue vulgaire de Grenoble* imprimé en 1741 (36 pages in-8°).

³⁰⁸ Jean QUÉNIART, « L'anémie provinciale », *op. cit.*, p. 362 ; Sabine JURATIC, *op. cit.*, p. 272.

³⁰⁹ René MOULINAS, *op. cit.*, p. 229.

Seuls Joseph Allier et la veuve Faure possédaient un taux important d'ouvrages de sciences et arts, respectivement 41,7% et 24,2%. Cependant de la même manière que chez les Giroud, la majorité de leurs publications, ainsi que celle du restant des imprimeurs, concernaient le domaine de la médecine – *Méthode pour rappeler les noyés à la vie* (veuve Faure, 1771, 87 pages in-12) ; *Instructions familières sur le traitement de la petite vérole* (Joseph Allier, 83 pages in-8°, 1788) – et dans une moindre mesure de l'agriculture avec des publications telles que le *Mémoire pour parvenir à la conservation des Grains* sorti des presses de la veuve Faure en 1753 en 16 pages in-4°. Comme chez les Giroud, plus rares sont les ouvrages d'histoire naturelle, tels que cette *Histoire des plantes de Dauphiné [...]* publiée par Joseph Allier en quatre volumes in-8° en 1786, qui soulèvent pourtant un certain intérêt du public français au XVIII^e siècle en parallèle de celui pour l'agriculture qui n'en est finalement que l'application³¹⁰. Quant aux livres de sciences exactes comme le *Traité de Mathématiques de Monsieur Benjamin Robins [...]* imprimé par Grabit en 591 pages in-8° en 1771, ils étaient quasiment inexistant de la production grenobloise, comme française, étant peu à peu délaissés au profit du mouvement de vulgarisation scientifique qui se développa au cours du siècle³¹¹. En dehors de la production d'almanachs, qui était typique aux Giroud, la production scientifique de ceux-ci était en définitive assez similaire à celle des autres imprimeurs de la ville. Finalement, il semble que les sciences aient été plutôt envisagées à Grenoble dans leur côté pratique, répondant sans doute à des préoccupations concernant un nombre plus élevé de personnes, que dans leur aspect savant.

La concurrence externe à la ville

De manière générale, dans la France du XVIII^e siècle, ce sont les petits formats qui triomphaient³¹². Il ne faut pas voir dans ce phénomène une baisse du contenu, puisque ces ouvrages comportaient généralement plusieurs tomes – à l'image des quatre volumes in-8° de l'*Histoire naturelle de la province de Dauphiné* que nous avons déjà cité – mais plutôt la

³¹⁰ Bruno Jammes, « Le livre de science... », *op. cit.*, p. 259.

³¹¹ *Ibid.*, p. 260.

³¹² Jean-Dominique MELLOTT, *op. cit.* À Rouen par exemple, entre 1700 et 1729, ce sont les in-12 et formats plus réduits qui dominent la production (48,2%).

recherche d'un prix plus accessible et d'une maniabilité plus aisée de l'objet³¹³. Chez les Giroud, ce schéma semble se retrouver, à la différence que les ouvrages de droit étant d'une telle proportion, le format in-4° était majoritaire. L'abondance d'ouvrages de religion produit par les Giroud était conforme à ce qui se passait au même moment dans le reste du royaume, qui connaissait encore au XVIII^e siècle les effets de la Contre-réforme, qui se traduisit par une forte diffusion de livres de piété, de dévotion ou de liturgie³¹⁴. Ce n'est qu'à la suite de la Révolution que ces ouvrages enregistrèrent un déclin rapide, ne représentant plus que 10% de la moyenne nationale, comme ce fut le cas chez les Giroud de manière encore plus radicale (1,5% de la production entre 1790 et 1797).

Si nous comparons la production des Giroud à celle de Paris ou de grands pôles provinciaux d'impression, comme Rouen, on observe une différence flagrante de thématiques. Si nous prenons la production d'Alexandre (1684-1716), la religion et le droit étaient largement les genres les plus représentés (49,2% et 34,9%), tandis qu'à Paris, l'étude menée par Henri-Jean Martin sur les trois années 1699 à 1701 montre que le droit tenait la dernière position³¹⁵. La religion conservait le monopole, moins largement toutefois (39.6%), mais était suivie par les belles lettres (26,3%), qui n'étaient pas du tout représentées dans le catalogue d'Alexandre. Comme nous l'avons déjà expliqué, cette différence tenait au monopole des imprimeurs parisiens sur les nouveautés littéraires, obligeant les provinciaux à porter leurs activités vers des ouvrages de droit local. De même, à Rouen, où le réseau des collèges jésuites avait stimulé l'édition scolaire et classique, les belles lettres étaient à nouveaux, entre 1700 et 1729, situées juste derrière la religion, à des taux similaires de ceux constatés à Paris (38,2% et 25,8%)³¹⁶. Si le droit était cette fois-ci en troisième position, il ne représentait néanmoins pas plus de 9,5% du total des éditions. Aussi, quand les Giroud imprimaient en majorité au format in-4°, en raison de la place du droit, il n'est pas surprenant, au vu du nombre de belles lettres, de trouver en majorité des petits formats à Paris et à Rouen (87% et 56,8%), qui étaient utilisés avant tout pour l'impression des genres à la mode³¹⁷.

³¹³ Henri-Jean MARTIN, « Une croissance séculaire », *op. cit.*, p. 123.

³¹⁴ Henri-Jean MARTIN, « Une croissance séculaire », *op. cit.*, p. 125.

³¹⁵ Henri-Jean MARTIN, *op. cit.*, *Livre, pouvoirs...*, Tome 1, pp. 86-87.

³¹⁶ Jean-Dominique MELLOTT, *op. cit.*, pp. 531 et 546.

³¹⁷ In-8° et inférieurs ; *ibid.* p. 565 ; Henri-Jean MARTIN, *op. cit.*, *Livre, pouvoirs...*, Tome 1, p. 87.

Si nous nous référons à présent à des villes de province à peu près équivalentes à Grenoble, les productions repérées se rapprochent nettement de celle des Giroud. De partout, la religion était la mieux représentée et était formée en majorité de livres de pratique et de dévotion, les commentaires sur l'Écriture, la théologie et les ouvrages de controverse disparaissant rapidement du paysage éditorial au XVIII^e siècle³¹⁸. En Languedoc, à Toulouse et Montpellier, où les ouvrages religieux et de ville constituaient la base de l'édition en partie à cause, comme à Grenoble, de la concurrence d'Avignon et des difficultés pour obtenir des privilèges, rares sont les imprimeurs – ils sont trois sur les 14 de Toulouse en 1738 – qui travaillaient à des ouvrages plus considérables³¹⁹. Enfin, à Aix-en-Provence, la famille David, imprimeurs de 1595 à 1792, vit l'essentiel de leur activité occupée par les travaux qui leur étaient fournis par les administrations royales et locales, principalement le Parlement³²⁰. Comme pour les Giroud, le droit était leur principale thématique (32% après 1700), avant même la religion (29%). Les sciences, qui arrivaient ici en quatrième position (13,8%), étaient composées principalement de traités de médecine et les belles lettres, minoritaires également dans cette famille, ne comportaient aucune œuvre littéraire³²¹.

Finalement, si la production des Giroud se détachait à Grenoble par son volume et par une quantité supérieure de droit et par là même d'in-4°, les thématiques correspondaient à celles des autres villes de province à la réserve des grands pôles qui possédaient leurs propres particularités. Il est intéressant de constater que leur répertoire était sensiblement le même que celui des David, qui évoluaient dans un contexte et avec un statut à peu près équivalents à ceux des Giroud. Encore une fois, il apparaît que leur charge au Parlement les aida à tirer leur épingle du jeu face à la concurrence parisienne, lyonnaise et avignonnaise, mais voyons désormais si cette production répondait aux attentes des lecteurs de la ville

2 – Positionnement par rapport au lectorat grenoblois

Clientèle potentielle

Si nous ne possédons pas une liste des clients des Giroud, hormis pour Justine, encore que l'origine de ses dettes actives ne soient pas précisées dans son inventaire, nous pouvons

³¹⁸ Jean QUÉNIART, « L'anémie provinciale », *op. cit.*, p. 362.

³¹⁹ Madeleine VENTRE, *op. cit.*, p. 246.

³²⁰ Gilles ÉBOLI, *op. cit.*, p. 142.

³²¹ *Ibid.*, p. 151.

essayer de dégager une clientèle potentielle en fonction de ce qu'ils imprimaient. Bien qu'il ne soit pas possible de réduire la question de la lecture à de simples catégories sociaux-professionnelles – de grandes différences se faisant souvent sentir au sein d'une même classe, à l'image de Laurent Imbert, un marchand miroitier qui laissa 192 ouvrages à son décès alors que les autres marchands et artisans de la ville en possédaient la plupart du temps moins de 20 à leur mort – de grands axes concernant le lectorat grenoblois du XVIII^e siècle se dégagent de l'étude menée par Elsa Liardet à ce propos³²².

Sur les 61 inventaires dépouillés qui contenaient des livres (1709-1787), 22 appartenaient à des officiers et parlementaires, 12 à des marchands et artisans, huit à des femmes, cinq à des nobles, quatre à des religieux et trois à des chirurgiens, les sept restant étant ceux de personnes dont la profession n'a pu être déterminée. Cet ensemble d'individus détenait en tout 3 592 ouvrages. Les sciences et l'histoire étaient les deux genres les moins bien représentés, respectivement 12% et 13% entre 1660 et 1790. Toutefois, les ouvrages de science naturelle, notamment, se développent légèrement, avec trois exemplaires retrouvés de *l'Histoire naturelle* de Buffon, qui incita peut-être les Giroud à publier en 1781 l'ouvrage de Faujas de Saint-Fond sur *l'Histoire naturelle du Dauphiné*. 20% d'ouvrages de religion ont été recensés, en grande partie des Bibles, des *Imitations de Jésus* et des *Offices de la semaine sainte*. Juste devant, les belles lettres (23%) constituaient le deuxième genre le plus consommé par les Grenoblois. La majorité des ouvrages de ces inventaires étaient détenus par les officiers et parlementaires³²³. Ces derniers possédant en moyenne 49% d'ouvrages de droit, cette catégorie était ainsi la plus représentée de l'échantillon traité (25%). Pour les seuls parlementaires, le droit était également le genre le plus répandu au XVIII^e siècle. Grâce à une étude menée par Clarisse Coulomb sur 29 bibliothèques de magistrats, nous savons en effet que les livres de droit étaient, pour des raisons professionnelles, les plus représentés chez les parlementaires, avec 35,5% du total de leur bibliothèque entre 1730 et 1759 et 27,4% entre 1760 et la Révolution³²⁴.

Au vu du nombre d'ouvrages de droit publiés par les Giroud au cours du XVIII^e siècle, il est grandement probable que les parlementaires composaient leur clientèle privilégiée, à

³²² Elsa LIARDET, *Le livre... op. cit.*, p. 25. Huit des 12 inventaires après décès concernant des marchands ou artisans répertoriaient moins de 20 livres.

³²³ *Ibid.*, p. 38.

³²⁴ Clarisse COULOMB, *Les Pères...*, *op. cit.*, pp. 244-245.

plus forte raison si l'on considère leur charge d'imprimeurs du Parlement et le fait qu'une partie des livres de droit recensés dans l'étude d'Elsa Liardet sont justement des arrêts et règlements du Parlement du Dauphiné sortis de l'imprimerie Giroud³²⁵. Cette hypothèse est également renforcée par le fait que chacune des 29 bibliothèques de magistrats précédemment citées, comportaient au moins une édition des ordonnances de Louis XIV ou de Louis XV, qui nous l'avons vu, ont fait l'objet de plusieurs éditions chez les Giroud³²⁶. Enfin, les volumes du *Recueil Giroud* étaient également représentés dans la majorité de ces bibliothèques³²⁷. Toutefois, même si les ouvrages de religion occupaient la seconde place dans ces bibliothèques entre 1730 et 1759 (19,5%), la part importante de belles lettres (environ 17,5%)³²⁸ au sein de cette catégorie de lecteurs laisse à penser qu'ils ne constituaient pas l'unique clientèle des Giroud, tout du moins pour l'imprimerie, les belles lettres étant tout au long du siècle le genre le moins bien représenté chez ces derniers.

Aussi, les Giroud semblent avoir souhaité assurer la vente de leur production, en faisant le choix d'éditer un si grand nombre d'ouvrages de religion (35,5%), à défaut de pouvoir produire des belles lettres. Bien qu'une certaine partie de leurs ouvrages de religion était destinée à des religieux, comme nous l'avons déjà mentionné, il est difficile d'avancer quelque hypothèse quant à la clientèle des Giroud pour ce genre d'ouvrages, s'agissant, avec les belles lettres, de la thématique la plus répandue dans toutes les couches de la société, aussi bien chez les magistrats que chez les clercs (44%) ou les marchands et artisans (24%)³²⁹.

Le choix du format : l'importance du public concerné

Le choix du format n'était pas le fruit du hasard et dépendait beaucoup, chez les Giroud, de l'enjeu qui entourait l'ouvrage en question. L'analyse des formats de leur production bibliographique met au jour deux types de productions reflétant deux sortes de demandes si ce n'est de lectorats. Grossièrement, nous pourrions schématiser cette dualité avec d'un côté une catégorie d'ouvrages, grands formats, destinés à des professionnels du droit, et de l'autre, des livres de formats plus réduits, une partie étant destinée à des ecclésiastiques,

³²⁵ Elsa LIARDET, *Le livre... op. cit.*, p. 51.

³²⁶ Clarisse COULOMB, *Les Pères..., op. cit.*, p. 246.

³²⁷ *Ibid.*, p. 247.

³²⁸ *Ibid.*, p. 245.

³²⁹ Elsa LIARDET, *Le livre... op. cit.*, pp. 48 et 53.

l'autre caractérisée par un contenu très répandu, s'adressant à un public de particuliers, même si le choix d'imprimer en grand format se manifestait souvent pour les publications de quelques pages comme nous l'avons déjà expliqué.

Prenons un exemple concret. Si nous regardons la production d'Alexandre Giroud, la majorité des livres qui composaient ses grands formats, ses deux in-folio et 16 de ses 27 in-4° étaient des livres de droit, alors que 18 de ses 26 in-12 et ses trois plus petits formats étaient des livres de religion. Si on se penche plus en détails sur les ouvrages qui composaient cette bibliographie, on se rend compte que les livres de droit grands formats avaient pour objet des décisions officielles ou faisaient référence à des questions d'économie. Les seuls petit formats présents dans la catégorie du droit étaient en réalité des ordonnances synodales de diocèse. Les ouvrages de religion, de leur côté regroupaient de nombreux ouvrages de piété ou à l'usage des religieux, comme *Les devoirs du chrétien, dressez en forme de catechisme* ou *Le catechisme en cantiques qui contient les principales vertiez de la foy et de la morale chrétienne*, parus tous deux en 1686 au format in-12, le premier ayant même été réédité en 1704, ou encore les *Cantiques spirituels à l'usage des missions du diocèse de Grenoble*, un in-12 imprimé en 1703 et en 1705. Comme le suggèrent ces rééditions, ces petits ouvrages devaient toucher un large public et se vendaient facilement, puisqu'abordant des thèmes significatifs à tous et n'étaient sans doute pas hermétiques au public des ouvrages de plus grands formats. Pour les livres de religion, contrairement à ce que les chiffres suggèrent, ils restent cloisonnés dans de petits formats en ce qui concerne les livres de dévotion, les seuls in-4° étant en général des discours ou mandements de l'évêque de Grenoble. Les Giroud ne semblaient ainsi pas vouloir prendre trop de risques quant à l'impression de volumineux grands formats en dehors des livres de droit, sans doute dans la crainte de ne pouvoir les écouler après avoir avancé des frais d'impression considérables.

L'explication de cette différence de format selon le public visé tient principalement dans le prix du livre. La première notion à saisir est celle du prix du papier, qui augmenta considérablement à la fin du XVII^e siècle et qui, comme nous l'avons déjà évoqué, pouvait représenter jusqu'à 52% des frais d'édition d'un livre³³⁰. Pour pallier à ce problème, de

³³⁰ Wallace KIRSOP, « Les mécanismes éditoriaux », dans : Roger CHARTIER, Henri-Jean MARTIN (dir.), *Le livre triomphant...*, op. cit., pp. 26-27.

nombreux imprimeurs, sur le modèle des Elzevier en Hollande, choisirent de réduire leurs formats et d'adopter de petits caractères, serrés mais précis, ainsi qu'une mise en page peu aérée pour économiser toujours plus de papier, dans le but de diminuer tant le prix de production que le prix de vente de leurs livres³³¹. Ainsi, selon Gilles Feyel, pour leur journal *Les Affiches du Dauphiné*, les Giroud préférèrent privilégier la quantité du texte à l'esthétique et au confort de lecture, en augmentant le contenu de presque 30%, sans pour autant changer de format, ceci impliquant une réduction des caractères d'impression et des marges³³².

La seconde explication tient à l'usage du livre, qui n'est pas le même entre le petit livre de piété, destiné à être ouvert régulièrement, et le livre de grand format, parfois illustré, qui revêt une fonction ostentatoire qui pouvait être de plusieurs natures dans les classes les plus aisées de la population³³³. Ce pouvait être une ostentation des richesses par la possession d'un bel ouvrage, comme cela put être le cas des *Sept Miracles de Dauphiné : presentez a Monseigneur le duc de Bourgogne. Et à monseigneur le duc de Berry par les Pères Jésuites du Collège Royal-Dauphin de Grenoble*, publié au format in-4° à l'occasion du passage de ces derniers à Grenoble en 1701 et qui faisait partie, selon Maignien, du peu d'ouvrages grenoblois qui soient remarquables au niveau des illustrations³³⁴. Le livre pouvait également servir à traduire une supériorité culturelle ou une réussite professionnelle, comme ce pouvait être le cas, au moins jusqu'à André Giroud, des livres de droit.

3 – Le choix du prote : Une volonté de produire des ouvrages de qualité ?

Après l'imprimeur, le principal acteur d'une imprimerie en termes de responsabilité était le prote. La plupart du temps, il était chargé des choix éditoriaux relatifs aux livres qui lui étaient confiés et qu'il devait également corriger³³⁵. Placé à la tête de l'atelier, il devait être capable de gérer tant le matériel que les ouvriers. Le prote devait ainsi être la personne de confiance de l'imprimeur et être doté de multiples qualifications ; l'efficacité de son travail étant le garant de la qualité des ouvrages placés sous sa responsabilité. Ainsi, lorsque

³³¹ Henri-Jean MARTIN, Micheline LECOCQ, *Livres et lecteurs*, op. cit., p. 73.

³³² Élodie DAL'ZOTTO, op. cit., p. 14.

³³³ Henri-Jean MARTIN, Micheline LECOCQ, *Livres et lecteurs*, op. cit., p. 109.

³³⁴ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, op. cit., p. XIV.

³³⁵ Jacques RYCHNER, « Le travail de l'atelier », dans : Roger CHARTIER, Henri-Jean MARTIN (dir.), *Le livre triomphant...*, op. cit., p. 57.

pour l'impression des livres liturgiques du diocèse de Vienne (1782-1784), Jean-Louis-Antoine s'aperçu des fautes laissées par son prote dans un bréviaire, il n'hésita pas à faire appel en 1783 à un autre prote, Périer, dont la renommée lui était parvenue depuis Lyon, quitte à le gratifier de la somme de 700 livres pour l'occasion³³⁶.

Plus tôt, en 1781, une lettre de Jean-Louis-Antoine à l'un de ses frères, témoignait de son exigence en matière de recrutement des protes³³⁷. Jusqu'en 1781, date de son départ, c'était Joseph Allier – qui avait fait ses études au collège Royal Dauphin³³⁸ – qui remplissait ce rôle au sein de l'entreprise Giroud. Pour Jean-Louis-Antoine, le candidat recherché devait posséder diverses qualités, tant au niveau de ses connaissances que de la pratique de l'imprimerie et être de bonne morale :

« il nous faudroit quelqu'un qui sût bien le latin, conséquemment le françois, pour être en état de corriger les épreuves ; et qui fût un bon compositeur, et connût la presse par théorie [...] En un mot qui fût bon correcteur, bon directeur d'imprimerie ; et qui surtout voulût épouser nos intérêts, et de se mettre dans le cas de mériter notre confiance, par son assiduité, sa vigilance, son activité, sa fidélité [...] tu aurois soin de savoir sur-tout si celui que tu seras tenté de choisir n'a pas les défauts ou du vin ou de la paresse [...] tu auras soin de préférer celui qui [...] auroit un langage, ainsi qu'un air et un maintien honnêtes et présentables ; tu sais que nous sommes dans le cas de mettre nos protes en relation avec gens délicats et maniérés »

Au vu de la production totale des Giroud, qui ne comportait à cette date que sept ouvrages en langue latine, dont seulement deux ont été imprimés par Justine, on peut se demander pourquoi cherchaient-ils un prote qui avait une bonne connaissance du latin ? Sans doute pour se préparer à l'éventualité d'une commande dans cette direction, comme cela fut finalement le cas une année plus tard pour l'impression de la nouvelle liturgie de Vienne, dont une partie l'était en latin. Au-delà de cette capacité linguistique, la lettre de Jean-Louis-Antoine laisse entendre que certains de leurs clients, en particulier ceux du Parlement, nécessitaient que l'on porte une attention soutenue aux ouvrages qui leur étaient consacrés. Nous pouvons en effet présumer qu'il en allait de la réputation de nos imprimeurs que des ouvrages à destination d'un public de professionnels du droit, en particulier le *Recueil Giroud* qui rassemblait de nombreuses lois, ne pouvaient comporter la moindre erreur. Finalement, plus qu'une volonté initiale de la part de l'imprimeur de

³³⁶ J. de FONT-RÉAULX, *op. cit.*, pp. 121-122.

³³⁷ BMG, R 90 525, 1^{ère} liasse, pièce 21, 2 avril 1781, Lettre de Jean-Louis-Antoine Giroud à un de ses frères.

³³⁸ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.*, p. LXVII.

produire de bons ouvrages, nous pouvons nous demander si ce n'est pas l'exigence de la clientèle elle-même qui a imposé une telle recherche de qualité à la famille Giroud, dont la politique de recrutement semble être le reflet ? De surcroît, nous pourrions également nous demander si les exigences de Jean-Louis-Antoine concernant les qualifications de son futur prote n'avaient pas aussi pour cause ses propres lacunes, ce dernier ne semblant pas avoir effectué ni apprentissage, ni compagnonnage ?

CHAPITRE II – ÉTUDES DE CAS

I – Les publications spécialisées

1 – Les impressions pour le Parlement

Le Recueil Giroud

Comme nous l'avons déjà développé, c'est en 1689 qu'Alexandre Giroud se vit attribuer la charge d'imprimeur-libraire du Parlement, à la condition que ce dernier imprime « tous les edicts, declarations, arrests et reiglements que ladite cour iugera devoir estre imprimés »³³⁹. Cette tâche confiée par le Parlement fit l'objet de l'édition du *Recueil Giroud*. Entre 1690 et 1790, 27 volumes furent ainsi publiés, par cinq représentants consécutifs de la famille sous le titre de « Recueil des Edits et déclarations du Roy ; Lettres patentes et ordonnances de Sa Majesté, arrests et reglemens de ses conseils, et du Parlement de Grenoble, concernant en general et en particulier la province de Dauphiné; avec des Tables des matières et chapitres »³⁴⁰. Ces recueils au format in-4° et au contenu quantitativement variable, étaient ornés d'un titre rouge et noir et étaient constitués d'une dédicace, en général au premier président du Parlement, d'une table alphabétique et chronologique des pièces imprimées puis d'un nombre variable de pages rassemblant entre 33 et 130 pièces selon les volumes³⁴¹. Comme son nom l'indique, ce recueil mettait à la disposition du public tous les édits, déclaration et lettres patentes du roi enregistrés au Parlement de Grenoble, ainsi que les arrêts et règlements des conseils du roi et de ce même Parlement. En 1737, l'intendant Fontanieu jugeait la réalisation de cet ouvrage faite « avec Beaucoup de soin » par Philippine³⁴². À cette époque, le *Recueil Giroud* comptait déjà 19 volumes, dont les dix premiers furent imprimés par Alexandre Giroud entre 1690 et 1712. Ce n'est qu'en 1720 que Gaspard prit le relais de son père, pour produire à son tour, jusqu'en 1731, huit volumes de ce fameux recueil. Par la suite, l'édition de ces volumes fut plus lente, sans doute le retard des Verdier avait-il été rattrapé, puisque de 1735 à 1745, Philippine en produisit trois et son

³³⁹ ADI, B2157, f°233, 14 mars 1689, Requête présentée à la cour contre Jean Verdier et proposition d'Alexandre Giroud pour reprendre le titre d'imprimeur-libraire du Parlement.

³⁴⁰ Gaston LETONNELIER, « Le Recueil... », *op. cit.*, p. 44.

³⁴¹ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.* pp. 381-384.

³⁴² ADI, 1Mi306, 1737, Réponses de l'intendant Fontanieu aux lettres du chancelier.

fils André seulement deux entre 1751 et 1759. Enfin, quatre recueils sortirent des presses de Justine entre 1767 et 1790³⁴³. Ces derniers semblaient cependant plus conséquents que les autres, puisqu'ils rassemblaient 413 articles à eux quatre, là où les huit exemplaires imprimés par Gaspard en regroupaient à peine plus, avec 437 pièces.

Si l'impression de ces recueils représentait une source de travail régulier, nous ne savons pas si le Parlement participait financièrement à leur édition, et la vente de ces volumes n'était pas assurée, comme en témoigne l'inventaire des biens de Justine Giroud dressé en 1782³⁴⁴. À cette date, 25 volumes avaient déjà été publiés et seul le premier était quasiment épuisé, ne restant que quatre exemplaires, valant 3 livres l'unité. En ce qui concerne les volumes 2 à 20, Justine déclarait à leur propos à la même occasion :

« [Ils] sont d'un débit fort lent. Il ne s'en place qu'un exemplaire tous les trois ans [...] le fond de ces 19 vol n'a de valeur que sur le pied de papier à plier du poivre ou du beurre. On ne le peut pas même porter à la valeur ordinaire de ces sortes de papiers, car un tiers au moins du papier de ce fond est gâté depuis longtemps par les Rats ou par La Pourriture de L'humidité il ne Scaurait etre Evalué au dela de 15 lt Le quintal il y en a 75 quintaux »

Nous ne connaissons pas non plus les chiffres de tirage de ce recueil, mais en ce qui concerne le 26^e volume, qui n'était pas encore paru en 1782, 100 exemplaires étaient placés d'avance par la veuve Giroud, lui assurant un revenu de 400 livres une fois les divers frais déduits. Ainsi, si l'édition de ce recueil semble beaucoup moins rentable que ce que l'on pouvait penser au début, nous pouvons nous demander si la vente à la pièce des différents articles qui composaient ces volumes, qui paraissaient la plupart du temps en cahiers in-4° ou en placards³⁴⁵, n'a pas été plus lucrative pour les finances des Giroud ?

Les pièces détachées du Recueil Giroud

Le délai d'impression d'un recueil étant très long, en moyenne de 7 à 8 ans entre chaque volume à partir d'André Giroud (1745-1767)³⁴⁶, sans doute le Parlement avait-il pris le parti de faire imprimer séparément et au fur et à mesure les différents articles constituant ces

³⁴³ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.* pp. 381-384.

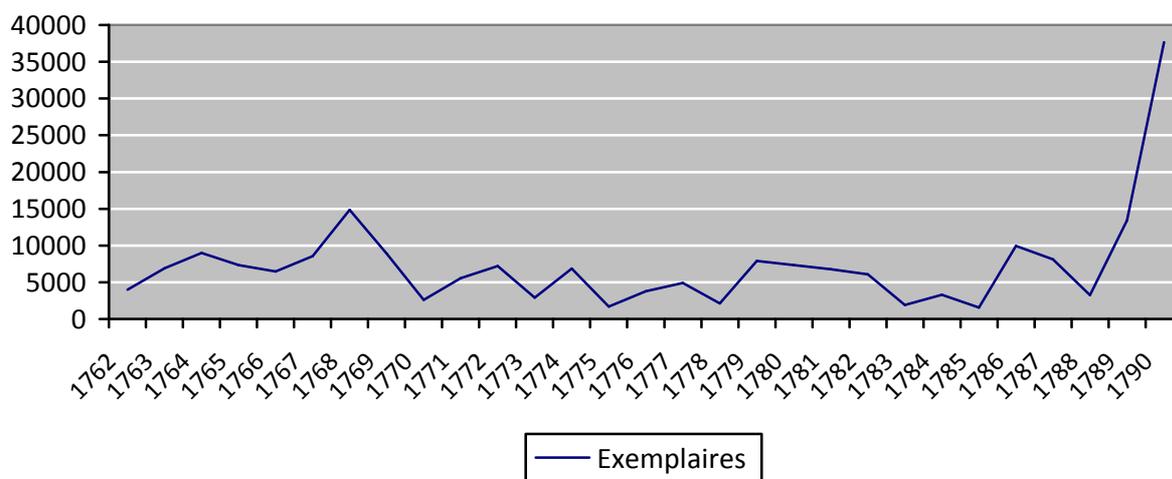
³⁴⁴ BMG, R 90 525, 4^{ème} liasse, 1782, Inventaire de la librairie de la Veuve Giroud.

³⁴⁵ BMG, R 90 525, 3^{ème} liasse, 1762-1790, État des impressions faites pour le service du Roi par la famille Giroud.

³⁴⁶ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.* pp. 381-384.

recueils, de sorte que ceux-ci puissent profiter immédiatement au public. Il n'est ainsi pas impossible que ces impressions aient rendu encore plus difficile la vente des recueils complets, en donnant la possibilité à chacun d'acheter uniquement les pièces qui les intéressaient plutôt que de devoir acheter un volume rassemblant plusieurs années de production de ces pièces officielles. Encore une fois, l'inventaire de Justine Giroud témoigne de ceci, en affirmant que les volumes 21 à 25 se vendaient un peu plus en pièces détachées qu'en collection³⁴⁷.

Comme nous l'avons déjà évoqué, le Parlement semblait cette fois-ci payer les Giroud pour l'impression de ces articles en pièces détachées³⁴⁸. À la période pour laquelle nous disposons d'informations (1762-1790)³⁴⁹, la quantité de pièces à imprimer et les revenus qui l'accompagnaient étaient relativement stables. Hormis une ascension du nombre d'exemplaires imprimés entre 1766 et 1768 suivie d'une chute brutale en 1770, seule la fin de la période (1789-1790), marquée par les événements politiques de la fin de l'Ancien Régime, vit une augmentation spectaculaire des impressions.



Nombre total des exemplaires imprimés pour le Parlement du Dauphiné entre 1762 et 1790.

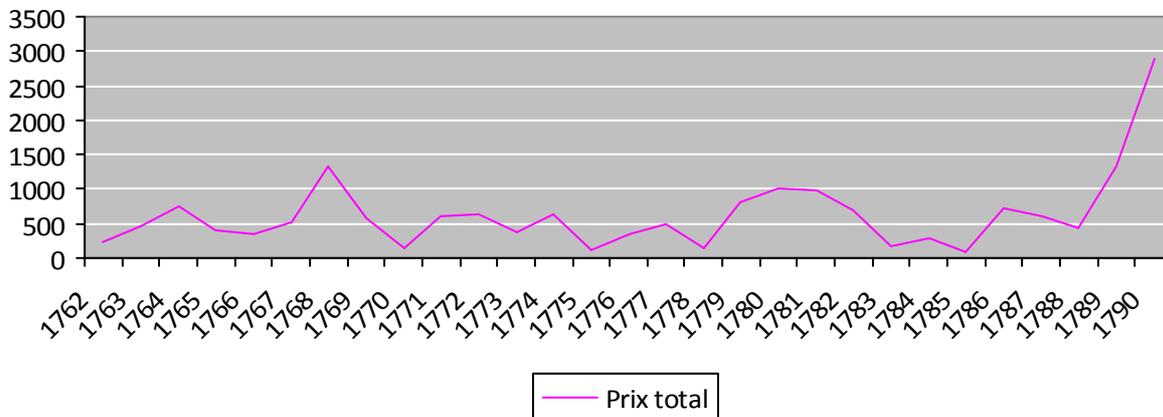
Cette période fut caractérisée par l'impression d'une quantité colossale de lettres patentes qui portèrent au plus haut le salaire des Giroud, période que ces derniers durent

³⁴⁷ BMG, R 90 525, 4^{ème} liasse, 1782, Inventaire de la librairie de la Veuve Giroud.

³⁴⁸ Cf. Chapitre III, p. 43.

³⁴⁹ BMG, R 90 525, 3^{ème} liasse, 1762-1790, État des impressions faites pour le service du Roi par la famille Giroud.

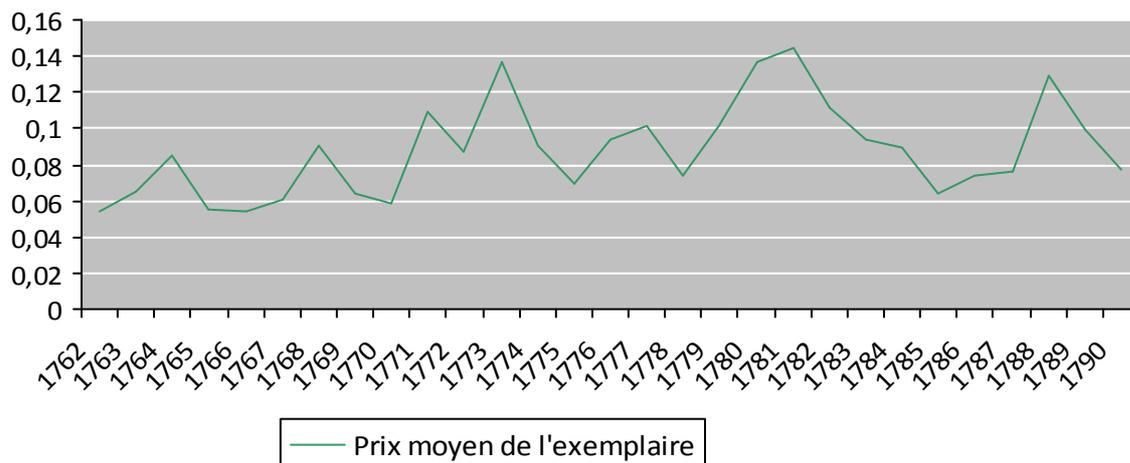
regretter amèrement lors de la suppression du Parlement en septembre 1790, qui constituait une de leur source de revenus fixes depuis 1689 :



Salaires annuels des Giroud en livres pour les impressions du Parlement du Dauphiné entre 1762 et 1790.

Pour ce qui est des tarifs appliqués par les Giroud, il est assez difficile de tirer des conclusions générales, en raison de la grande différence de prix observée selon les caractères utilisés, leur taille, ou encore le format de la pièce imprimée. Les impressions en caractères philosophie notamment coûtaient en moyenne plus cher que celles réalisées avec du saint Augustin. Prenons pour exemple les articles 1 et 5 de l'année 1790³⁵⁰. Il s'agissait de deux placards imprimés la même année, au même nombre d'exemplaires, reproduisant tous deux une lettre patente ; pourtant, les 200 placards imprimés en saint Augustin ne furent facturés que 18 livres, alors que les 200 en caractère philosophie valaient 63 livres. Malgré tout, les prix moyens de l'exemplaire tendirent à augmenter jusqu'en 1781. Il est assez inattendu de voir le prix de l'exemplaire baisser à partir de 1782, étant donné que le nombre d'actes commandés par le Parlement décroît également à partir de cette date.

³⁵⁰ BMG, R 90 525, 3^{ème} liasse, pièce 24, mai-septembre 1790, État des impressions faites pour le service du Roi par la famille Giroud.



Prix moyen en livres en livres d'un exemplaire imprimé par les Giroud pour le Parlement de Dauphiné entre 1762 et 1790.

Il semblerait donc que le prix de l'exemplaire dépendait de facteurs extérieurs à l'importance de la commande. Les raisons de la hausse antérieure à 1782 ne sont de la même manière pas aisées à déterminer. Peut-être faut-il voir dans ce choix le reflet de l'augmentation du prix du papier après 1765³⁵¹ ? C'est en tout cas l'hypothèse avancée dans un état dressé sur les impressions Giroud pour le Parlement en 1772, qui insistait sur le doublement du prix du papier à Grenoble depuis 1746, matériel le plus couteux, pour justifier l'augmentation des tarifs opérée par Justine Giroud : « le cahier de 8 pages in-4° caractere S^t augustin, qui fut fixé en 1746 à 10^{lt} la v^e Giroud la porté à 12 lt »³⁵². En outre, les estimations de prix de vente selon le poids du papier que dressa la veuve Giroud pour ses ouvrages invendus lors de son inventaire de 1782, témoigne bien de la préciosité de ce composant qui était revendu par les libraires pour d'autres usages que la lecture lorsqu'ils se retrouvaient avec une quantité d'ouvrages invendables³⁵³.

Notons enfin que le Parlement rechignait parfois à s'acquitter de ses dettes lorsqu'il s'agissait d'impressions d'arrêts condamnant un particulier. Ainsi, en 1788, Jean-Louis-Antoine fut dans l'obligation de réclamer à l'intendant du Dauphiné la partie de

³⁵¹ Alix CHEVALLIER, « La matière première : le papier », dans : Roger CHARTIER, Henri-Jean MARTIN (dir.), *Le livre triomphant...*, op. cit., p. 44.

³⁵² BMG, R 90 525, 1^{ère} liasse, pièce 1, 1772, État des impressions Giroud pour le Parlement.

³⁵³ Voir p. 85.

sa paye relative à ce type d'arrêts, que ce dernier souhaitait voir payer par les condamnés eux-mêmes³⁵⁴.

2 – Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné, l'œuvre de Justine Giroud

La deuxième production qui a permis aux Giroud, dans un premier temps, de se démarquer de la concurrence, a été la publication du journal *Les Affiches annonces et avis divers du Dauphiné*, un domaine qui ne leur était pas totalement étranger, puisque les prédécesseurs de Justine intégraient déjà des questions d'actualité dans leur production. Précisons qu'il ne s'agit donc pas ici de retracer entièrement l'histoire de cette publication, qui a déjà été écrite à plusieurs reprises, mais d'essayer de comprendre ce que cette dernière a apporté à l'entreprise Giroud.

C'est le 6 mai 1774 que les *Affiches du Dauphiné* sortirent pour la première fois de l'imprimerie de Justine Giroud³⁵⁵. Paru au début sous le titre d'*Affiches, annonces et avis divers du Dauphiné*, puis d'*Affiches du Dauphiné, Annonces, etc.* à partir du 2 mai 1777 et d'*Affiches de la ci-devant province de Dauphiné, annonces, etc.* le 30 décembre 1790, le journal devint finalement les *Affiches, annonces, etc. de Grenoble et des départements de l'Isère, de la Drôme, des Hautes-Alpes et autres* le 29 avril 1792³⁵⁶. Ce périodique faisait parti des près de 70 autres *Affiches* à avoir vu le jour dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, dans le but d'apporter des informations locales aux provinciaux, face à une *Gazette de France* qui n'offrait principalement que des nouvelles sur la Cour ou sur l'étranger³⁵⁷. D'une parution à l'origine hebdomadaire, les *Affiches du Dauphiné* virent peu à peu leur contenu s'enrichir, pour passer à trois publications par semaine à partir du 10 août 1790³⁵⁸. De dimensions variables, ce journal paraissait toutefois la plupart du temps en cahiers in-4° et était

³⁵⁴ BMG, R 90 525, 1^{ère} liasse, pièce 3, 1788, Réclamation de Jean-Louis-Antoine Giroud à l'intendant de la province du Dauphiné.

³⁵⁵ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.* p. 490.

³⁵⁶ Michèle FONTAINE, Michel GILOT, « Affiches du Dauphiné (1774-1792) », dans : Jean SGARD (dir.), *Dictionnaire des journaux 1600-1789*, Paris, Universitas, 1991, notice 21.

³⁵⁷ François MOUREAU, « Journaux et journalistes », dans : Lucien BÉLY (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, Presses universitaires de France, 2005, p. 704.

³⁵⁸ Jean SGARD (dir.), *Dictionnaire des journalistes*, *op. cit.*, p. 175.

composé de quatre à six pages³⁵⁹, un format similaire à celui des autres *Affiches* françaises³⁶⁰.

Les *Affiches du Dauphiné*, tout comme ses équivalents d'autres provinces, rassemblaient des articles divers et variés, allant des nouvelles locales aux dernières décisions officielles, en passant par les événements culturels, l'immobilier, les sciences, la littérature et le courrier des lecteurs³⁶¹. À Grenoble, les *Affiches* auraient également, jusqu'en 1788, contenu beaucoup de publications concernant l'histoire du Dauphiné³⁶². Dans le principe, « Tout citoyen pou[vait] faire part de ses observations sur les choses intéressantes ou curieuses » et ainsi remplir les pages du périodique³⁶³. Le contenu variait ainsi en fonction des collaborateurs du journal. Précisons par ailleurs que les Giroud ne semblaient pas avoir pris part à la rédaction de leur journal, la déléguant volontiers à ces personnes extérieures. Parmi ces plumes, certaines revenaient régulièrement, comme le botaniste Dominique Villars ou le médecin François Nicolas. De manière générale, ce furent de nombreux médecins, avocats et curés qui s'attelaient à cette rédaction. Ces contributions ne venaient par ailleurs pas uniquement du Dauphiné, certaines provenant de Lyon, voire de Lorraine ou de Normandie³⁶⁴.

Prenons pour illustrer ces collaborations l'exemple de ce lecteur de la ville de Romans, qui dans une lettre datée du 24 octobre 1785, sollicitait la rédaction des *Affiches du Dauphiné* pour recueillir des dons au bénéfice des sinistrés de l'incendie qui eut lieu dans sa ville quelques jours plus tôt et dont il faisait le récit dans son courrier :

« Monsieur

Je vous prie d'insérer dans votre feuille quelques détails d'un événement affreux que le bruit public à sans doute déjà rependu dans toute la province. dans la nuit du 20 au 21 de ce mois, le feu a éclaté tout à coup, vers les 7 heures du soir, au toit d'une maison située dans le centre de cette ville au quartier appelé de la fontaine couverte. un vent de nord très violent soufflait alors avec impetuosité, il a alumé le feu avec tant d'activité que bientôt la maison voisine a été enflammée, et le feu se communiquoit à d'autres [...] tous les citoyens ont fait des efforts pour dédomager les malheureux incendiés ; mais vous comprenez, Monsieur, que

³⁵⁹ Michèle FONTAINE, Michel GILOT, « Affiches du Dauphiné..., *op. cit.*, notice 21.

³⁶⁰ Élodie DAL'ZOTTO, *op. cit.*, p. 12.

³⁶¹ Michèle FONTAINE, Michel GILOT, « Affiches du Dauphiné..., *op. cit.*, notice 21 ; François MOUREAU, *op. cit.*, p. 704.

³⁶² Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs..., op. cit.* p. 490.

³⁶³ Michèle FONTAINE, Michel GILOT, « Affiches du Dauphiné..., *op. cit.*, notice 21.

³⁶⁴ *Ibid.*, notice 21.

les pertes sont encore infiniment plus grandes, puisse le vent que je vous fait de leur misere exciter la pitié de vos lecteurs et procurer à ces infortunés quelques [bon?] logement »³⁶⁵

Concernant la vente de ces feuilles, elle se faisait de différentes manières, soit par vente de volumes bimensuels ou annuels, soit par souscription. Celle-ci se faisait dans les bureaux de poste des villes du Dauphiné³⁶⁶. Comme pour les autres *Affiches* du royaume, la souscription à cette publication était coûteuse et allait en augmentant, passant de 10 livres 16 sols annuelles au début de l'année à 22 livres en juillet 1792³⁶⁷. Nous ne connaissons malheureusement pas le nombre de ces souscripteurs, mais en tant qu'unique journal local de Grenoble, jusqu'en 1790, Justine Giroud devait sans doute en tirer un bénéfice financier non négligeable. Notons que le journal servait également le commerce de librairie de notre veuve, qui faisait paraître à l'intérieur des annonces relatives à de nouveaux livres ou pour souscrire à d'autres journaux, notamment pour le *Courrier d'Avignon*, qui ne l'oublions pas, était publié par François-Alexandre Giroud³⁶⁸.

Les Affiches face à la Révolution

Cette prospérité devait cependant être ébranlée par la création du *Journal Patriotique* le 16 février 1790, qui venait mettre à mal les 16 années de monopole des *Affiches* à Grenoble. Les nouvelles libertés en matière de communication qu'offrit la Révolution, permirent en effet, partout en France, la production de nouveaux journaux qui vinrent concurrencer les anciens³⁶⁹. Face aux traditionnelles *Affiches*, étroitement contrôlées par les autorités provinciales³⁷⁰, le *Journal Patriotique*, créé par les jacobins de la ville et proche de la société des Amis de la Constitution³⁷¹, s'imposa très vite comme un rival qui allait être fatal aux *Affiches du Dauphiné*. La menace ne venait pas tant de la concurrence financière, puisqu'en raison de leur antagonisme idéologique, le lectorat visé n'était pas le même, mais plutôt par les accusations répétées pour opinions monarchistes que le *Journal Patriotique* faisaient

³⁶⁵ BMG, R 90 525, 1^{ère} liasse, pièce 25, 24 octobre 1785, Lettre d'un lecteur de Romans à la rédaction des *Affiches du Dauphiné*.

³⁶⁶ Michèle FONTAINE, Michel GILOT, « Affiches du Dauphiné... », *op. cit.*, notice 21.

³⁶⁷ Élodie DAL'ZOTTO, *op. cit.*, p. 15.

³⁶⁸ Michèle FONTAINE, Michel GILOT, « Affiches du Dauphiné... », *op. cit.*, notice 21 ; René MOULINAS, *op. cit.*

³⁶⁹ Élodie DAL'ZOTTO, *op. cit.*, pp. 15-16.

³⁷⁰ François MOUREAU, *op. cit.*, p. 704.

³⁷¹ Élodie DAL'ZOTTO, *op. cit.*, p. 15.

peser sur les *Affiches du Dauphiné* et par la critique qu'émettaient ces dernières sur les événements de la Révolution³⁷². C'est finalement en raison de la diffusion de ces idées contre-révolutionnaires, que les *Affiches du Dauphiné* disparurent, le 17 juillet 1792, interdites à l'issue d'un procès les opposant au parti démocratique³⁷³.

II – Confrontation de deux éditions aux enjeux divergents

1 – Les livres liturgiques du diocèse de Vienne 1782-1784

L'article de J. de Font-Réaulx sur les livres liturgiques du diocèse de Vienne, paru dans la *Petite revue des bibliophiles dauphinois* en 1931, que nous avons majoritairement utilisé pour cette partie, nous renseigne sur ce qui fut probablement, après l'édition du *Recueil Giroud*, la commande la plus conséquente qu'eût à traiter notre dynastie d'imprimeurs³⁷⁴. En 1781, la décision que prit l'archevêque Lefranc de Pompignan de réformer la liturgie du diocèse de Vienne fut à l'origine de l'écriture de nombreux livres officiels sur ce sujet devant servir tant aux églises qu'aux particuliers. Une impression de ces ouvrages, sur le modèle des livres liturgiques de Toulouse, était ainsi planifiée et une grande quantité de ces livres ferait l'objet d'une souscription. Le procédé de la souscription, venu d'Angleterre, avait l'avantage d'assurer la vente d'au moins une partie d'une œuvre avant la fin voire le commencement de son impression et pouvait faire l'objet d'avances financières³⁷⁵. Pour l'imprimeur, il s'agissait surtout d'une garantie de remboursement des frais qu'il engageait dans une impression, bien qu'en l'occurrence, les différents diocèses souscripteurs payaient régulièrement si ce n'est à l'avance l'imprimeur pour chacun des ouvrages sortant de ses presses.

Pour réaliser ces tirages, le diocèse avait le choix entre plusieurs candidats, qu'étaient les Faure, qui possédaient une expérience assez importante dans la production de ce genre d'ouvrages, la Compagnie des Libraires de Lyon, et la veuve Justine Giroud. Le contrat prévoyait un total de dix livres en 17 volumes, rassemblant des ouvrages de divers formats

³⁷² Auguste PRUDHOMME, *Histoire de Grenoble*, Grenoble, Alexandre Gratier, 1888, reprint, Marseille, Laffitte reprints, 1995, pp. 615-617.

³⁷³ A. CHAMPOLLION-FIGEAC, *Chroniques dauphinoises et documents inédits relatifs au Dauphiné pendant la Révolution*, Tome 2, Première période historique Les États du Dauphiné et la Révolution 1788-1794, Grenoble, s. n., 1887, rééd., Marseille, Laffite reprints, 1973, p. ?

³⁷⁴ J. de FONT-RÉAULX, *op. cit.*, pp. 117-134.

³⁷⁵ Wallace KIRSOP, « Les mécanismes éditoriaux », dans : Roger CHARTIER, Henri-Jean MARTIN (dir.), *Le livre triomphant...*, *op. cit.*, p. 30.

pour répondre à la fois aux attentes des églises et des particuliers, à savoir notamment un bréviaire dont le format, in-12 ou in-8°, restait à déterminer et dont le tirage s'élèverait à 5 000 exemplaires, deux missels in-folio pour un total de 3 000 exemplaires ou encore un antiphonaire d'un grand in-folio à 215 exemplaires. Il s'agissait donc d'un projet d'une ampleur considérable capable d'occuper un imprimeur pour plusieurs années. Si dans un premier temps le diocèse avait émit une préférence pour la compagnie lyonnaise, la veuve Giroud compris rapidement l'enjeu de cette commande et s'arrangea pour que les tarifs proposés dans son devis soient en moyenne inférieurs d'une livre à ceux de ses concurrents tout en proposant une qualité supérieure. Ces dernières propositions, associées au plaidoyer qu'elle adressa à l'évêque de Die en février 1781 en faveur des imprimeurs dauphinois, eurent raison de leur décision initiale :

« J'ai été tentée de calculer si je pourrais m'en charger à un prix inférieur et mériter la préférence. Je me hate d'annoncer à Votre Grandeur que je puis le faire [...] indépendamment de l'infériorité de mes prix, j'ai supposé des qualités de papier bien supérieures à toutes celles qui ont été supposées [...] la consommation de cette nouvelle liturgie devant se faire principalement en Dauphiné, ce seroit en sortir l'argent que l'on y emploira, si l'on donnoit la préférence à des imprimeurs de Lyon, ou autres étrangers à cette province. Votre justice préférera sans doute qu'il y reste, et que le bénéfice tourne à l'avantage d'un artiste du pays. »³⁷⁶

Ainsi, c'est Jean-Louis-Antoine qui fut envoyé par sa mère en avril 1782 à Vienne pour définir les clauses du contrat avec Fidèle-Antoine Jourdan de Mazard, vicaire général et syndic du diocèse de Vienne³⁷⁷. En définitive, il fut convenu que ces impressions, qui devaient être livrées sous trois ans, seraient réalisées avec des caractères neufs, fondus par la maison Fournier de Paris. C'est l'imprimeur qui devait se charger de la commande des caractères et avait pour cela un délai de six mois, compris dans les trois ans prévus pour la livraison de la commande. Comme promis par la veuve Giroud, le papier fit également l'objet d'un choix soigné, comme le suggèrent les échantillons de papier envoyés par un certain Franquoz à Jean-Louis-Antoine pendant son séjour à Vienne³⁷⁸.

³⁷⁶ J. de FONT-RÉAULX, *op. cit.*, p. 132, À la suite de son article, J. de FONT-RÉAULX transcrit notamment cette lettre de la veuve Giroud à l'évêque de Die datée du 4 février 1781.

³⁷⁷ BMG, R 90 525, 1^{ère} liasse, pièce 10, avril 1782, Lettres de Justine Giroud et de Franquoz à Jean-Louis-Antoine Giroud.

³⁷⁸ BMG, R 90 525, 1^{ère} liasse, pièce 10, avril 1782, Lettres de Justine Giroud et de Franquoz à Jean-Louis-Antoine Giroud.

Finalement, les ouvrages parurent successivement de mars 1783 à décembre 1784. Jean-Louis-Antoine parvint ainsi à terminer sa commande en avance par rapport à ce que prévoyait le contrat. Il faut à cet effet rappeler que Jean-Louis-Antoine ne lésina pas sur les moyens pour réaliser ces ouvrages – considérant sans doute que la qualité de ceux-ci témoigneraient par la suite de sa réputation d'imprimeur dans une bonne partie de la province – en engageant, comme nous l'avons évoqué précédemment, un des meilleurs protes de la ville de Lyon, notamment pour assurer la correction de ces livres.

Aux démarches entreprises ici par les Giroud, tant pour obtenir cette commande que pour la réaliser convenablement suivant les clauses du contrat, et par la rapidité d'exécution de ce travail, vient s'opposer l'édition, en 1781, de l'œuvre de Faujas de Saint-Fond, *l'Histoire naturelle du Dauphiné*.

2 – *L'Histoire naturelle du Dauphiné 1780-1781 : la genèse de l'ouvrage*

Grâce aux 12 lettres échangées entre Faujas de Saint-Fond et Justine ou Jean-Louis-Antoine Giroud entre juin 1781 et février 1782³⁷⁹, nous sommes en mesure de retracer en partie l'histoire de la publication de son ouvrage sur l'histoire naturelle du Dauphiné. Ainsi, nous allons ici nous demander s'il existait dans les pratiques éditoriales des Giroud, des différences de comportement, selon l'importance qu'ils accordaient au commanditaire de l'ouvrage, entre simple auteur et institution provinciale, selon l'exemple que nous venons de développer ? Nous pourrions également bénéficier, grâce aux dix lettres signées Faujas de Saint-Fond de cette correspondance, mêlées à celles de Faujas de Saint-Fond à son ami le père Ducros³⁸⁰, de l'intérêt d'un avis extérieur sur le travail des Giroud.

Le parcours de Faujas de Saint-Fond

À l'origine destiné au métier d'avocat par ses parents, Faujas de Saint-Fond, né à Montélimar, arriva à Grenoble en 1757 pour terminer ses études de droit³⁸¹. C'est à cette époque qu'il fit la connaissance de plusieurs scientifiques et qu'il commença à s'intéresser,

³⁷⁹ ADI, J547, 7 juin 1781-18 février 1782, Correspondance entre Faujas de Saint-Fond et les Giroud au sujet de l'impression de son *Histoire naturelle du Dauphiné*.

³⁸⁰ Edmond MAIGNIEN « Lettres inédites de Faujas Saint-Fond au Père Ducros (1781-1787) », *Petite revue des bibliophiles dauphinois*, n°14, tome III, janvier 1912, pp. 183-215.

³⁸¹ *Ibid.* p. 183.

grâce aux montagnes environnantes, à l'histoire naturelle, qu'il étudia à partir de 1770³⁸². Correspondant dès lors avec Buffon, il publia son premier ouvrage en 1778, à Grenoble chez Cuchet, à propos de l'histoire naturelle des volcans français³⁸³. Ayant démissionné de sa place d'avocat au Parlement de Grenoble, Faujas de Saint-Fond se consacra en 1775 et 1776 à l'étude de l'histoire naturelle du Dauphiné, qui fut l'objet de son ouvrage publié sous le même nom chez la veuve Justine Giroud³⁸⁴.

La forte implication de l'auteur dans la réalisation du projet éditorial

Cette *Histoire naturelle du Dauphiné*, prévue à l'origine en quatre tomes qui devaient paraître entre 1782 et 1783, a vu son premier tome sortir des presses Giroud en 1781³⁸⁵. Paru en quatre volumes de format in-8°, l'auteur présente dans son prospectus cet ouvrage orné de gravures et de cartes³⁸⁶ comme étant « le resultat d'une suite de voyages entrepris dans la seule intention d'étudier à fond tant ce que cette province justement renommée offre de rare et de curieux »³⁸⁷. Plus précisément, ce prospectus nous apprend le détail de chaque volume, qui couvrent un domaine de connaissance très vaste, de la géologie aux animaux en passant par la météorologie ou la culture des vers à soie. Le lecteur partirait même à la découverte des « ossements du prétendu geant teutobocus, et sur ceux du geant buard ». Si le format in-8° peut paraître petit pour la publication d'une telle somme scientifique, ce choix s'explique encore une fois par une volonté d'économie de papier, d'autant que selon une lettre de Faujas à Giroud de juillet 1781, le caractère utilisé prenait énormément de place³⁸⁸. L'auteur tenait sans doute encore plus à ce format, les frais d'impression étaient à sa charge³⁸⁹. Faujas devait encore s'acquitter en 1782 de la somme de

³⁸² Guillaume COMPARATO, *Témoignages de la vie scientifique, culturelle et mondaine du Paris des Lumières, le voyage de Paris de Barthélémy Faujas de Saint-Fond entre 1782 et 1783*, Mémoire Histoire, Grenoble : Université Pierre Mendès France, 2011, p. 7.

³⁸³ *Ibid.*, p. 7.

³⁸⁴ Edmond MAIGNIEN « Lettres inédites... », *op. cit.*, p. 186.

³⁸⁵ *Ibid.*, p. 193.

³⁸⁶ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, *op. cit.*, p. 508.

³⁸⁷ ADI, J547, 1781 ou 1782, Prospectus écrit par Faujas de Saint-Fond concernant son *Histoire naturelle du Dauphiné*.

³⁸⁸ ADI, J547, 9 juillet 1781, Lettre de Faujas de Saint-Fond à Giroud au sujet de l'impression de son *Histoire naturelle du Dauphiné*.

³⁸⁹ ADI, J547, 18 février 1782, Lettre de la veuve Giroud à Faujas de Saint-Fond au sujet de l'impression de son *Histoire naturelle du Dauphiné*.

977 livres auprès des Giroud³⁹⁰, ce montant ne comprenant probablement pas les frais se rattachant aux illustrations, puisque c'est lui-même qui se chargea de cet aspect de l'édition et qu'il paya ainsi sans doute lui-même ces frais séparément. Toujours est-il que la dépense concernant la réalisation de cet ouvrage était suffisamment considérable pour les finances de Faujas, qui se vit dans l'obligation de vendre sa bibliothèque, qu'il avait commencé à acquérir en 1757 à son arrivée à Grenoble, pour rembourser les dettes en rapport avec l'impression de son ouvrage³⁹¹. Au XVIII^e siècle, la prise en charge des frais d'impression par l'auteur ne constituait pas la pratique majoritaire, qui était plutôt de vendre son manuscrit à l'imprimeur de manière définitive, en échange d'une certaine somme et d'une quantité variable d'exemplaires de l'ouvrage en question³⁹². Nous ne savons pas quelle a été la proposition initiale des Giroud, mais nous pouvons avancer deux hypothèses à ce sujet. La première possibilité serait que les Giroud, ayant conscience que les ouvrages de science n'étaient pas les plus lus à Grenoble, craignaient d'avancer des frais d'impression sans voir leur stock s'écouler par la suite³⁹³. La deuxième hypothèse attribuerait la décision à Faujas de Saint-Fond, qui pour préserver son droit d'auteur et peut-être aussi pour avoir son mot à dire quand aux choix éditoriaux, aurait préféré payer lui-même son édition.

Parmi les tâches qui incombait d'ordinaire à l'éditeur, nous retrouvons en effet le choix des illustrations aux mains de Faujas de Saint-Fond, qui annonçait aux Giroud qu'il se chargeait de faire tirer quatre gravures en 400 exemplaires dans une lettre datée du 7 juin 1781³⁹⁴. Il n'est pas impossible que celui-ci ait tenu à veiller personnellement à cette décision, quitte à devoir avancer les frais qui devaient être assez importants, car la présence d'illustration nécessitait d'engager à la fois un illustrateur et un graveur, mais aussi de prévoir un double passage sous presse³⁹⁵. Précisons qu'au XVIII^e siècle, c'est en principe l'éditeur qui assurait ces dépenses en échange de quoi il pouvait choisir les passages à

³⁹⁰ BMG, R 90 525, 4^{ème} liasse, pièce 10, 1782, Inventaire des dettes actives et passives de la veuve Giroud.

³⁹¹ Edmond MAIGNIEN « Lettres inédites... », *op. cit.*, pp. 184-185.

³⁹² Wallace KIRSOP, « Les mécanismes éditoriaux », dans : Roger CHARTIER, Henri-Jean MARTIN (dir.), *Le livre triomphant...*, *op. cit.* pp. 21-22.

³⁹³ Elsa LIARDET, *Le livre...*, *op. cit.*, p. 48. Sur les 61 inventaires après décès (1709-1787) qui contenaient des livres sur lesquels l'étude a été menée, la part de la catégorie des sciences et arts stagne durant tout le siècle à la dernière place, aux alentours de 12%.

³⁹⁴ ADI, J547, 7 juin 1781, Lettre de Faujas de Saint-Fond à Giroud au sujet de l'impression de son *Histoire naturelle du Dauphiné*.

³⁹⁵ Alain-Marie BASSY, « Le texte et l'image », dans : Roger CHARTIER, Henri-Jean MARTIN (dir.), *Le livre triomphant...*, *op. cit.*, p. 181.

illustrer. Ici, il est possible que par conscience scientifique, Faujas de Saint-Fond ait voulu choisir et emmener sur le terrain ses illustrateurs qu'étaient le dessinateur Édouard Gautier-Dagoty et l'ingénieur géographe chargé de mesurer les distances et de lever des plans nécessaires à l'ouvrage³⁹⁶. Si l'auteur semble tellement impliqué dans la réalisation de ses illustrations, c'est sans doute pour s'éviter les désagréments qui pouvaient arriver aux auteurs scientifiques de l'époque, qui ont parfois vu leur texte contredit par l'illustration. C'est ce qui arriva notamment à Buffon qui expliquait dans son *Histoire naturelle des oiseaux* que le lori rouge vivait seulement aux Moluques ou en Nouvelle-Guinée et non en Chine comme le voulait la légende, et surtout comme le suggérait l'illustration de Jacques de Sève qui accompagnait cette déclaration, figurant ce même oiseau devant des pagodes chinoises³⁹⁷. Enfin, la présence d'illustrations dans un ouvrage, en particulier scientifique, était un argument commercial souvent invoqué par les auteurs dans leur prospectus, comme ce fut le cas de Diderot pour l'*Encyclopédie*³⁹⁸. Ainsi, dans le prospectus qu'il envoya aux Giroud, Faujas précisait que des quatre volumes de ce premier tome, « les trois premiers contiendront des planches gravées par d'excellents artistes, relatives aux objets les plus instructifs et les plus rares de cette province : le quatrième renfermera une carte géographique supérieure pour le dessin [...] et d'une exactitude telle qu'on y lira le nom des principales montagnes, de tous les lacs, rivières, torrents ruisseaux »³⁹⁹. Dans une lettre du 18 octobre 1781⁴⁰⁰, il laissa cependant la liberté aux Giroud d'imprimer librement la table des matières et le frontispice, des passages susceptibles de comporter des illustrations, mais sans rapport avec son propos scientifique, comme des vignettes, qui composaient l'ornement indispensable de presque tous les livres du XVIII^e siècle⁴⁰¹.

De la même manière, c'est Faujas de Saint-Fond qui s'occupa majoritairement de trouver des souscripteurs, notamment par le biais de son ami le père Ducros⁴⁰² ou encore de trouver

³⁹⁶ Edmond MAIGNIEN « Lettres inédites..., *op. cit.*, p. 185.

³⁹⁷ Alain-Marie BASSY, « Le texte et l'image », dans : Roger CHARTIER, Henri-Jean MARTIN (dir.), *Le livre triomphant...*, *op. cit.*, p. 195.

³⁹⁸ *Ibid.*, p. 194.

³⁹⁹ ADI, J547, 1781 ou 1782, Prospectus écrit par Faujas de Saint-Fond concernant son *Histoire naturelle du Dauphiné*.

⁴⁰⁰ ADI, J547, 18 octobre 1781, Lettre de Faujas de Saint-Fond à Giroud au sujet de l'impression de son *Histoire naturelle du Dauphiné*.

⁴⁰¹ Alain-Marie BASSY, « Le texte et l'image », dans : Roger CHARTIER, Henri-Jean MARTIN (dir.), *Le livre triomphant...*, *op. cit.*, p. 181.

⁴⁰² Edmond MAIGNIEN « Lettres inédites..., *op. cit.*, pp. 186-187 ; ADI, J547, 7 juin 1781, Lettre de Faujas de Saint-Fond à Giroud au sujet de l'impression de son *Histoire naturelle du Dauphiné*.

des personnes en mesure de se charger de la correction ; des besognes qui intéressaient en temps normal l'imprimeur soucieux de la qualité de son ouvrage et de sa vente rapide. C'est par exemple un ami de Faujas, le « chevalier de la marque », qui se chargea de revoir son mémoire sur les plantes des Alpes⁴⁰³. De même, c'est encore Faujas qui orienta la veuve Giroud dans le choix du correcteur pour son mémoire sur le granit⁴⁰⁴. Pour cet aspect, nous pouvons cependant présumer que les Giroud, qui imprimaient en grande majorité des ouvrages de droit et de religion, n'avaient tout simplement pas les connaissances requises à la correction d'un tel ouvrage. Toutefois, si nous comparons le déroulement de cette édition avec celles des liturgies du diocèse de Vienne, nous pouvons constater une différence de prise en main du travail, qui fut très rapide pour le diocèse, là où les Giroud laissèrent Faujas de Saint-Fond s'impliquer énormément dans la réalisation de son projet. En outre, comme nous allons maintenant le développer, les Giroud semblaient beaucoup moins sensibles à la rapidité d'exécution de l'ouvrage qu'ils ne l'étaient pour la commande du diocèse, qu'ils finirent en avance.

3 – *L'Histoire naturelle du Dauphiné* 1780-1781 : l'évolution du projet et des relations entre l'auteur et l'imprimeur

Dans une lettre de février 1781, Faujas de Saint-Fond annonçait à son ami Ducros la sortie de son ouvrage pour le mois de juin suivant. Si nous ne disposons pas de la date exacte de sortie, nous savons qu'elle n'était toujours pas terminée au mois d'août⁴⁰⁵. Les raisons de ce retard semblent trouver leur origine des deux côtés, de l'auteur et de l'imprimeur. Si nous nous fions à la correspondance entre Faujas et les Giroud, il apparaît que l'auteur doit réclamer régulièrement des épreuves de son ouvrage, afin qu'il puisse les envoyer à son censeur, monsieur Andanson. Notamment aux premiers temps de l'impression, c'est par deux lettres, les 7 et 19 juin 1781, qu'il dut insister pour qu'on lui envoie les premières pages de son ouvrage, qu'il annonça avoir reçues dans une lettre du 30

⁴⁰³ ADI, J547, 9 juillet 1781, Lettre de Faujas de Saint-Fond à Giroud au sujet de l'impression de son *Histoire naturelle du Dauphiné*.

⁴⁰⁴ ADI, J547, 14 juillet 1781, Lettre de Faujas de Saint-Fond à Giroud au sujet de l'impression de son *Histoire naturelle du Dauphiné*.

⁴⁰⁵ ADI, J547, 22 août 1781, Lettre de Faujas de Saint-Fond à Giroud au sujet de l'impression de son *Histoire naturelle du Dauphiné*.

juin suivant⁴⁰⁶. Cependant, la lenteur des réponses des Giroud si ce n'est de leurs impressions, dont se plaint Faujas à plusieurs reprises, ne sont pas les seuls facteurs du retard de la sortie de l'ouvrage. De son côté, l'auteur n'était pas à jour non plus dans l'envoi de son manuscrit, puisqu'il joignait encore de nouvelles parties de son ouvrage à une lettre du 9 juillet⁴⁰⁷.

Des interventions extérieures venaient également freiner l'impression, si nous nous rapportons à la lettre de Faujas du 22 août dans laquelle il s'inquiète d'apprendre l'interposition de l'intendant de la province à son ouvrage :

« je viens d'apprendre par [verune?] que l'intendant de dauphiné vennoit d'ecrire pour contrarier notre edition, et que cet homme est assés peu instruit pour avoir osé dire que j'aurais du me dispenser de donner un memoire sur la marne et sur les vers a soie et sur d'autres objet d'utilité premiere pour la province, parce que dit-il on trouve tout cela par tout [...] je me hate de vous ecrire, pour vous prier de me donner le plus presentement possible des nouvelles sur cet objet ; observés, je vous prie, quil n'a aucun ordre à vous donner »⁴⁰⁸

À partir de ce moment, il est intéressant de constater que les relations entre l'auteur et son imprimeur se dégradèrent. Excédé par la lenteur des réponses des Giroud, le ton au début très cordial de Faujas se durcit au cours de leurs échanges, comme en témoigne cette lettre du 15 novembre 1781 :

« je ne comprend pas, Monsieur, quels sont les motifs qui me privent de l'avantage de recevoir de vos nouvelles ; j'avois eu l'honneur de vous ecrire il y a plus de quinze jours pour vous prier de m'envoyer un certain nombre d'exemplaire qui me devennoient absolument necessaires ; et je n'ai eu aucune reponse »⁴⁰⁹

De son côté, Jean-Louis-Antoine s'impatientait également de ne pas recevoir les illustrations nécessaires à la finalisation de l'ouvrage – « c'est une chose bien désagréable

⁴⁰⁶ ADI, J547, 7, 19 et 30 juin 1781, Lettre de Faujas de Saint-Fond à Giroud au sujet de l'impression de son *Histoire naturelle du Dauphiné*.

⁴⁰⁷ ADI, J547, 9 juillet 1781, Lettre de Faujas de Saint-Fond à Giroud au sujet de l'impression de son *Histoire naturelle du Dauphiné*.

⁴⁰⁸ ADI, J547, 22 août 1781, Lettre de Faujas de Saint-Fond à Giroud au sujet de l'impression de son *Histoire naturelle du Dauphiné*.

⁴⁰⁹ ADI, J547, 15 novembre 1781, Lettre de Faujas de Saint-Fond à Giroud au sujet de l'impression de son *Histoire naturelle du Dauphiné*.

pour moi, Monsieur, que la lenteur interminable de vos graveurs » – et saisi ce prétexte pour ne pas lui avoir répondu plus tôt⁴¹⁰.

Finalement, l'ouvrage ne semble pas avoir eu le succès escompté, si nous nous référons à la lettre de la veuve Giroud du 18 février 1782, dans laquelle elle lui annonce que seuls 180 personnes ont souscrits à ce premier tome, malgré la possibilité de réserver son ouvrage dans les bureaux de poste et chez d'autres libraires⁴¹¹.

Le travail éditorial des Giroud : le point de vue de l'auteur

En ce qui concerne la réalisation matérielle de son ouvrage, l'auteur semble satisfait des impressions⁴¹². Dans sa lettre du 30 juin, il déclarait, après avoir reçu les cinq premières feuilles, être satisfait tant du caractère que du papier et de la correction, avant de conclure que cette édition pourrait être « la plus belle et la plus soignée sortie des presses de grenoble ».

Parallèlement à ces lettres échangées avec les Giroud, Faujas entretenait une correspondance avec son ami le père Ducros, qui nous éclaire sur l'avis que se faisait réellement l'auteur du travail de son imprimeur. Si Faujas semblait n'avoir rien à redire quant à la qualité de l'impression, les méthodes des Giroud, en particulier de Jean-Louis-Antoine, étaient fortement décriées dans ces lettres. Le premier point conflictuel résidait dans la vente des volumes, à laquelle les Giroud ne semblaient pas prendre part, bien au contraire :

« Croirés vous mon cher ami, que je viens d'apprendre par quelqu'un de respectable, qui ne vous est pas inconnu, que M. Giroud, au lieu de pousser l'interest d'un ouvrage qu'il a imprimé, semble en contrarier la vente par la manière dont il le juge asse hautement. Il y a de l'ingratitude et de la malhoneteté de sa part »⁴¹³

Ainsi, des quatre tomes initialement prévus, Faujas annonça à son ami dans cette même lettre de mars 1782, qu'il décidait de faire imprimer les trois suivant chez un imprimeur

⁴¹⁰ ADI, J547, 22 novembre 1781, Lettre de Jean-Louis-Antoine Giroud à Faujas de Saint-Fond au sujet de l'impression de son *Histoire naturelle du Dauphiné*.

⁴¹¹ ADI, J547, 18 février 1782, Lettre de Justine Giroud à Faujas de Saint-Fond au sujet de l'impression de son *Histoire naturelle du Dauphiné*.

⁴¹² Annexe 35, Première page de l'*Histoire naturelle du Dauphiné*.

⁴¹³ Edmond MAIGNIEN « Lettres inédites..., *op. cit.*, p. 202.

parisien, duquel il aurait reçu une offre bien plus intéressante que celle que lui fit Giroud. Notons toutefois que cette impression ne se fit finalement ni à Grenoble ni à Paris. Peut-être Faujas n'avait-il pas les moyens financiers de la continuer, soit, plus probablement, sa nomination au poste d'adjoint aux travaux du jardin du Roi en novembre 1785 le détourna de son projet⁴¹⁴. Quoi qu'il en soit, le point crucial qui semble l'avoir décidé à interrompre sa collaboration avec l'imprimerie Giroud sont les relations qu'entretenaient ces derniers avec l'intendance au détriment de l'auteur :

« c'est un homme d'ailleurs qui est vendu à l'intendant, et qui a livré sur ma correspondance parce qu'il a vu ce que je pense sur son compte et que j'aime mieux faire les plus grands sacrifices et travailler à crever sur l'*Histoire naturelle de Dauphiné*, que d'avoir les plus légères obligations, à un homme léger »

Nous pouvons supposer qu'il s'agit notamment de la lettre du 22 août 1781 concernant l'intervention de l'intendant que nous avons développée plus haut, que Jean-Louis-Antoine a pu montrer à ce dernier.

Finalement, lorsque nous comparons le déroulement des deux éditions que furent celle pour le diocèse de Vienne et celle pour Faujas de Saint-Fond, il apparaît que les Giroud ne semblaient pas mener leur travail de la même manière selon le commanditaire auquel ils avaient affaire. S'ils semblent être capables de mener rapidement à bien une commande aussi importante que celle de Vienne, nous pouvons en effet nous demander si le montant final de la facture et la possibilité de diffuser un travail de qualité dans quasiment toute la province qui leur était offerte, ne les a pas incité à faire preuve de plus de professionnalisme qu'avec Faujas de Saint-Fond, à qui ils déléguèrent presque toutes les responsabilités ? Il est d'ailleurs presque paradoxal de leur part de ne pas avoir saisi l'opportunité de travailler avec un auteur local dont la production changeait des habituelles thématiques de droit ou de religion, considérant le contexte éditorial de la province, qui vivait dans l'ombre des nouveautés parisiennes. Se reposant probablement sur la régularité de travail que leur fournissaient leurs impressions pour le Parlement ou pour les Évêchés de Grenoble et de Gap, les Giroud ne souhaitent sans doute pas prendre de risque avec la publication d'ouvrages de sciences, qui, comme nous l'avons évoqué, étaient loin de représenter les livres les plus possédés par les Grenoblois.

⁴¹⁴ *Ibid.*, p. 186.

PARTIE III – LE COMMERCE DE LIBRAIRIE GIROUD

CHAPITRE I – LA LIBRAIRIE DE GASPARD GIROUD ET SON TEMPS

Comme nous l'évoquions au début de cette étude, le contexte de l'imprimerie grenobloise et plus largement provinciale, ne permettait pas aux imprimeurs de vivre pleinement de leur art. Aussi, tous les typographes de la ville, comme à Rouen, avaient un commerce de libraire pour venir compléter leurs gains⁴¹⁵. Nous essayerons ainsi de déterminer dans quelle mesure le commerce de librairie venait compléter l'activité d'imprimeur des Giroud, en particulier au niveau du contenu. Les thématiques étaient-elles rééquilibrées par rapport aux carences ou foisonnements des productions que nous venons d'étudier ? À quel public de lecteur les choix de nos libraires s'adressaient-ils en priorité ? Telles sont les interrogations auxquelles nous tenterons de répondre ici.

Contrairement au volet productif, nous ne disposons pas pour la librairie d'un aperçu continu couvrant toutes les générations de libraires de la famille Giroud. Seuls deux inventaires nous donnent une idée de ce que les Giroud proposaient à la vente aux Grenoblois. En dehors de ceux-ci, nous ne possédons que des indices, concernant deux femmes. L'une d'elle, Angélique Rolland, continua après la mort de son mari Philippe vers 1672 à vendre des livres, principalement de dévotion, de droit, de médecine et d'histoire⁴¹⁶. À l'extrémité de la période, nous trouvons Marie-Louis-Euphrosine, qui vendait notamment la *Gazette de France*⁴¹⁷. Le premier inventaire, celui de Gaspard, a été établi sur deux ans, après sa mort, entre 1735 et 1736⁴¹⁸. Le second, qui inventorie les biens de Justine, a été réalisé du vivant de celle-ci, en 1782⁴¹⁹. Si pour le premier, le cadre notarié dans lequel il a été effectué peut signifier que tous les biens n'ont pas été répertoriés, en particulier ceux qui posaient problème à la famille, comme ce pouvait être le cas des livres interdits, le cadre familial du second⁴²⁰ nous laisse espérer qu'il s'agit d'un inventaire complet des biens de Justine. Quoi qu'il en soit, il faut garder en tête que ces deux sources ne nous fournissent que deux aperçus des fonds de librairie de l'un et l'autre à un moment donné, qui, s'ils

⁴¹⁵ Jean-Dominique MELLOTT, *op. cit.*, p. 57.

⁴¹⁶ Roméo ARBOUR, *op. cit.*, p. 252.

⁴¹⁷ BMG, R 90 525, 2^{ème} liasse, pièce 2, 23 décembre 1814, Lettre de l'inspecteur de la librairie de Grenoble à Marie-Louise-Euphrosine Giroud.

⁴¹⁸ ADI, 13B542, 1735-1736, Inventaire après décès de Gaspard Giroud.

⁴¹⁹ BMG, R 90 525, 1782, Inventaire des biens de Justine Giroud.

⁴²⁰ BMG, R 90 525, 1^{ère} liasse, pièce 24, 16 juillet 1782, Lettre de Jean-Louis-Antoine Giroud à sa sœur Catherine-Justine.

peuvent être représentatifs d'une certaine réalité, masquent complètement l'évolution de ces fonds au fil du temps.

Les listes de livres qui nous ont ainsi été fournies, ont été exploitées de la même manière que celles concernant la production, à la différence pour celle de Gaspard Giroud, qu'un classement plus minutieux et complet a été effectué, au niveau des thématiques, mais également au niveau des auteurs, des langues ou encore des imprimeurs. Un coefficient par volume a également été ajouté en supplément du nombre d'exemplaires pour éviter les déséquilibres, comme ce fut le cas pour la production des imprimeurs grenoblois. Les données de l'inventaire, qui ne nous fournissaient pas toujours le nom de l'auteur, la date ou le lieu d'impression, voire même le titre exact des ouvrages répertoriés, ont été complétées dans la mesure du possible par les informations que nous avons pu recueillir dans le catalogue collectif de France, qui recense une immense partie des ouvrages qui ont été imprimés légalement depuis les débuts de l'imprimerie.

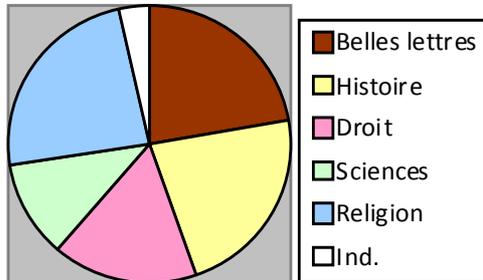
I – État de la librairie de Gaspard en 1735

1 – Données générales

À son décès en 1735, 591 livres en 697 volumes, comprenant parfois plusieurs exemplaires similaires, furent retrouvés dans la boutique de Gaspard Giroud. La plupart du temps, les imprimeurs envoyaient leurs ouvrages en blanc aux libraires chargés de les distribuer⁴²¹. Dans l'inventaire de Gaspard, seuls pour 34 exemplaires, huit in-4° et 26 in-8°, il fut fait mention d'une reliure en parchemin, basique, l'état du reste des ouvrages n'étant pas détaillé, peut-être vendus en blanc pour laisser libre choix à l'acheteur de sa reliure. Parmi les ouvrages recensés dans l'inventaire après décès de Gaspard, la religion était au total la catégorie la plus représentée (24% des exemplaires et 26,1% des volumes), précédant les belles lettres (22,5% et 21,5%). À quasi égalité, l'histoire occupait la troisième place (21,8% et 21,1%), distançant le droit (16,7% et 15,2%) et les sciences et arts (11,5% et 12,5%). Hormis la forte part de religion, ce classement ne ressemble en rien à celui de la production des Giroud, la librairie venant sans doute combler les carences de celle-ci, notamment en matière de belles lettres qui, nous l'avons vu, représentaient une thématique

⁴²¹ Henri-Jean MARTIN, *Livres et lecteurs...*, op. cit. p. 69.

appréciée des Grenoblois. Au sein de ce répertoire, nous ne sommes pas parvenus à classer 20 exemplaires en 25 volumes (3,4% et 3,6% de l'inventaire). Notons que ce classement évoluait en fonction des formats comme nous l'aborderons plus loin.



Moyenne thématique des ouvrages retrouvés dans l'inventaire après décès de Gaspard Giroud, tous formats confondus

Les formats proposés se rapprochaient en revanche des constats observés pour l'imprimerie, puisque c'est à nouveau l'in-4° qui était le format le plus représenté (31,3%), suivi de l'in-12 (28,4%)⁴²². L'in-folio et l'in-8° étaient quant à eux disponibles dans des proportions inférieures et similaires, 20% et 20,3%. Si ce sont les livres de sciences et arts qui bénéficiaient proportionnellement des plus grands formats, avec 52,9% d'in-4° et 20,6% d'in-folio, c'est à nouveau, de la même manière que pour l'imprimerie, la catégorie du droit qui possédait la plus grande part d'in-folio (32,3%) et il est intéressant de constater que plus le format était réduit, moins le droit était représenté, au profit de la religion, de l'histoire et des belles lettres. Pour ces trois thématiques, l'in-4° était cependant le deuxième format le plus présent. Cette dualité entre grands et petits formats pourrait là encore témoigner d'une différence de public, comme le suggèrent la répartition des langues entre ces divers gabarits⁴²³.

En effet, si nous prenons les extrêmes en comparant les langues des exemplaires in-folio et celles des exemplaires in-12, la différence est frappante, entre une majorité écrasante de latin pour la première, toutes catégories confondues, et le monopole du français dans les ouvrages de petit format. Les formats intermédiaires arrivaient à un certain équilibre entre les deux langues, encore que l'in-8° tendait déjà vers les ouvrages en français. L'in-4° offre

⁴²² Annexe 11, Répartition des formats pour chaque thématique de livres retrouvés dans l'inventaire après décès de Gaspard Giroud.

⁴²³ Annexe 12, Proportion des différentes langues des livres composant l'inventaire après décès de Gaspard Giroud selon leur format.

quant à lui le plus de variété dans les langues, en partie grâce à ses dictionnaires et grammaires bilingues voire trilingues⁴²⁴, comme ce *Dictionarium gallico-germanico-latinum* de Nathanaël Düez imprimé à Amsterdam en 1664, apparemment par les Elzevier selon le catalogue collectif de France.

2 – Une spécialisation dans le livre ancien ?

L'aspect peut-être le plus marquant qui ressort de l'analyse de cet inventaire, réside dans les dates de parution des divers ouvrages proposés. La grande majorité d'entre eux ont été édités au cours du XVII^e siècle, mais nous trouvons également une part plus importante d'ouvrages datant du XVI^e que du XVII^e siècle. Plus, certains de ces textes faisaient partie de ceux qui avaient la faveur d'un large public à Paris au XVII^e siècle, comme les *Antiquités judaïques* de Flavius Josèphe qu'Henri-Jean Martin retrouve dans 77 bibliothèques⁴²⁵ et dont un exemplaire en latin datant de 1535 a été retrouvé dans la librairie de Gaspard Giroud. Bien que ces résultats restent à nuancer en raison de la forte part de dates inconnues pour les in-8^o⁴²⁶ et in-12⁴²⁷ qui semblaient, d'après le peu de données dont nous disposons, avoir été édités si ce n'est plus récemment au moins après la seconde moitié du XVII^e siècle, il est toutefois envisageable d'avancer l'hypothèse que Gaspard Giroud se soit spécialisé dans la vente d'ouvrage anciens, surtout lorsque nous regardons les dates de première impression des in-8^o et in-12 pour lesquels nous n'avons pu déterminer la date de l'édition proposée par notre libraire⁴²⁸. Au XVIII^e siècle, les fonds des libraires possédant tous leur propre spécificité, il ne serait pas étonnant que Gaspard ait souhaité se démarquer de la concurrence des autres libraires en opérant ce choix⁴²⁹. Notons que ce parti avait été pris également, plus tard, par Jean-Charles Falcon, qui se vit accorder en 1780 l'autorisation

⁴²⁴ Annexe 14, Classement sous-thématique des ouvrages de belles lettres retrouvés dans l'inventaire après décès de Gaspard Giroud.

⁴²⁵ Henri-Jean MARTIN, *op. cit.*, *Livre, pouvoirs...*, Tome 1, p. 497, L'étude porte sur 400 inventaires rédigés entre 1601 et 1670.

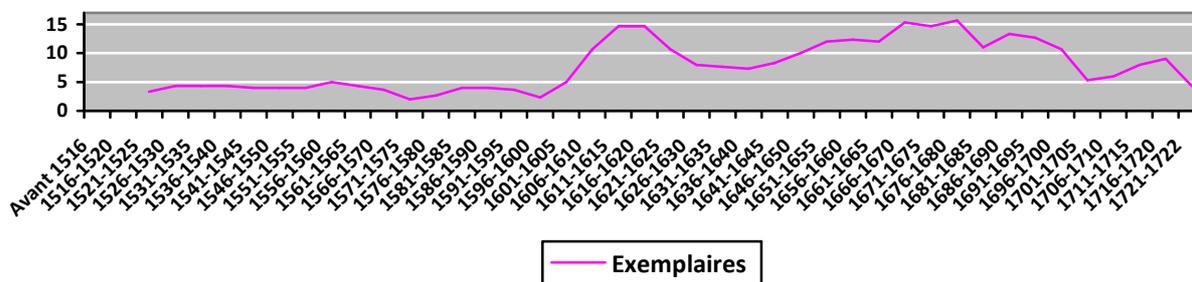
⁴²⁶ Annexe 21, Date d'impression des ouvrages in-8^o retrouvés dans l'inventaire après décès de Gaspard Giroud.

⁴²⁷ Annexe 22, Date d'impression des ouvrages in-12 retrouvés dans l'inventaire après décès de Gaspard Giroud.

⁴²⁸ 26 éditions aux XVI^e et XVII^e siècles contre sept au XVIII^e siècle pour les in-8^o, 49 antérieures au XVIII^e et 1 après pour les in-12.

⁴²⁹ Wallace KIRSOP, « Les mécanismes éditoriaux », *op. cit.*, p. 19.

d'ouvrir une boutique pour vendre des vieux livres⁴³⁰. Cette pratique était également répandue à Rouen, qui voyait affluer les libraires à l'occasion des ventes après décès⁴³¹.



Moyenne mobile des dates d'impression connues des ouvrages retrouvés dans l'inventaire après décès de Gaspard Giroud

Si nous nous concentrons sur les in-folio, il apparaît que seuls les ouvrages de droit ont été en majorité imprimés après 1660⁴³². Les belles lettres provenaient en majorité de deux périodes, la première avant 1550, la plus ancienne étant même un incunable de 1492, la deuxième, la même que pour la religion, était située entre 1600 et 1660. Enfin, nous trouvons davantage d'ouvrages d'histoire imprimés entre 1550 et 1600 que dans les autres périodes. Pour les in-4°, les résultats étaient moins disséminés, puisque les ouvrages ont tous été majoritairement édités au XVII^e siècle, avec toutefois une dominance de la première moitié de ce siècle pour les belles lettres, le droit et l'histoire, et de la seconde moitié pour la religion et les sciences⁴³³.

Plus encore que l'ancienneté physique des ouvrages, celle des périodes d'écriture vient renforcer ce constat. De tous les auteurs composant cet inventaire, très peu se dégageaient du lot⁴³⁴. Toutefois, il est assez édifiant que des sept auteurs⁴³⁵ qui étaient représentés par quatre exemplaires ou plus, seul un, François Berger de Malissoles, duquel nous trouvons huit exemplaires de ses *Ordonnances synodales du diocèse de Gap*, était contemporain de notre libraire, pour la simple raison que ce n'est autre qu'Alexandre Giroud qui édita ce livre

⁴³⁰ Edmond MAIGNIEN, *Les imprimeurs...*, op. cit., p. CXII.

⁴³¹ Jean-Dominique MELLOTT, op. cit., p. 57.

⁴³² Annexe 19, Période d'impression des différentes thématiques des ouvrages in-folio retrouvés dans l'inventaire après décès de Gaspard Giroud.

⁴³³ Annexe 20, Période d'impression des différentes thématiques des ouvrages in-4° retrouvés dans l'inventaire après décès de Gaspard Giroud.

⁴³⁴ Annexe 23, Liste des auteurs des livres composant l'inventaire après décès de Gaspard Giroud.

⁴³⁵ André Alciat (4), Aristote (6), Nicolas Caussin (4), François Berger de Malissoles (8), Pierre Rebuffi (4), Antoine de Saint-Julien (9), Alexander Scot (5).

en 1712. La présence de cet ouvrage ne résulte donc pas tellement de la volonté de Gaspard mais du fait qu'il ne se soit pas écoulé totalement depuis sa sortie. Parmi les six auteurs restants qui se hissent au-dessus des autres, nous trouvons André Alciat, avec quatre titres différents, dont un exemplaire datant de 1640 de son *De verborum significatione*, qui fut imprimé pour la première fois en 1527 selon les données du catalogue collectif de France. De la même manière, des cinq exemplaires d'Alexander Scot, quatre in-folio avaient été imprimés en 1608, et un in-4°, *l'Apparatus Latinae locutionis in usum studiosae juventutis*, avait été imprimé pour la première fois à Genève en 1542.

Notons enfin que pour ce développement, l'inventaire après décès ne nous fournissant la plupart du temps que des titres incomplets, nous citons les titres originaux donnés par le catalogue collectif de France, hormis lorsque nous ne sommes pas parvenus à les retrouver, en quel cas ce sont les titres de l'inventaire qui apparaissent entre guillemets.

II – Un fond de librairie dominé par les belles lettres, la religion et l'histoire

Nous essayerons au cours de ce développement au sujet du fond de librairie laissé par Gaspard, de cerner la place des Giroud au sein du lectorat grenoblois grâce aux quelques études dont nous disposons pour le XVIII^e siècle. Une comparaison avec la librairie grenobloise n'a malheureusement pas pu être réalisée en l'absence d'éléments comparatifs pour la période qui nous concerne. Ce volet fera donc l'objet de comparaisons avec des libraires d'autres villes du royaume.

1 – La religion

En ce qui concerne les ouvrages religieux, qui possédaient la première place – comme à Rouen⁴³⁶ et Aix-en-Provence⁴³⁷ – avec 24% des exemplaires et 26,1% des volumes, il nous a été difficile d'opérer un tri sous-thématique en raison du grand nombre de titres latins ou qui n'étaient pas suffisamment explicites sur le contenu. Aussi, si les ouvrages de dévotion et de spiritualité semblaient représenter la majorité de cette catégorie, avec des titres comme *Recueil de divers ouvrages de piété* de Laurent Juillard ou d'autres préparant à la mort telles

⁴³⁶ Jean-Dominique MELLOTT, *op. cit.*, p. 658, Jean-Dominique Mellot a mené une enquête pour l'année 1708 sur 66 inventaires après décès, dont 59,1% comportaient des livres.

⁴³⁷ Gilles ÉBOLI, *op. cit.*, p. 199.

les *Conférences spirituelles pour bien mourir à soy-même*, un in-12 écrit par François Guilloché et imprimé à Paris en 1683, les 59,9% de livres qui n'ont pu être classés nous interdisent de tirer toute conclusion fiable⁴³⁸. Nous nous contenterons d'indiquer que ces ouvrages étaient partagés en deux : d'un côté, les in-folio (14,1% du total des formats) dans leur quasi-totalité (80%) et 52,3% des in-quarto ont été massivement écrits en latin, de l'autre, les in-8°, les in-12 et la partie restante des in-4°, ont été écrits majoritairement en français. Ceux-ci portaient probablement davantage sur la pratique de la religion, avec des catéchismes et des ouvrages de piété que les grands formats latins, qui recouvraient peut-être plus le champ de la « littérature théologique et savante », une démarcation avérée pour Paris dans la première moitié du XVII^e siècle⁴³⁹. À l'exception d'un in-4° du *Manuel général et instruction des curés et vicaires contenant sommairement le devoir de leur charge* de Denis Peronnet, nous pouvons également constater qu'aucun ouvrage ne semblait être proprement destiné aux religieux. Enfin, le fait le plus marquant réside dans l'absence totale de Bibles dans l'inventaire de Gaspard, qui étaient pourtant présentes dans la moitié des 61 inventaires grenoblois de 1709-1787⁴⁴⁰.

Une certaine part de liturgie a été observée – nous en avons répertorié 7% – dont une partie semblait offrir à qui le souhaite la possibilité de comprendre cette liturgie, avec des ouvrages comme les *Instructions chrétiennes sur les sacrements et sur les cérémonies avec lesquelles l'Eglise les administre* par Nicolas Le Tourneux ou *L'Ordinaire de la Sainte messe, avec l'explication des principales ceremonies qui s'y observent* en un volume in-12. Quelques ouvrages vendus par Esprit David à Aix-en-Provence en 1737 répondaient à des préoccupations similaires, comme les *Instructions courtes et familières sur les évangiles de tous les dimanches et fêtes de l'année* de Lambert, mais ces livres auraient certainement, selon Éboli, trouvé preneur uniquement chez les « champions de la grâce et de la prédestination »⁴⁴¹.

Enfin, comme pour le reste de l'inventaire, les ouvrages de l'inventaire de Gaspard ont majoritairement été imprimés au XVII^e siècle ou avaient tout du moins du succès à cette

⁴³⁸ Annexe 16, Classement sous-thématique des ouvrages de religion retrouvés dans l'inventaire après décès de Gaspard Giroud. Les pourcentages indiqués au dernier tableau concernent les colonnes.

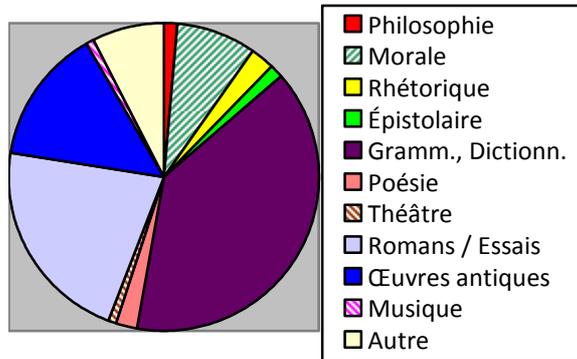
⁴³⁹ Annexe 12, Proportion des différentes langues des livres composant l'inventaire après décès de Gaspard Giroud selon leur format ; Henri-Jean MARTIN, *op. cit.*, *Livre, pouvoirs...*, Tome 2, p. 775.

⁴⁴⁰ Elsa LIARDET, *Le livre... op. cit.*, p. 49.

⁴⁴¹ Gilles ÉBOLI, *op. cit.*, p. 211.

époque, telles les *Annales ecclesiastiques* de Baronius, présentes en deux exemplaires ou dix volumes in-12 chez Gaspard et retrouvées à 59 reprises dans les 400 inventaires parisiens du XVII^e siècle⁴⁴².

2 – Les Belles-Lettres, la scolarité d’abord



Classement sous-thématiques des belles lettres

Catégorie la plus représentée après la religion, les belles lettres étaient très appréciées chez les nobles et les marchands grenoblois, les inventaires après décès de ceux-ci comportant respectivement 35% et 32% de cette catégorie entre 1700 et 1790. Chez Gaspard, les belles lettres regroupaient avant tout des dictionnaires et des grammaires, sur les langues grecques et latines en priorité, quel que soit le format envisagé (39,1%), tels ces douze exemplaires in-12 de la « Nouvelle *methode de la langue grecque* » ou cette exemplaire in-4° imprimé à Lyon en 1566 de la *Grammatica graeca* de Nicolas Clénard. Bien que la production de dictionnaires au format in-folio dominait en France jusqu’en 1760, nous en trouvons dans l’inventaire de Gaspard un nombre supérieur au format in-12, 32,7%, contre 19,2% d’in-folio. Souvent plus complexe dans sa composition, le format in-folio fut en effet concurrencé à partir des années 1730-1740 par les dictionnaires in-8° et in-12, qui avaient le double avantage d’être plus facilement transportables et de renfermer un contenu plus abordable⁴⁴³. Il est cependant difficile d’appliquer ce constat aux dictionnaires de Gaspard, puisqu’on ne connaît pas les dates d’impression des petits formats, hormis pour quelques-uns, qui ont été édités pour la première fois au milieu du XVII^e siècle, comme cet exemplaire in-12 de l’*Abregé de la Nouvelle methode pour apprendre facilement & en peu de*

⁴⁴² Henri-Jean MARTIN, *op. cit.*, *Livre, pouvoirs...*, Tome 1, p. 494.

⁴⁴³ Pierre RÉTAT, « L’âge des dictionnaires », dans : Roger CHARTIER, Henri-Jean MARTIN (dir.), *Le livre triomphant...*, *op. cit.*, p. 235.

temps la langue latine de Claude Lancelot, imprimé pour la première fois en 1644 au format in-8^o⁴⁴⁴. Même si le format originel de ce dernier peu confirmer la volonté d’offrir un ouvrage plus facilement maniable et financièrement plus abordable, rien ne nous indique que son contenu était destiné à toutes les catégories de la population, démarche relevant plutôt des auteurs du XVIII^e siècle, bien que le titre nous laisse ici présumer que le contenu a vraisemblablement été révisé pour le rendre plus accessible. Une fois ces dictionnaires mis à part, il est curieux au premier abord de trouver une telle proportion de grammaires chez un libraire grenoblois de 1735. Si ces ouvrages, représentés par 47 titres dans l’inventaire de Jean Nicolas, avaient obtenu l’affection du public grenoblois au XVII^e siècle, par volonté de mimétisme avec les parisiens selon Günter Berger, cet engouement se dissipe dès la première moitié du XVIII^e siècle et aucun ouvrage de ce genre n’apparaît dans les analyses menées par Elsa Liardet⁴⁴⁵. Toutefois, notons que les 61 inventaires utilisés par cette dernière – seulement ceux qui avaient été suivis d’une vente publique – ne sont pas forcément représentatifs de la clientèle de Gaspard, surtout si ce dernier s’adressait en priorité à un public de bibliophiles, au vu de l’ancienneté de ses livres. Il est également envisageable qu’il répondait par ces ouvrages, surtout avec les plus récents, à une demande de type scolaire si l’on considère la présence du collège jésuite dans la ville, d’autant que nous retrouvons un fort taux d’œuvres de l’antiquité grecque et latine dans son fond. À Rouen, la production de livres de classe, qui comprennent les grammaires et les dictionnaires, composait 24,5% des belles lettres entre 1700 et 1729, preuve sans doute que ce genre n’était pas invendable, quoiqu’il ne représentait que 8,8% des belles lettres possédées à Rouen en 1708 selon les inventaires après décès⁴⁴⁶. Enfin, en Provence, où la catégorie des belles lettres était la deuxième mieux vendue en 1737 par le libraire Esprit David – 565 exemplaires sur les 2 321 vendus, auxquels il faut rajouter la part de philosophie, placée en sciences par Gilles Éboli (40% des exemplaires de sciences) – les dictionnaires et les grammaires ont été vendus principalement à des collèges⁴⁴⁷. Ainsi, les jésuites investirent dans sept articles pour le grec et 47 pour le latin. Pour l’apprentissage du

⁴⁴⁴ Annexe 14, Classement sous-thématique des ouvrages de belles lettres retrouvés dans l’inventaire après décès de Gaspard Giroud.

⁴⁴⁵ Günter BERGER, « Littérature et lecteurs à Grenoble aux XVII^e et XVIII^e siècles. Le public littéraire dans une capitale provinciale », *Revue d’histoire moderne et contemporaine*, numéro 33, janvier-mars 1986, p. 131 ; Elsa LIARDET, *Le livre... op. cit.*, 120 p.

⁴⁴⁶ Jean-Dominique MELLOTT, *op. cit.*, pp. 531 et 658.

⁴⁴⁷ Gilles ÉBOLI, *op. cit.*, pp. 199-200 et 217.

grec, ils ne semblaient pas utiliser des ouvrages récents, puisqu'ils achetèrent par exemple l'ouvrage de Clénard précédemment cité dans une réédition de 1736 et le *Jardin des racines grecques* de Lancelot que nous trouvons également dans l'inventaire de Gaspard en un volume in-12⁴⁴⁸. Pour l'enseignement de la grammaire française, ils portèrent notamment leur choix sur trois exemplaires du *Manuel des grammairiens* de Nicolas Mercier, présent lui aussi dans le fond de Gaspard en un exemplaire in-12. Pour finir, les langues étrangères étaient également représentées, avec la vente d'une grammaire italienne, là où Gaspard vendait également de l'espagnol et de l'allemand.

Pour en revenir aux ouvrages antiques (14,3%), ils constituaient la troisième sous-thématique la plus représentée après les romans (18,8%), que nous examinerons plus loin, mais ils les dépassaient dans tous les formats hormis l'in-12. À l'origine de ces 19 ouvrages en 26 volumes, 15 auteurs différents plus un indéterminé⁴⁴⁹. Le plus représenté était Sénèque, pour un exemplaire in-12 sans date des *Epîtres* et deux exemplaires in-4° de ses *Bienfaits* imprimés à Rouen en 1643. Venaient ensuite Lucien et Aristote, avec deux exemplaires chacun. À la différence des grammaires et des dictionnaires, les œuvres antiques étaient plutôt bien représentées dans les bibliothèques des Grenoblois, puisqu'elles constituaient 23% des belles lettres possédées entre 1731 et 1751, parmi lesquelles on retrouvait plutôt des auteurs servant au collège, tels Juvénal, Martial ou Lucien⁴⁵⁰. Les auteurs qui revenaient le plus fréquemment dans les inventaires entre 1709 et 1787 étaient Plutarque, Sénèque, Cicéron et Ovide, dont l'un d'entre eux au moins apparaît dans 19 des 61 inventaires traités par Liardet, bien qu'il ne soit pas à écarter que ces ouvrages provenaient plutôt de générations antérieures⁴⁵¹. Chez les magistrats grenoblois, s'ils s'intéressaient peu à l'Antiquité selon leurs inventaires après décès de 1730-1789, Cicéron était le plus présent, suivi par Virgile, Ovide et Horace, ce dernier n'étant pas représenté dans la librairie de Gaspard⁴⁵². Nous retrouvons également Pétrone, Martial, Sénèque et Platon dans ces bibliothèques, ainsi qu'Aristote et Lucrèce dans des proportions moindres. De ce point de vue, la librairie de Gaspard était donc tout à fait en mesure de

⁴⁴⁸ *Ibid.*, p. 218.

⁴⁴⁹ Aristote, Cicéron, Juvénal, Lucien, Lucrèce, Martial, Ovide, Perse, Pétrone, Philostrate, Plaute, Plutarque, Properce, Sénèque, Virgile.

⁴⁵⁰ Günter BERGER, *op. cit.*, pp. 116 et 125.

⁴⁵¹ Elsa LIARDET, *Le livre... op. cit.*, p. 50.

⁴⁵² Clarisse COULOMB, *Les Pères...*, *op. cit.*, p. 248.

répondre aux attentes des parlementaires. À Rouen, où les classiques antiques représentaient 16,4% de la production de belles lettres et 35,4% de cette catégorie dans les inventaires après décès, l'édition des textes de la plupart de ces auteurs cadrait avec une demande des collèges. Il en va ainsi pour Juvénal, Ovide et ses *Métamorphoses*, dont une édition en cinq volumes in-8° était disponible chez Gaspard – ouvrage qui était par ailleurs le plus répandu à Grenoble entre 1731 et 1751 en ce qui concerne l'Antiquité⁴⁵³ – bien qu'à Rouen ces auteurs paraissaient dans des éditions critiques, au même titre que Virgile, présent également dans une version commentée chez Gaspard, *Publii Virgilii Maronis Opera cum diversorum commentariis*, datée de 1492 – son plus ancien livre – en un volume in-folio⁴⁵⁴. À Aix-en-Provence, les David vendaient également aux jésuites quelques textes antiques en langue latine, parmi lesquels nous retrouvons Juvénal, Perse et dans une moindre mesure Virgile et Ovide. Ils fournissaient aussi les Aixois en traduction de ces textes. Il est possible que Gaspard ait appliqué cette même politique, si nous comparons les volumes latins in-folio, dont les *opera* d'Aristote, avec les formats plus réduits, qui comportaient des traductions, tel cet exemplaire en deux volumes in-8° du *Recueil des plus beaux endroits, avec un Traité de la beauté des ouvrages d'esprit, et particulièrement de l'épigramme* de Martial, traduit par Germain de La Faille et imprimé à Toulouse en 1689.

Là où à Rouen la production d'ouvrages de philosophie, morale et politique⁴⁵⁵ (8.7%) revêtait déjà un caractère de contestation entre 1700 et 1729, bien que cette thématique ne représentait que 10 des 79 ouvrages de belles lettres possédés en 1708⁴⁵⁶, l'heure était plutôt à la morale à Aix en Provence⁴⁵⁷ comme chez Gaspard pour qui nous comptabilisons 8,3% de morale pour 4,5% de philosophie. En plus de ce faible taux de philosophie, il est curieux de constater que ce sont les philosophes qui avaient la faveur du public au XVII^e siècle à Paris qui sont mis à disposition par Gaspard. En effet, sur les 400 inventaires étudiés par Henri-Jean Martin (1601-1670), nous trouvons notamment 48 exemplaires d'Érasme – présent chez Gaspard en deux exemplaires in-folio en latin, dont l'un, *Adagiorum D. Erasmi Roterodami epitome*, a été imprimé à Lyon en 1550, sans doute par Sébastien Gryphe – 38 exemplaires de Du Vair, de ses *Œuvres* dans la plupart des cas, présentes en un exemplaire

⁴⁵³ Günter BERGER, *op. cit.*, p. 116.

⁴⁵⁴ Jean-Dominique MELLOTT, *op. cit.*, p. 547.

⁴⁵⁵ Notons que dans notre classement, la politique a été placée en histoire.

⁴⁵⁶ Jean-Dominique MELLOTT, *op. cit.*, pp. 531, 550-551 et 658.

⁴⁵⁷ Gilles ÉBOLI, *op. cit.*, p. 214.

in-folio de 1635 chez Gaspard, 40 exemplaires de Montaigne, dont nous retrouvons les *Essais* dans la boutique en deux volumes in-12. Les Grenoblois ne semblaient pourtant pas fermés à la philosophie du XVIII^e siècle, puisque Voltaire, Montesquieu ou Rousseau apparaissaient dans plus de vingt inventaires grenoblois situés entre 1709 et 1787, bien qu'il ne soit pas précisé si ces inventaires en question se situaient à la période de Gaspard ou plutôt à la fin du siècle⁴⁵⁸.

Enfin, terminons par les romans et essais, quasiment tous regroupés dans le format in-12, qui formaient la deuxième thématique au sein des belles lettres (18,8%). C'est sans doute cette catégorie qui témoigne le plus de l'ancienneté des ouvrages proposés par Gaspard Giroud. Si beaucoup d'inconnues demeurent à propos des dates d'impression des petits formats, il apparaît toutefois que les plus récents de ces ouvrages ont été édités à la fin du XVII^e siècle, tels les *Réflexions sur les défauts d'autrui* de Pierre de Villiers, imprimées pour la première fois à Paris en 1690. La majorité de ces ouvrages était cependant bien antérieurs et correspondaient plutôt à une librairie du XVII^e siècle, si l'on considère des ouvrages tels que l'in-4° de 1652 des *Œuvres* de Vincent Voiture, auteur présent 22 fois dans les registres du libraire Nicolas à Grenoble (1645-1668), ou l'in-12 des *Conversations sur divers sujets* de Madeleine de Scudéry, celle-ci apparaissant à 23 reprises chez Nicolas⁴⁵⁹. Ainsi, on ne trouve aucun des auteurs qui étaient à la mode à Aix-en-Provence tels Mouhy, Marivaux et Fénelon avec ses *Aventures de Télémaque*⁴⁶⁰, ce dernier ouvrage étant également apprécié à Rouen et à Grenoble comme partout en France⁴⁶¹. Le constat est le même quand on compare le fond de Gaspard à la production des imprimeurs rouennais, hormis pour *l'Histoire de l'admirable dom Guzman d'Alfarache* de Mateo Alemán, qui ressurgit sous leurs presses en 1703 et dont Gaspard proposait un exemplaire in-12⁴⁶². En ce qui concerne le public grenoblois, il ne paraissait toutefois pas réticent aux œuvres du siècle passé, puisque Vincent Voiture faisait partie des auteurs les plus possédés selon les inventaires de 1709 à 1787, dans lesquels il apparaît 15 fois, tout comme Jean-Louis Guez de Balzac, qui apparaissait onze fois, et dont Gaspard proposait les *Entretiens* en un volume

⁴⁵⁸ Elsa LIARDET, *Le livre... op. cit.*, p. 51.

⁴⁵⁹ Günter BERGER, *op. cit.*, p. 123.

⁴⁶⁰ Gilles ÉBOLI, *op. cit.*, pp. 221-223.

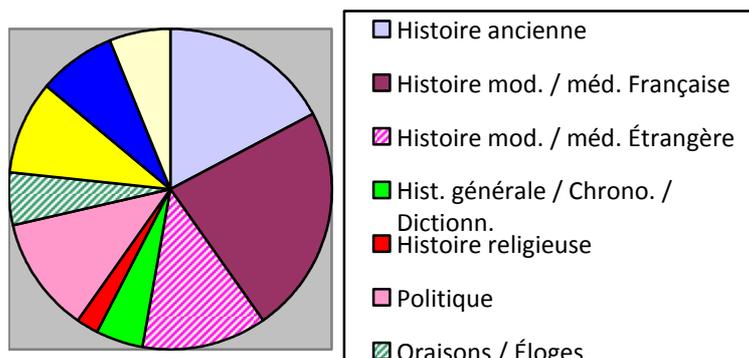
⁴⁶¹ Jean-Dominique MELLOTT, *op. cit.*, p. 550 ; Elsa LIARDET, *Le livre... op. cit.*, p. 51, ce titre est présent dans 19 des 61 inventaires, toutes catégories sociales confondues.

⁴⁶² *Ibid.*, p. 549.

in 4° imprimé à Genève en 1657 et *l'Aristipe ou De la Cour* en un volume in-12 imprimé à Leyde, probablement par les Elzevier⁴⁶³. De même, les magistrats ne semblaient pas très amateurs de la littérature de leur siècle, lui préférant les grands auteurs du XVII^e siècle et avaient en commun avec la librairie de Gaspard les auteurs Nicolas Boileau, Vincent Voiture et Jean-Louis Guez de Balzac⁴⁶⁴. Gaspard respectait toutefois les pratiques du temps en ce qui concerne les formats de ses romans, à 68% des in-12.

Finalement, si concernant les belles lettres le fond de librairie de Gaspard était en grande partie en décalage par rapport aux lectures des Grenoblois, il pouvait répondre aux attentes d'une certaine catégorie de la population, probablement en majorité les personnes qui fréquentaient les collèges.

3 – L'histoire, une invitation au voyage



Classement sous-thématiques de l'histoire

Au coude à coude avec les belles lettres dans le classement général, l'histoire détenait la troisième place, avec 21,8% des exemplaires et 21,1% des volumes. L'histoire était moins sujette que les autres catégories à la domination du latin pour ses ouvrages in-folio, à 45% en français. Nous ne distinguons pas de grands écarts quantitatifs entre les formats, mais de grandes différences thématiques se faisaient toutefois ressentir⁴⁶⁵. Si l'histoire moderne et médiévale française représentait la majorité des livres d'histoire présents dans l'inventaire (23,2%), précisons que 83,3% de ces ouvrages étaient rassemblés dans les formats in-8° et in-12 et étaient totalement absents des in-folio. En contrepartie, 72,7% des ouvrages

⁴⁶³ Elsa LIARDET, *Le livre... op. cit.*, p. 50.

⁴⁶⁴ Clarisse COULOMB, *Les Pères..., op. cit.*, p. 249.

⁴⁶⁵ Annexe 17, Classement sous-thématique des ouvrages d'histoire retrouvés dans l'inventaire après décès de Gaspard Giroud.

d'histoire ancienne, qui composaient la deuxième plus grande catégorie (17,1%), étaient des in-folio et des in-4°. Un autre exemple réside dans les livres d'histoire moderne et médiévale étrangère, à 56.25% des in-12, face aux grandes chronologies, dictionnaires ou ouvrages d'histoire générale, qui ne comportaient aucun petit format. En dehors des ouvrages d'histoire française, la forte proportion d'histoire ancienne et étrangère et dans une moindre mesure les quelques ouvrages de géographie, faisaient de cette catégorie de la librairie une source de dépaysement pour le lecteur, ainsi invité à se projeter à travers le temps et l'espace. À l'inverse, aucune trace d'histoire locale dans ce répertoire, hormis peut-être cette *Histoire de la vie de Charles de Créquy de Blanchefort, duc de Lesdiguières, pair et maréchal de France* par Chorier Nicolas qui pourrait s'en rapprocher. De ce dernier, on ne trouve cependant pas l'*Histoire du Dauphiné*, pourtant très appréciée à Grenoble⁴⁶⁶.

Deux types d'ouvrages antiques étaient présents dans l'inventaire. D'un côté, nous trouvons ceux écrits par des auteurs de l'époque, comme cette édition en un volume in-4° reliée en parchemin de *La vie des hommes illustres grecs et romains* de Plutarque, et ceux composés par des auteurs modernes, tel le *Romanarum antiquitatum* de Joannes Rosinus imprimé à Lyon en 1585 au format in-folio. Si à Grenoble les ouvrages concernant l'antiquité devaient probablement connaître une certaine audience, ne serait-ce qu'au niveau des collèges si l'on considère la production des Faure⁴⁶⁷, l'histoire ancienne était en tout cas la plus répandue à Aix-en-Provence, avec 35% du total de la thématique historique⁴⁶⁸. L'antiquité grecque n'était presque pas représentée à Aix, à l'exception d'ouvrages de Plutarque⁴⁶⁹, de la même manière que dans le fond historique de Gaspard, où Plutarque était le seul représentant du monde grec, Lucien apparaissant en belles lettres. Il en va de même chez les magistrats, qui abstraction faite de Lucien et de *La vie des hommes illustres* de Plutarque que presque chacun d'eux possédaient, ne s'intéressaient pas aux auteurs grecs⁴⁷⁰. L'antiquité romaine jouit toutefois d'un plus fort succès, en passant notamment par un usage indirect dans les collèges pour l'apprentissage du latin, mais contrairement à David, qui ne vendit en dehors de ce contexte qu'un seul titre en latin en 1737 – un ouvrage de

⁴⁶⁶ Elsa LIARDET, *Le livre... op. cit.*, p. 50.

⁴⁶⁷ Annexe 6, Quantité des ouvrages produits à Grenoble, détaillée par format et par imprimeur 1684-1797.

⁴⁶⁸ Gilles ÉBOLI, *op. cit.*, p. 225, Dans cette ville, l'histoire est également la troisième catégorie la mieux représentée, p. 200.

⁴⁶⁹ *Ibid.*, p. 224.

⁴⁷⁰ Clarisse COULOMB, *Les Pères...*, *op. cit.*, p. 248.

Tite-Live, auteur que nous retrouvons par deux fois chez Gaspard – la moitié des ouvrages d’histoire antique présents dans le fond de Gaspard étaient écrits dans cette langue⁴⁷¹. Parmi les traductions vendues par Esprit David, nous trouvons en commun avec le fond de Gaspard les *Commentaires* de César, que notre libraire possédait en deux exemplaires in-4°, l’un datant de 1582 en français, l’autre en latin datait de 1606. Les études modernes sur l’antiquité tenaient toutefois une plus grande place dans les ventes de David, alors que la proportion entre auteurs antiques et modernes était similaire chez Gaspard. Si nous nous éloignons vers Rouen, l’histoire ancienne semblait au premier abord tenir une place moins importante, 7,4% des livres d’histoire⁴⁷², mais peut-être ce constat est-il à mettre sur le compte de la source utilisée par l’auteur, les inventaires après-décès de particuliers, qui contrairement au registre de David, masquent les achats des collègues, qui représentaient sans doute les acquéreurs les plus importants de cette catégorie d’ouvrage ? Quant aux magistrats grenoblois, ils s’intéressaient à l’histoire antique par le biais d’auteurs classiques comme Tite-Live, César et Tacite⁴⁷³, ce dernier étant également représenté chez Gaspard par deux titres, le premier en deux exemplaires, *Discours politique et militaire sur Corneille Tacite*, aborde Tacite au moyen d’un auteur moderne, Laurens Melliet, l’autre titre étant les « *Annales de Tacite en un volume imp. in 8°* ».

En ce qui concerne l’histoire médiévale et moderne française, la plus courante chez Gaspard (23,2%) comme chez les magistrats de la ville⁴⁷⁴, elle semblait correspondre avant tout à des événements des XVI^e et XVII^e siècles rapportés surtout par des historiens du XVII^e siècle, comme Mezeray, l’historien le plus répandu chez les magistrats du XVIII^e siècle, en particulier avec son *Abrégé chronologique ou extrait de l’histoire de France*, qui représentait également un classique à Rouen et qui était disponible chez Gaspard dans un in-4° de 1667⁴⁷⁵. Ainsi, une majorité des ouvrages de la librairie portaient sur les troubles intérieurs ou extérieurs à la France qui se s’étaient succédés durant cette période, en particulier les Guerres de Religion, comme le dénote un ouvrage tel que les *Conférence des édits de pacification des troubles esmeus au royaume de France pour le fait de la religion* de Pierre de Belloy, paru pour la première fois en 1599. Toutefois, de la même manière qu’en

⁴⁷¹ Gilles ÉBOLI, *op. cit.*, p. 224.

⁴⁷² Jean-Dominique MELLOTT, *op. cit.*, p. 658.

⁴⁷³ Clarisse COULOMB, *Les Pères...*, *op. cit.*, p. 248.

⁴⁷⁴ *Ibid.*, p. 250.

⁴⁷⁵ *Ibid.*, p. 250 ; Jean-Dominique MELLOTT, *op. cit.*, p. 659.

Provence – où l'on observe une faible vente d'ouvrages d'histoire de France au profit de l'histoire de pays étrangers⁴⁷⁶ – en plus de la part de livres portant uniquement sur d'autres nations (12,4%), une partie des livres d'histoire médiévale et moderne française de Gaspard envisageait celle-ci dans sa dimension avec l'extérieur. Ainsi, nous trouvons notamment *Les veritez françoises opposées aux calomnies espagnoles, ou refutation des impostures contenuës en la declaration imprimée à Bruxelles sous le nom du Cardinal Infant de Claude-Barthélémy de Binville* (in-4° 1643). Quant aux ouvrages concernant uniquement d'autres pays, si l'intérêt se porte en Provence et chez les magistrats grenoblois en priorité sur l'Espagne et l'Angleterre, puis la Suède, le Portugal ou encore le Japon, on retrouve chez Gaspard un « *Trouble de la hongrie* en cinq volumes imprimés in 12 », un exemplaire de *L'Europe vivante, ou Relation nouvelle, historique et politique de tous ses états, jusqu'à 1666* de Samuel Chappuzeau et même un *Inventaire de l'histoire generale des Turcs* de 1620 écrit par Michel Baudier. On ne trouve cependant pas d'histoire d'Angleterre – hormis sous un angle scientifique avec deux exemplaires de *L'histoire de la Societé royale de Londres* de Thomas Sprat – qui avait pourtant la faveur des Grenoblois, chez qui douze *Histoires de l'Angleterre* ont été comptabilisés entre 1709 et 1787⁴⁷⁷. Enfin, cette curiosité pour l'étranger, qui était déjà largement répandue au XVII^e siècle, en partie pour l'empire turc⁴⁷⁸, se manifestait aussi dans le genre biographique chez Gaspard, avec, par exemple, *La Vie de don Pedro Giron, duc d'Ossone vice roi de Sicile et de Naples* par Gregorio Leti. En Provence, où Esprit David vendit de l'histoire à 21% moderne en 1737⁴⁷⁹, on constate chez les lecteurs une volonté de s'informer sur l'actualité, ce qui ne semblait guère possible d'accomplir chez Giroud. Prenons pour exemple, les ouvrages concernant la Pologne. Des deux côtés, chez Gaspard Giroud et chez Esprit David, on remarque une curiosité pour ce pays, à la différence qu'en Provence, les ventes de 1737 furent relatives aux événements de la guerre de succession de Pologne, qui se déroulait au même instant, et par analogie au règne d'Auguste II⁴⁸⁰, tandis que le livre proposé par Gaspard deux ans auparavant offrait de revenir sur *L'Origine véritable du soulèvement des Cosaques contre la Pologne*, un événement du siècle passé exposé dans un in-12 de 1674. Ces ouvrages n'étaient cependant

⁴⁷⁶ Gilles ÉBOLI, *op. cit.*, p. 225.

⁴⁷⁷ Elsa LIARDET, *Le livre... op. cit.*, p. 50.

⁴⁷⁸ Henri-Jean MARTIN, *op. cit.*, *Livre, pouvoirs...*, Tome 1, pp. 512-513.

⁴⁷⁹ Gilles ÉBOLI, *op. cit.*, p. 225.

⁴⁸⁰ *Ibid.*, p. 226.

sans doute pas pour déplaire aux magistrats grenoblois, qui ne s'intéressaient que très peu au XVIII^e siècle au profit de l'histoire du siècle précédent⁴⁸¹. On retrouve toutefois chez Gaspard des ouvrages du XVII^e siècle qui paraissaient avoir conservé la faveur du public dans les années 1730. À ce titre, citons l'exemple de *l'Histoire des révolutions de Suède* de l'abbé René Aubert de Vertot. Présent chez Gaspard dans un volume in-12, il fut également vendu par Esprit David en 1737 en deux volumes in-12 datés de 1696, et les magistrats de la capitale du Dauphiné possédaient tous au moins une histoire des Révolutions d'un pays⁴⁸². Le succès de ce genre d'ouvrages portant sur l'histoire des pays étrangers semble même avoir perduré puisqu'on retrouve chez Justine Giroud en 1782 un exemplaire du même ouvrage de Vertot dans une réédition de 1751⁴⁸³. Ainsi, si Gaspard vendait des ouvrages assez anciens, cela ne signifiait pas pour autant que tous étaient tombés en désuétude et qu'ils ne répondaient pas aux préoccupations du temps. Nous trouvons ainsi d'autres ouvrages dans la librairie de Gaspard Giroud qui étaient appréciés par le public du XVIII^e siècle, avec *l'histoire du vicomte de Turenne* par Ramsay, vendue quatre fois par David⁴⁸⁴ ou Jean de Serres, qui se rencontrait dans les plus grandes bibliothèques de magistrats et dont *l'Inventaire general de l'histoire de France* constituait un autre classique rouennais, ce dernier étant toutefois complété par des récits de voyage récents, contrairement à ce que nous pouvons observer chez Gaspard⁴⁸⁵. D'un autre côté, nous retrouvons également des livres très répandus au XVII^e siècle dans les bibliothèques parisiennes (1601-1670), comme la *République* de Bodin, retrouvée en 40 exemplaires à Paris, *l'Histoire des Turcs* que nous avons déjà citée, comptabilisée 44 fois, et les *Harangues* de Belleforest, un auteur répertorié 74 fois, notamment pour ce titre⁴⁸⁶.

Pour en revenir à ce goût pour l'étranger, Gilles Éboli le met en partie, en particulier concernant l'Espagne, sur le compte d'une volonté d'évasion du lecteur, dont les ouvrages de voyage ne s'étaient à cette époque pas encore emparés⁴⁸⁷. Il est vrai que chez Gaspard, si nous trouvons un nombre assez large d'ouvrages sur l'histoire extérieure à la France, la géographie trouve difficilement sa place dans ce répertoire (7,8%). Sur les dix exemplaires

⁴⁸¹ Clarisse COULOMB, *Les Pères...*, *op. cit.*, pp. 250-251.

⁴⁸² Gilles ÉBOLI, *op. cit.*, p. 225-226 ; Clarisse COULOMB, *Les Pères...*, *op. cit.*, pp. 250.

⁴⁸³ BMG, R 90 525, 4^{ème} liasse, 1782, Inventaire de la librairie de la Veuve Giroud.

⁴⁸⁴ Gilles ÉBOLI, *op. cit.*, p. 227 ; Clarisse COULOMB, *Les Pères...*, *op. cit.*, p. 250.

⁴⁸⁵ Jean-Dominique MELLOTT, *op. cit.*, p. 659.

⁴⁸⁶ Henri-Jean MARTIN, *op. cit.*, *Livre, pouvoirs...*, Tome 1, pp. 510-512.

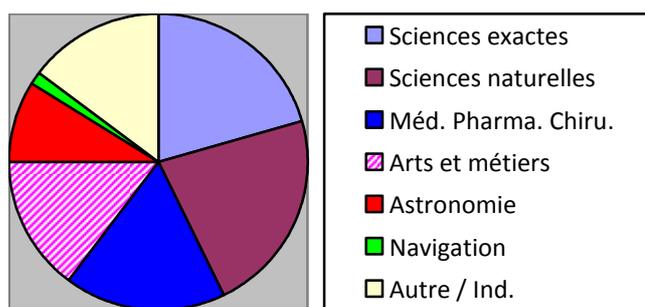
⁴⁸⁷ Gilles ÉBOLI, *op. cit.*, p. 226.

proposés, trois sont représentés par *Les Etats, empires, royaumes, et principautez du monde* de Pierre Davity, dont deux in-4° de 1613 et un in-folio de 1665, un ouvrage très apprécié au XVII^e siècle, qu’Henri-Jean Martin retrouva 66 fois dans les inventaires de 1601-1670⁴⁸⁸.

III – Les sciences et le droit, en marge de l’inventaire

1 – Une curiosité variée pour les sciences et arts

Si les sciences et arts étaient largement minoritaires face aux autres thématiques, avec seulement 11,5% du total des exemplaires et 12,5% des volumes, elles composaient un groupe assez varié, aux thématiques relativement homogènes dans leurs proportions⁴⁸⁹. Les formats étaient toutefois mal répartis, puisque 52,9% de cette partie de la librairie était composée d’in-4^o⁴⁹⁰. Une même désaffection pour les sciences a été constatée dans les inventaires de particuliers, où cette thématique était également la moins nombreuse avec 12% du total entre 1660 et 1790⁴⁹¹. Contrairement à ce que nous avons pu observer pour la production des Giroud, les sciences exactes et naturelles étaient ici les deux thématiques les plus représentées, respectivement 20,60% et 22,1% du total, les exemplaires relatifs à la médecine ne venant qu’en troisième position (17,7%).



Classement sous-thématiques des sciences et arts

⁴⁸⁸ Henri-Jean MARTIN, *op. cit.*, *Livre, pouvoirs...*, Tome 1, p. 513.

⁴⁸⁹ Annexe 15, Classement sous-thématique des ouvrages de sciences et arts retrouvés dans l’inventaire après décès de Gaspard Giroud.

⁴⁹⁰ Annexe 11, Répartition des formats pour chaque thématique de livres retrouvés dans l’inventaire après décès de Gaspard Giroud.

⁴⁹¹ Elsa LIARDET, *Le livre... op. cit.*, p. 48.

Pour ce qui est des langues employées, une forte part de latin demeurait, 44,8%, sans doute encore une fois à cause de l'ancienneté des ouvrages proposés, alors qu'on assistait au XVIII^e siècle à un processus d'abandon des langues anciennes pour les ouvrages de science, dans un contexte de vulgarisation scientifique pourtant amorcé au XVII^e siècle⁴⁹². De la même manière, alors que les scientifiques du siècle des Lumières se détachaient de plus en plus des textes antiques pour mettre en avant les expériences, Gaspard proposait encore 11,8% d'ouvrages signés d'auteurs antiques dans sa librairie en 1735, tel cet in-8° relié en parchemin de *l'Histoire naturelle* de Pline, ouvrage que l'on retrouve par ailleurs souvent chez les magistrats⁴⁹³.

Les mathématiques étaient les mieux représentées au sein des sciences exactes, notamment avec des manuels d'arithmétique tels que *L'arithmétique en sa perfection, mise en pratique selon l'usage des financiers, gens de pratique, banquiers, et marchands* de François le Gendre, un in-4° de 1679 ou *l'Arithmeticonum* de Diophante d'Alexandrie. En ce qui concerne les sciences naturelles, abandonnées au profit des sciences exactes à Aix-en-Provence (21%) mais en développement à Grenoble⁴⁹⁴, elles recouvraient des domaines assez divers chez Gaspard, avec toutefois un certain intérêt pour le corps humain, comme en témoignent l'in-folio daté de 1613 de *l'Optica* de François d'Aguilon, ou *l'Anatomie* de Jean Vigier.

Parallèlement, les ouvrages de médecine tenaient une part assez importante chez Gaspard (17,7%) et offraient de revenir tant sur les maladies que sur la chirurgie, avec notamment la *Chirurgie* de Lambert (1671) et l'ouvrage de Marc-Aurèle Severin, *De la Médecine efficace ou La Manière de guérir les plus grandes et dangereuses maladies* (1679), sans oublier les ouvrages laissés par les médecins du temps passé, comme Abraham de la Framboisière ou Ambroise Paré. La pharmacopée était en revanche absente de ce catalogue. En Provence, où les ouvrages de médecine tenaient la seconde place avec 17% du total des sciences, le contexte n'était pas le même puisqu'ils étaient avant tout destinés à la faculté de médecine et rassemblaient ainsi une majorité de nouveautés, hormis quelques livres plus

⁴⁹² Bruno Jammes, « Le livre de science... », *op. cit.*, p. 256.

⁴⁹³ *Ibid.*, p. 258 ; Clarisse COULOMB, *Les Pères...*, *op. cit.*, p. 248.

⁴⁹⁴ Gilles ÉBOLI, *op. cit.*, p. 215 ; Elsa LIARDET, *Le livre... op. cit.*, p. 49.

anciens concernant la chirurgie⁴⁹⁵. Toutefois, comme chez Gaspard, on repère une grande présence de l'anatomie et un certain intérêt pour l'ophtalmologie. Aucun ouvrage ne semblait être commun aux deux libraires, sans doute en partie à cause de la date d'édition de leurs ouvrages respectifs, mais les thématiques abordées étaient finalement assez similaires. Seul le champ des maladies vénériennes, qui intéressait beaucoup les Aixois n'apparaît pas chez Gaspard, probablement du fait que cette discipline ne connut un renouveau en France qu'à partir de 1670 et que les ouvrages allant au-delà de cette date étaient rares dans sa librairie⁴⁹⁶.

Le reste des ouvrages était formé pour la majorité d'arts et métiers (14,7%), catégorie pour laquelle Gaspard mettait à la disposition du public un champ de curiosité assez étendu, en permettant tant aux amateurs de mettre en application leurs connaissances en sciences naturelles avec un ouvrage d'agriculture, *Le parfait Jardinier, ou Instruction pour les jardins fruitiers et potagers* de Jean de La Quintinye, qu'aux marchands de se procurer les ouvrages de Samuel Ricard qu'étaient *Le Nouveau négociant* (1686) et *le Traité général du commerce* (1706). Venaient ensuite les écrits d'astronomie, comme *l'Urania propitia* de Maria Cunitz (1650) ou *l'Observationes diametrorum Solis et Lunae apparentium* de Gabriele Mouton. À Aix, David vendit à ce sujet en 1737 les *Entretiens sur la pluralité des mondes* de Fontenelle, une œuvre qui n'était pour une fois pas des plus récentes. Précisons que ce genre d'ouvrages un peu datés refaisait surface périodiquement au XVIIIe siècle lors d'événements astronomiques frappants, telle une éclipse⁴⁹⁷.

2 – Le droit dans la librairie de Gaspard, une faiblesse contrebalancée par le poids des impressions

Enfin, le droit ne se positionne qu'à l'avant-dernière place avec 16,7% des exemplaires et 15,2% des volumes. Cependant, de ses 99 exemplaires, 32 sont des in-folio, faisant de cette catégorie la plus représentée de ce format⁴⁹⁸. Si un nombre assez important d'ouvrages que

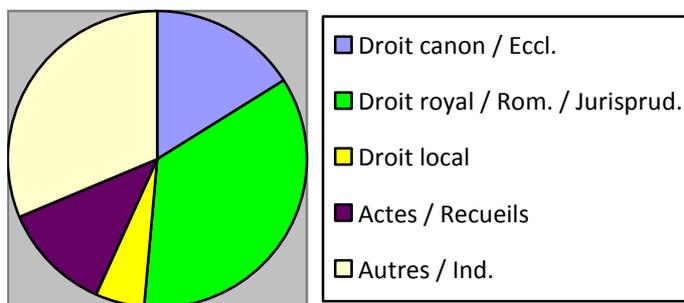
⁴⁹⁵ *Ibid.*, pp. 216-217, Rappelons toutefois que ce chiffre de 17% n'est pas comparable au notre, puisque les ouvrages de philosophie (40%) ont été comptabilisés dans les sciences par Gilles Éboli, réduisant ainsi le taux de la médecine.

⁴⁹⁶ *Ibid.*, p. 217 ; Bruno Jammes, « Le livre de science..., *op. cit.*, p. 259.

⁴⁹⁷ Bruno Jammes, « Le livre de science..., *op. cit.*, p. 258.

⁴⁹⁸ Annexe 24, Répartition des thématiques par format des ouvrages retrouvés dans l'inventaire après décès de Gaspard Giroud.

nous n'avons pu classer subsiste (31,3%), il apparaît que le droit royal, romain et la jurisprudence formaient la base de ce répertoire (35,4%), suivis de loin par le droit canon (16,2%)⁴⁹⁹. Quant aux ouvrages de droit local (5%), les actes et recueils (12,1%), ils semblent avoir été délaissés par Gaspard, sans doute au profit de sa propre production, qui rassemblait toutes ces informations dans le *Recueil Giroud* dont lui-même imprima huit volumes. Cette hypothèse est d'autant plus valable si l'on considère que les pièces émanant du Parlement imprimées par les Giroud faisaient partie des composantes récurrentes de la catégorie du droit dans les inventaires grenoblois du XVIII^e siècle et étaient présentes dans la majorité des bibliothèques de magistrats entre 1730 et 1789⁵⁰⁰.



Classement sous-thématiques des sciences et arts

De manière générale, nous constatons de nouveau un antagonisme, entre d'un côté les grands formats (61,6%), qui composaient à 100% les actes et recueils et à 74,3% la sous-thématique rassemblant le droit royal, romain et la jurisprudence, et d'un autre côté les petits formats (38,4%), parmi lesquels les seuls in-12 regroupaient 75% des écrits de droit canon. Ainsi, nous pouvons émettre l'hypothèse qu'une partie de la librairie de Gaspard était plutôt réservée aux religieux, dans les inventaires après décès desquels il a été relevé de nombreux ouvrages de droit ecclésiastique au XVIII^e siècle⁵⁰¹, l'autre étant plutôt destinée aux parlementaires, avec de coûteux in-folio, à 81,25% latins⁵⁰², rassemblant des ouvrages essentiels, tel le *Codex* de Justinien, proposé par Gaspard dans un in-folio de 1530.

⁴⁹⁹ Annexe 18, Classement sous-thématique des ouvrages de droit retrouvés dans l'inventaire après décès de Gaspard Giroud.

⁵⁰⁰ Elsa LIARDET, *Le livre... op. cit.*, p. 51 ; Clarisse COULOMB, *Les Pères..., op. cit.*, p. 247.

⁵⁰¹ Elsa LIARDET, *Le livre... op. cit.*, p. 53.

⁵⁰² Annexe 12, Proportion des différentes langues des livres composant l'inventaire après décès de Gaspard Giroud selon leur format ; Gilles ÉBOLI, *op. cit.*, p. 212, en 1737, David vendait ses exemplaires des *Institutes* de Justinien pour 20 livres pièce.

Comme nous pouvions le présager, le droit canon, composé de 16 ouvrages chez Gaspard, était peu présent chez les magistrats grenoblois, hormis chez les conseillers clercs⁵⁰³. En Provence, le droit canon représentait 29% du droit. Si Gaspard s'éloignait pour le droit de ce qui s'imprimait à Paris dans la seconde moitié du XVII^e siècle, période pendant laquelle le droit romain et le droit français ont souffert d'une désaffection grandissante⁵⁰⁴, le peu d'ouvrages de droit canon présents chez Gaspard, s'ils ne provenaient pas de Paris, étaient tous antérieurs au XVIII^e siècle, hormis l'édition restante d'Alexandre Giroud citée précédemment.

À Grenoble, le droit représentait la majorité des ouvrages possédés, 25%, dans les 61 inventaires de 1709-1787, répartis en majorité chez les nobles, parlementaires et officiers⁵⁰⁵. En dehors du *Recueil Giroud*, cette catégorie regroupait de grandes synthèses et des dictionnaires. Si le *Dictionnaire de droit et de pratique* de Ferrières, pourtant nombreux chez les magistrats et répandu dans 13 des 61 inventaires Grenoblois⁵⁰⁶, n'apparaissait pas dans la librairie de Gaspard à sa mort, les *Arrêts* de Georges Louët, également très fréquents dans les inventaires après décès et à Aix-en-Provence⁵⁰⁷, étaient présents dans trois éditions distinctes chez Gaspard (1609, 1610 et 1614). De même, les « arrêts notables » des diverses cours souveraines, qui se détachaient des œuvres de jurisprudence vendues par Esprit David en 1737⁵⁰⁸, pouvaient également se trouver chez Gaspard, qui proposait un *Recueil d'arrêts notables des Cours souveraines de France* de Jean Papon imprimé en 1648. Pour ce qui est des auteurs locaux, les *Plaidoyers* de Claude Expilly se rencontraient assez couramment dans les inventaires et étaient proposés par Gaspard dans un exemplaire parisien de 1612⁵⁰⁹.

Chez les seuls magistrats, qui constituaient probablement une clientèle privilégiée de Gaspard en raison de son titre d'imprimeur-libraire du Parlement, la jurisprudence était représentée notamment par ces mêmes *Arrêts* d'Expilly, mais nous ne trouvons aucune trace d'arrêts des Parlements d'Aix, Bordeaux ou Marseille⁵¹⁰. De même, le droit français était composé dans ces bibliothèques par des éditions des grandes ordonnances de Louis XIV

⁵⁰³ Gilles ÉBOLI, *op. cit.*, p. 246.

⁵⁰⁴ Henri-Jean MARTIN, *op. cit.*, *Livre, pouvoirs...*, Tome 2, pp. 848-849.

⁵⁰⁵ Elsa LIARDET, *Le livre... op. cit.*, p. 43.

⁵⁰⁶ Clarisse COULOMB, *Les Pères...*, *op. cit.*, p. 246 ; *Ibid.*, p. 49.

⁵⁰⁷ Elsa LIARDET, *Le livre... op. cit.*, p. 49 ; Gilles ÉBOLI, *op. cit.*, p. 213.

⁵⁰⁸ Gilles ÉBOLI, *op. cit.*, p. 213.

⁵⁰⁹ Elsa LIARDET, *Le livre... op. cit.*, p. 49.

⁵¹⁰ Clarisse COULOMB, *Les Pères...*, *op. cit.*, p.247.

et Louis XV, un répertoire qui se détachait aussi en Provence⁵¹¹, dont on ne trouve trace que pour Louis XIV chez Gaspard avec les *Conférences des nouvelles ordonnances de Louis XIV* signées Philippe Bornier et imprimées en 1716. Une place importante était tenue dans les inventaires des magistrats par le droit romain, tous ayant les *Institutes*, le *Code* ou le *Digeste* de Justinien⁵¹². Ces ouvrages étaient mis à disposition par Gaspard, notamment par le biais de l'exemplaire en six volumes de *Cour de droit parfait* imprimé à Lyon en 1551, qui rassemblait *Digeste* et *Codex* en latin au format in-4°. Les *Institutes*, également en latin, dataient de 1664, dans une version probablement commentée – *Brevis et enucleata expositio in Institutionum Justiniani* d'Antoine Dadine d'Austerre – et un autre exemplaire du *Codex Justiniani*, datant de 1530, était suggéré par notre libraire au format in-folio. Les juristes humanistes faisaient également partie de leurs lectures, parmi lesquels nous retrouvons Jacques Cujas chez Gaspard, auteur qui arrivait en tête de cette catégorie chez les magistrats⁵¹³.

De manière générale, que ce soit pour le droit ou pour les autres thématiques de sa librairie, Gaspard semblait mettre à la disposition de ses clients des ouvrages de base, des classiques, mais pas ou très peu d'ouvrages récents. S'il ne semblait pas se trouver à mille lieues des préoccupations des lecteurs potentiels de son temps, en particulier des magistrats, en témoignent les nombreuses similitudes que nous avons évoqué entre leurs bibliothèques et le fond de librairie de Gaspard, celui-ci se contentait de leur offrir des succès passés, quoique pas nécessairement oubliés, comme nous avons pu le montrer avec *l'Histoire des révolutions de Suède*. S'il est probable qu'une partie de cette librairie se soit adressée aux robins, en particulier pour les grands formats en latin – le livre avait chez cette catégorie de lecteurs « une fonction symbolique, celle de manifester son prestige : face à une noblesse du sang, sa possession affirmait une noblesse du savoir »⁵¹⁴, l'ancienneté relative des ouvrages auxquels ces derniers s'intéressaient n'explique pas pour autant la présence d'éditions anciennes telles que les trois éditions du Lyonnais Sébastien Gryphe (XVI^e siècle) ou d'un incunable. Ainsi, bien que Clarisse Coulomb nous apporte quelques

⁵¹¹ *Ibid.*, p. 246; Gilles ÉBOLI, *op. cit.*, p. 213.

⁵¹² Clarisse COULOMB, *Les Pères...*, *op. cit.*, p. 246.

⁵¹³ *Ibid.*, p. 246.

⁵¹⁴ *Ibid.*, p. 241.

réponses sur le sujet, mettant aux jours les bibliothèques de quelques magistrats bibliophiles qui semblaient considérer le livre « davantage comme un objet de curiosité que comme un objet du savoir »⁵¹⁵, il faudrait sans doute s'interroger davantage sur l'existence d'un groupe de bibliophiles grenoblois avant de pouvoir proposer des réponses plus précises concernant la destination d'un tel fond de librairie. Si nous pouvons dans la plupart des cas donner la provenance originelle de ces ouvrages⁵¹⁶, il serait également intéressant de savoir où Gaspard pouvait se les fournir à son époque ? Existait-il entre Grenoble et une autre ville un réseau de livres anciens, en particulier avec Lyon, où Gaspard avait effectué son apprentissage et côtoyé selon Dominique Varry deux compagnons, Henri Declaustre et Guy Revol, devenus maîtres imprimeurs au début des années 1730 et avec qui il aurait pu conserver des liens, ou fréquentait-il plutôt les ventes après décès pour constituer son fond ?

⁵¹⁵ *Ibid.*, p. 256.

⁵¹⁶ Annexe 25, Provenance géographique des ouvrages présents dans le fond de librairie de Gaspard Giroud en 1735 ; Annexe 26 Liste des imprimeurs des ouvrages présents dans le fond de librairie de Gaspard Giroud en 1735.

CHAPITRE II – LA LIBRAIRIE DE JUSTINE GIROUD EN 1782

Précisons que concernant la librairie de Justine, le nombre très important d'ouvrages ne nous a pas permis d'opérer à un classement thématique, hormis pour un échantillon d'ouvrages⁵¹⁷. Quand bien même ce classement a été opéré, nous n'avons pu nous livrer à une analyse aussi approfondie que nous l'avons fait pour Gaspard, pour des raisons de temps, mais aussi car nous disposons, par l'étude de Marie-Béatrice Fayet, de la liste par catégories sociaux-professionnelles des clients potentiels de Justine Giroud répertoriés dans son inventaire de 1782⁵¹⁸. Notons toutefois que nous ne savons pas si toutes les personnes mentionnées dans cette liste étaient réellement clients de la veuve Giroud ou redevables pour d'autres motifs. C'est en tout cas certain pour la dette de Faujas de Saint-Fond, débiteur de la famille, sûrement pour l'impression de son ouvrage, comme nous l'avons déjà mentionné et non pour l'achat de livres. Ainsi, nous essayerons surtout de mettre en avant l'évolution qu'a subie ce fond en l'espace de 47 ans, entre la mort de Gaspard et l'inventaire de Justine.

I – Une librairie ouverte aux idées du siècle malgré des opinions monarchistes

1 – Vision d'ensemble de la librairie de Justine

Au total, Justine Giroud possédait 9 352 livres dans sa librairie, achetés ou échangés par elle ou son époux André, auxquels il faut ajouter le reste du fond de librairie qu'elle acheta à André Faure en 1780, un fond conséquent composé de livres neufs reliés et brochés que nous n'avons pas eu le temps de comptabiliser. Les 9 352 livres étaient partagés en deux catégories, 5 590 livres en blancs provenant d'échanges que nous analyserons plus loin d'un côté, et de l'autre 3 762 ouvrages reliés et brochés. Les livres en blanc n'étaient toutefois composés que de 240 titres, pour des raisons que l'on explicitera plus loin, contre 1 727 titres de livres reliés et brochés, soit un total de 1 967 titres.

⁵¹⁷ BMG, R 90 525, 4^{ème} liasse, 1782, Inventaire de la librairie de la Veuve Giroud.

⁵¹⁸ Marie-Béatrice FAYET, *La librairie grenobloise au XVIII^e siècle*, Mémoire Histoire, Grenoble : Université Pierre Mendès France BMG, p. 69 ; R 90 525, 4^{ème} liasse, pièce 10, 1782, Inventaire des dettes actives et passives de la veuve Giroud.

Se détachant du choix de Gaspard de fournir une majorité d'in-4°, Justine Giroud proposait avant tout de petits formats, en majorité de l'in-12 et de l'in-8°, témoignant sans doute de la démocratisation de l'accès à la lecture qui eut lieu au cours du XVIII^e siècle⁵¹⁹. Parmi ces ouvrages de petits formats, les Lumières tenaient une place importante 23,7% du total de la librairie, avec 337 exemplaires en onze titres pour les livres en blanc et 129 exemplaires pour les ouvrages reliés et brochés, toutefois plus variés avec 57 éditions. Parmi les auteurs présents dans ce répertoire, Voltaire se taillait la part du lion avec 35 titres en 380 exemplaires, parmi lesquels un exemplaire de la *Henriade* imprimé à Paris en 1761 au format in-12. Venait ensuite Jean-Jacques Rousseau, avec 37 exemplaires dont un recueil d'*Œuvres* imprimé au même format à Paris en 1747. Il était également possible de se procurer chez la veuve Giroud des œuvres de Montesquieu, d'Alembert et Diderot, bien que moins bien représentés, avec respectivement 27, 15 et 7 exemplaires. Ainsi, il est assez intéressant de constater que la veuve Giroud passait outre les opinions monarchistes de son fils Jean-Louis-Antoine que nous avons déjà évoquées, favorisant le commerce avant toute chose. Pour en revenir à la question des formats, si l'in-4° semble, avec 998 exemplaires, ne pas avoir été laissé pour compte, précisons que 589 de ces exemplaires n'étaient le fruit que d'un même titre, probablement imprimé par Alexandre Giroud comme nous le verrons plus loin. En outre, l'in-folio, qui tenait 20% de l'inventaire après décès de Gaspard bien qu'étant le format le moins représenté, a totalement été abandonné par Justine, qui n'en suggérait que 41 aux lecteurs grenoblois. En revanche, 732 exemplaires étaient imprimés à des formats inférieurs à l'in-12, inexistant dans la librairie de Gaspard en 1735.

Si nous n'avons pu réaliser un classement thématique des ouvrages reliés et brochés, Justine avait toutefois pris soin de classer certains d'entre eux. Ainsi, nous sommes en mesure de dire qu'elle proposait 194 livres d'heures et qu'au moins 717 exemplaires de la boutique étaient considérés par celle-ci comme des livres de piété, mais regroupaient en réalité des ouvrages assez divers. En effet, au milieu de quatre *Imitation de J.-C.* par Dubreuil ou des *Exercices spirituels* de Suffren, nous trouvons de nombreux sermons, dix *Règles des ursulines* datant de 1705 ou encore trois *Oraisons funèbres* écrites par Bossuet. 426 exemplaires de livres qu'elle qualifie de « classiques » sont également inventoriés séparément, regroupant des classiques de toutes thématiques, pas uniquement des belles

⁵¹⁹ Annexe 30, Format des ouvrages répertoriés dans l'inventaire de Justine Giroud.

lettres. Nous trouvons entre autres les auteurs antiques, mais aussi deux *Abregé de la geographie* in-12 et 18 *Catechismes du Diocèse de Grenoble*.

Enfin, nous terminerons en évoquant les périodes d'impression des œuvres de la librairie de Justine, qui étaient beaucoup plus récentes que celles proposées par Gaspard. Seuls 29 exemplaires étaient inférieurs au XVIII^e siècle⁵²⁰. Le plus ancien de ces ouvrages date de 1647, mais la plupart tournent aux alentours des années 1680, là où Gaspard avait 51 exemplaires imprimés entre 1492 et 1550 dans sa boutique. Une grande part de dates indéterminées subsiste (41,9%), mais 15,6% des œuvres disponibles chez Justine n'avaient pas plus d'une dizaine d'années, le reste ayant été mis sous presse entre 1700 et 1769.

2 – Étude d'un échantillon : les livres en blanc

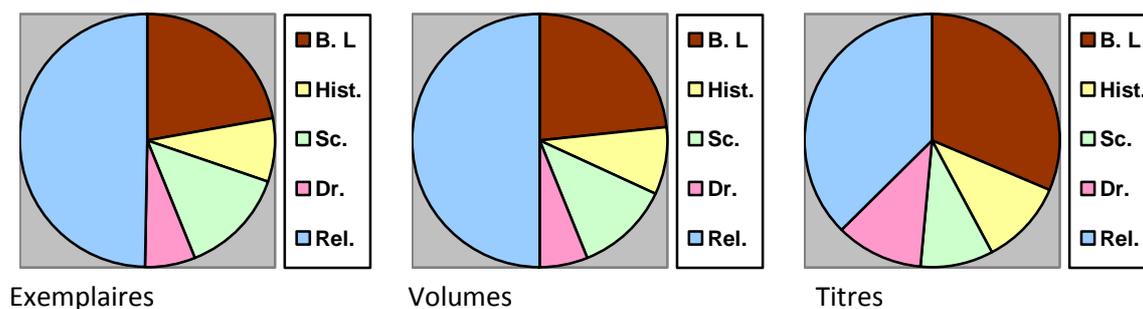
Au sein de cet inventaire, nous avons pu classer de manière plus précise un ensemble d'ouvrages regroupés sous le titre « Livres en feuilles provenant d'Echange faits en grande partie par la veuve Giroud et par Son Mari »⁵²¹. Cet échantillon regroupait 240 titres en 5 590 exemplaires et 6 547 volumes. Toutefois, il faut sans doute relativiser les deux derniers chiffres, en raison du nombre important d'exemplaires provenant de Grenoble, probablement de l'imprimerie Giroud⁵²². En effet, si nous ôtons du total les ouvrages imprimés à Grenoble, nous ne trouvons plus que 3 375 exemplaires et 4 330 volumes, alors que seuls 14 titres ont été supprimés. Nous n'avons pu établir la parenté de tous ces derniers ouvrages avec certitude, mais là où les titres provenant d'autres villes n'étaient présents qu'en quelques exemplaires, rarement plus de dix, le nombre très élevé de mêmes titres pour les ouvrages grenoblois nous laisse imaginer que ces deniers étaient issus de la production des Giroud. C'est quoi qu'il arrive le cas des 200 exemplaires de *l'Eloge de Daguesseau* de Thomast, imprimé en 1760 par André Giroud au format in-8°. Notons toutefois que de rares éditions extérieures à la ville étaient représentées par de nombreux exemplaires, au maximum 160 pour une édition de 1750 de *La voix du Sage et du Peuple* de

⁵²⁰ Annexe 31, Périodes d'impression des ouvrages répertoriés dans l'inventaire de Justine Giroud.

⁵²¹ Annexe 28, Classement thématique des livres en feuille trouvés dans l'inventaire de Justine Giroud.

⁵²² Annexe 29, Provenance des livres en blanc trouvés dans l'inventaire de Justine Giroud.

Voltaire provenant d'Amsterdam et mis à l'Index en 1751⁵²³. Rien cependant de comparable avec les ouvrages grenoblois, présents en moyenne à 158,2 exemplaires. Avant d'aborder le classement thématique de ces ouvrages, rappelons qu'il ne s'agit ici que d'un échantillon de l'imposant fond de librairie de Justine, pas forcément représentatif de la librairie dans son ensemble.



Comme chez Gaspard, ce sont ici la religion et les belles lettres qui arrivaient en tête, que ce soit en termes de titres, d'exemplaires ou de volumes. La religion occupait la première place, avec 49,8% des exemplaires, largement en avance par rapport aux belles lettres, pour lesquelles le pourcentage tombe à 22,2%. Les deux thématiques se rapprochaient toutefois avec le nombre de titres, beaucoup plus variés en belles lettres (31,2%), comportant des ouvrages à la mode, comme les huit exemplaires in-12 de 1782 des *Avantures de Telemaque* de Fénelon⁵²⁴, des classiques du siècle de Louis XIV, comme les rééditions des *Œuvres* de Racine, Boileau ou encore La Fontaine, ouvrages vendus à plusieurs reprises par Esprit David à Aix-en-Provence en 1737⁵²⁵ et surtout par des œuvres des Lumières, en particulier de Voltaire, qui comptabilisait à lui seul 312 exemplaires en six titres. En contrepartie, nous trouvons très peu d'œuvres antiques, avec seulement douze exemplaires d'Horace et six exemplaires de *Morceaux choisis* de Tacite traduits en français par d'Alembert. Il ne faut toutefois pas conclure à une absence de textes antiques dans le fond de Justine, ceux-ci ayant été pour la plupart rassemblés, rappelons-le, dans l'inventaire des livres classiques reliés et brochés. La religion quant à elle ne regroupait que 37,5% des titres, dont sept

⁵²³ Laurence MACÉ, « Les premières censures romaines de Voltaire », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n°4, juillet-août 1998, pp. 531-551.

⁵²⁴ Elsa LIARDET, *Le livre... op. cit.*, p. 51, cet ouvrage a été trouvé dans 19 des 61 inventaires après décès grenoblois traités (1709-1787).

⁵²⁵ Gilles ÉBOLI, *op. cit.*, p. 219-220.

rassemblant à eux seuls 2 156 des 2 783 exemplaires de religion, le reste étant surtout des livres de piété, des catéchismes et quelques ouvrages de liturgie, rejoignant sur ce point la librairie de Gaspard.

L'histoire, qui occupait la quatrième place, ne regroupait que peu de titres, mais dans des domaines très variés, de l'histoire antique, avec six exemplaires des *Annales Romaines ou abrégé chronologique de l'histoire romaine depuis la fondation de Rome Jusques aux Empereurs* (1756), des biographies avec cet exemplaire de *l'Histoire de Turenne* (1749) ou encore de la géographie avec les quatre exemplaires de la *Methode facile pour apprendre la geographie* de Mademoiselle Crozat (1780). Dans cette catégorie, Voltaire tient encore une certaine place, étant l'auteur le plus représenté, avec trois titres sur 26, en neuf exemplaires.

En ce qui concerne le droit, qui rassemblait en nombre de titres le plus d'in-4° mais qui écopait de la dernière place, offrait un peu plus de diversité en termes de titres (27) que l'histoire (26) et les sciences (22). Ce domaine de la librairie restait cela dit, comme le fond de Gaspard, cantonné à des ouvrages de droit royal et jurisprudence et n'offrait qu'une infime minorité de droit canon, parmi laquelle on trouvait trois exemplaires de la *Jurisdiction ecclesiastique* de Ducasse.

Enfin, quant aux sciences, la troisième position qu'elles occupaient est à relativiser, puisque trois des titres imprimés à Grenoble dont nous avons parlé réunissaient à eux seuls 89 exemplaires et *l'Abregé de l'arithmetique*, en « 1 vol in 4° de dix à 15 pages vieux », probablement imprimé par Alexandre en 1685 au vu de la description, était disponible en 589 exemplaires. Si tel est le cas, cette impression a donc été un échec, qui explique peut-être pourquoi on trouve si peu d'ouvrages de sciences en dehors des almanachs dans la production des Giroud. En dehors de ces ouvrages, les Grenoblois pouvaient trouver, en plus de quatre exemplaires de la *Science du bonhomme Richard, ou Moyen facile de payer les impôts* de Benjamin Franklin imprimés en 1778 à Philadelphie, 28 ouvrages relatifs à la nature ou à l'agriculture dans la librairie de Justine, ainsi que 12 exemplaires relatifs à la chirurgie, et 8 traitants d'optique, tel cet *Essais Sur les maladies des yeux* par Guerin en quatre exemplaires imprimés à Lyon en 1769. Si, comme nous l'avons vu, ces thématiques sont communes à celles proposées par Gaspard en sciences – hormis bien sûr l'ouvrage de Benjamin Franklin – Justine ne proposait aucun ouvrage antique pour cette catégorie, là où Gaspard disposait de 11,8% d'auteurs de cette période, en particulier Aristote, pour ses ouvrages de sciences.

Si le XVIII^e siècle vit une ascension des romans écrits, centrés ou destinés aux femmes⁵²⁶, il aurait été intéressant de pouvoir comparer ce fond de librairie avec celui d'un autre libraire de la ville contemporain de Justine, pour savoir si le fait que la librairie Giroud avait à sa tête une femme fit incliner leur fond de commerce de manière significative vers ce type d'ouvrages.

II – L'organisation commerciale

1 – Les relations professionnelles et la clientèle

En France

La majorité des ouvrages présents dans l'inventaire de la veuve Giroud en 1782 (52,8%) provenait d'imprimeries françaises⁵²⁷. De manière générale, les villes de production qui se démarquaient étaient, si nous mettons Grenoble à part, avant tout et sans grande surprise Lyon et Paris avec respectivement 267 exemplaires reliés et 483 en blanc, 1 232 reliés et 353 en blanc. En ce qui concerne les livres en blanc⁵²⁸, les belles lettres étaient représentées proportionnellement dans les deux villes (129 exemplaires pour Lyon et 132 pour Paris), avec toutefois une prédominance des dictionnaires et grammaires à Lyon (51,2%). La littérature n'était néanmoins pas absente à Lyon, mais principalement constituée par l'auteure Jeanne-Marie Leprince de Beaumont, dont l'œuvre représentait 31,8% des exemplaires, en particulier avec 17 exemplaires du *Magazin des Enfants*, un in-12 de 1777. Si le nombre d'exemplaires en provenance de Lyon était ici supérieur à celui de Paris, les imprimeurs de cette ville se démarquaient de la capitale grâce aux ouvrages de religion, qui représentaient 64,4% des livres lyonnais présents dans l'inventaire.

Parmi les imprimeurs parisiens, les Giroud semblaient avoir des contacts avec les Nyon, à qui Justine devait commander un certain nombre de livres, puisque ces imprimeurs-libraires apparaissaient trois fois dans ses dettes passives pour la somme totale de 968 livres 6 sols⁵²⁹.

⁵²⁶ Catherine MARIETTE-CLOS, Damien ZANONE (dir.), *La tradition des romans de femmes, XVIII^e-XIX^e siècles*, Paris, Honoré Champion éditeur, 2012, p. 19.

⁵²⁷ Annexe 27 Provenance des ouvrages trouvés dans l'inventaire de Justine Giroud.

⁵²⁸ Annexe 29 Provenance des livres en blanc trouvés dans l'inventaire de Justine Giroud.

⁵²⁹ BMG, R 90 525, 4^{ème} liasse, pièce 10, 1782, Inventaire des dettes actives et passives de la veuve Giroud.

Les échanges paraissent toutefois aller dans les deux sens, car c'est chez ce même Nyon que se vendait en 1781 *l'Histoire naturelle du Dauphiné* de Faujas de Saint-Fond⁵³⁰. Preuve sans doute que Justine souhaitait ouvrir sa librairie à un large public, elle devait 1 267 livres 4 sols à l'imprimeur-libraire parisien Panckouke, connu pour ses publications à destination d'un public moins savant au XVIII^e siècle suite aux progrès de l'alphabétisation⁵³¹, ce dernier apparaissant quatre fois dans ce même inventaire.

Ne proposant que très peu de livres imprimés à Rouen dans sa librairie (5 exemplaires) au profit d'imprimeurs du sud, en particulier toulousains (65) ou Aixois (45), les Giroud, en la personne de Jean-Louis-Antoine, semblent néanmoins avoir souhaité développer les relations commerciales avec cette ville en 1781 :

« Mon très-cher frere, J'ai imaginé de tirer parti pour notre commerce de Librairie, des voyages que tu vas entreprendre. En conséquence, je te fais passer par notre cher flory des catalogues de nos livres en nombre. Tu voudras bien dans chaque ville où tu iras, les distribuer aux Libraires [...] tu en distribueras beaucoup à Rouen, et tâcheras de nous mettre en relation avec les Libraires de cette Ville, avec lesquels on peut avantageusement faire la librairie, et qui font un très-gros commerce »⁵³²

Les relations commerciales de la veuve Giroud en 1782 paraissent s'étendre au moins à tout le Dauphiné, que ce soit pour sa clientèle ou pour ses créanciers, qui se situaient notamment à Bourgoin, Romans et Montélimar⁵³³. Lors de l'impression de *l'Histoire naturelle du Dauphiné*, Faujas de Saint-Fond était parvenu à trouver des souscripteurs à Saint-Paul-Trois-Châteaux dans l'actuelle Drôme, mais aussi à Montpellier. Quant aux clients potentiels de la librairie Giroud en 1782, 273 entrées ont été répertoriées dans l'inventaire des dettes actives de Justine, parmi lesquelles, comme nous pouvions l'augurer, une majorité d'avocats et huissiers (39) et de procureurs et notaires (34), mais aussi une part assez importante d'ecclésiastiques (25), de conseillers (17) et d'officiers (17)⁵³⁴. De façon plus minoritaire, nous trouvons également cinq secrétaires, six enseignants et huit personnes exerçant une profession médicale. Insistons cependant bien sur le fait que cet

⁵³⁰ Annexe 35, Première page de *l'Histoire naturelle du Dauphiné*.

⁵³¹ Wallace KIRSOP, « Les mécanismes éditoriaux », *op. cit.*, p. 16.

⁵³² BMG, R 90 525, 1^{ère} liasse, pièce 23, 10 juillet 1781, Lettre de Jean-Louis-Antoine Giroud à l'un de ses frères, probablement Alexandre-Benjamin.

⁵³³ Annexe 33, Carte des clients et créanciers de la veuve Giroud (1782), tirée des Villes du Dauphiné de René Favier, p. 480.

⁵³⁴ Marie-Béatrice FAYET, *op. cit.*, p. 69.

inventaire ne regroupe que des clients potentiels, puisque les raisons de leurs dettes n'étaient pas précisées, et que nous ne disposons pas de la liste des personnes qui achetaient comptant, regroupant vraisemblablement les lecteurs occasionnels.

À l'étranger

Des pays étrangers, Justine recevaient majoritairement des éditions d'Amsterdam (192 exemplaires)⁵³⁵, où elle pouvait sans doute se fournir facilement en livres interdits, c'est-à-dire en ouvrages n'ayant pas pu recevoir d'autorisation d'impression en France en raison de leur contenu. À ce titre, nous pouvons également mentionner la présence d'ouvrages en provenance de Londres, La Haye et Genève, qui apparaissent dans des proportions moins importantes mais non négligeables, entre 53 et 78 exemplaires. Si nous n'avons pu, par manque de temps, nous pencher attentivement sur ce commerce, nous pouvons toutefois noter la présence de quelques ouvrages mis à l'Index dans le fond de la veuve Giroud. Nous évoquions auparavant les 160 exemplaires imprimés à Amsterdam de *La voix du Sage et du Peuple* de Voltaire mis à l'Index en 1751, nous pourrions ajouter *l'Esprit des lois* de Montesquieu, mis à l'Index également en 1751⁵³⁶ et présent en différentes éditions chez Justine, dont sept exemplaires in-12 en quatre volumes imprimés à Londres en 1757 ou encore les neuf exemplaires datés de 1763 du *Traité sur la tolérance* de Voltaire, écrit à l'occasion de la mort de Jean Calas et mis à l'Index en 1766⁵³⁷. De manière générale, la majeure partie de ces ouvrages signés par les Lumières présents dans le fond de Justine ont été imprimés à l'étranger. N'ayant trouvé aucune trace d'un tel commerce dans la librairie de Gaspard, le fait de devoir assurer le devenir économique de l'entreprise familiale en dépit d'un statut précaire qu'était celui de la veuve, Justine se serait-elle tournée, comme beaucoup d'autres veuves⁵³⁸, vers le livre clandestin pour répondre à ces attentes ? C'est ce que nous allons développer maintenant en abordant le rapport entre Justine et la contrefaçon.

⁵³⁵ Annexe 27, Provenance des ouvrages trouvés dans l'inventaire de Justine Giroud.

⁵³⁶ Jesús M. DE BUJANDA, *Index Librorum prohibitorum (1600-1966)*, Montréal-Genève, Médiaspaul-Droz, 2002, p. 632.

⁵³⁷ *Ibid.*, p. 932.

⁵³⁸ Sabine JURATIC, *op. cit.*, pp. 273-275.

2 – Une place au sein d'un réseau de contrefaçon ?

Définition et avantages de la contrefaçon

À la différence des livres interdits, qui étaient des livres censurés n'ayant jamais obtenu le droit d'être imprimés, les ouvrages contrefaits étaient, selon la définition de l'*Encyclopédie* de Diderot et de d'Alembert « une édition ou partie d'édition d'un livre [...] imprimé par quelqu'un qui n'en a pas le droit, au préjudice de celui qui l'a par la propriété que lui en a cédée l'auteur ; propriété rendue publique et authentique par le privilège du Roi, ou autres lettres du sceau équivalentes ». Ces privilèges, davantage confiés aux Parisiens qu'aux provinciaux, comme nous avons déjà pu l'évoquer, étaient à l'origine d'un conflit entre ces pôles géographiques de l'édition au XVIII^e siècle, les Parisiens se retrouvant accusés de s'approprier tout le marché de la nouveauté, plus, allant même jusqu'à invoquer « des prétextes tels que l'ajout d'un commentaire nouveau ou d'une traduction pour se faire accorder l'exclusivité de grands classiques qui pouvaient avant ça être mis sous presse librement »⁵³⁹. Ce contexte incita alors de nombreux provinciaux à pratiquer la contrefaçon.

La contrefaçon possédait en outre des avantages économiques, tant pour le lecteur, au niveau du prix du livre, que pour le contrefacteur, qui n'avait plus que les fournitures à payer, ne devant pas investir dans une demande d'autorisation ou en droits d'auteurs. Les fournitures pouvaient de surcroît être de mauvaise qualité et les textes imprimés sur de petits formats aux caractères resserrés pour économiser le papier, là où la réglementation française obligeait les imprimeurs légaux à utiliser du bon papier et de beaux caractères⁵⁴⁰. Pour Henri-Jean Martin, ce phénomène était comparable à celui de nos actuels livres de poche, le but étant de reproduire un texte à succès pour le proposer à un prix de vente bien inférieur à celui de l'édition originale et ce sans prendre le risque inhérent à toute première édition⁵⁴¹.

⁵³⁹ René MOULINAS, *op. cit.*, p. 229.

⁵⁴⁰ *Ibid.*, p. 128.

⁵⁴¹ Henri-Jean MARTIN, *Livres et lecteurs...*, *op. cit.*, p. 75.

Justine Giroud et la contrefaçon

Dans ce contexte, s'il existe des éditions pour lesquelles les Giroud de Grenoble ont utilisé une fausse adresse pour échapper aux contrôles, « à Paris, Thomas Moëte »⁵⁴², nous ne pouvons affirmer si la veuve Giroud s'adonna à ces pratiques, mais elle semble en tout cas avoir eu au moins un rôle dans la diffusion de ces livres, à partir de deux pôles de la contrefaçon : Avignon et Lyon. Comme nous l'expliquions au début de notre étude, deux frères de Gaspard Giroud s'installèrent à Avignon au début du XVIII^e siècle et s'enrichirent en pratiquant la contrefaçon. Enclave papale, la ville échappait au contrôle de la monarchie française et s'était ainsi très tôt développée comme un grand centre de contrefaçon. Les Giroud étaient restés en contact avec eux, en particulier avec François-Alexandre, qui pratiqua son art jusqu'en 1767⁵⁴³ et qui était même le parrain d'Alexandre-Jean, le premier fils de Justine et André⁵⁴⁴.

D'Avignon, Justine Giroud possédait 339 exemplaires, aux thématiques très variées, dont nous ne pouvons pas certifier le caractère illégal. Ces ouvrages sont quoi qu'il arrive en majorité des petits formats, certains imprimés par les Giroud, comme les deux exemplaires en quatre volumes in-12 du *Religieux mourant ou preparation a la mort* datés de 1751 et imprimés chez François-Alexandre Giroud à Avignon. Encore une fois nous n'avons pas été en mesure d'analyser tous les titres provenant d'Avignon, mais il est intéressant de constater que certaines de ces éditions avignonaises, comme l'exemplaire de *l'Histoire de Gusman d'Alfarache* en deux volumes in-12, ne sont répertoriées ni dans le catalogue collectif de France, ni dans le manuel de Brunet, qui répertorient uniquement la production légale⁵⁴⁵. L'hypothèse d'un réseau de contrefaçon entre Grenoble et Avignon, en particulier entre les Giroud de ces deux villes, n'est donc pas à écarter, à plus forte raison si l'on considère qu'un dénommé Vernet, voiturier d'Avignon, était présent dans les dettes actives de Justine pour la somme de 148 livres, alors que ce dernier avait été dénoncé en 1764 par

⁵⁴² Anne SAUVY, « Livres contrefaits et livres interdits », dans : Roger CHARTIER, Henri-Jean MARTIN (dir.), *Le livre triomphant...*, op. cit., p. 139.

⁵⁴³ René MOULINAS, op. cit., p. 202.

⁵⁴⁴ ADI, 9NUM/5E186/23/4, 1752-1756, Registre d'état civil de Grenoble, paroisse Saint-Louis.

⁵⁴⁵ Jacques-Charles BRUNET, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, Berlin, Fraenkel, 1921, 6 volumes.

les libraires grenoblois pour distribuer illégalement des ballots d'ouvrages aux relieurs de la ville⁵⁴⁶.

Quoi qu'il en soit, la contrefaçon était avérée pour au moins deux ouvrages présents dans l'inventaire de la veuve Giroud, qui mentionne entre parenthèses le caractère illégal de ces œuvres. Il s'agit de cinq exemplaires de la « *chirurgie Complette suivt le Systeme des modernes* » en deux volumes in-12 imprimés en 1757 et d'un exemplaire des « *Cours de chirurgie de Col de villard* » en six volumes in-12 imprimés en 1759. Enfin, lors de son voyage à Lyon pour son examen d'accès à la maîtrise, Jean-Louis-Antoine se rendit chez plusieurs imprimeurs-libraires de la ville dans le but de trouver des éditions contrefaites pour le commerce de sa mère :

« Il n'y a point ici de l'édition contrefaite des heures de Roailles in 18. Madame Rusand m'a offert d'en fournir 6 exemplaires de Paris, à 45 sols reliés en veau, dorés sur tranche. Voyez s'ils pourroient convenir à ce prix. L'Édition contrefaite est de Liege, et n'est pas connue à Lyon »⁵⁴⁷

⁵⁴⁶ René MOULINAS, *op. cit.*, p. 130.

⁵⁴⁷ BMG, R 90 525, 1^{ère} liasse, pièce 22, 27 avril 1781, Lettre de Jean-Louis-Antoine Giroud à sa mère.

Conclusion

Au XVIII^e siècle, l'imprimerie-librairie grenobloise était dominée par la présence de quatre grandes familles, les Giroud, les Verdier et les Faure, qui se sont transmis leur entreprise pendant plus d'un siècle. Malgré un attrait de la part des Grenoblois pour la littérature, les carences de la ville en nouveautés à imprimer ainsi que la proximité de Lyon et d'Avignon, sont à l'origine d'une forte concurrence. Dans ce contexte, le recoupement de nos diverses sources, principalement les inventaires et les lettres, nous a permis de montrer la prééminence de la famille Giroud à Grenoble, se situant parmi les grands noms de l'imprimerie-librairie de la ville dès la fin du XVII^e siècle.

Installés en 1663, les Giroud acquirent une certaine notoriété à partir d'Alexandre, leur deuxième représentant. La quête de reconnaissance de ce dernier trouva en effet son aboutissement avec sa nomination à la charge d'imprimeur-libraire du Parlement en 1689, qui allait permettre à l'entreprise familiale de se transmettre entre neuf représentants, jusqu'en 1827. Dans un contexte de carence en termes de nouveautés lucratives, ce titre fournit aux Giroud, tout au long de leur présence à Grenoble, l'assurance d'un travail régulier. L'étude d'Edmond Maignien sur les imprimeurs-libraires de la ville nous a permis de constater que peu d'imprimeurs bénéficiaient à cette époque d'une telle opportunité. En dehors de la famille Faure, qui possédait le titre d'imprimeur du roi et de l'évêque d'Embrun, le reste de la profession semblait être contrainte à limiter sa production, tant dans la quantité que dans le contenu.

Quatre femmes parmi les neufs représentants de cette famille se sont retrouvées à la tête de l'entreprise. L'imprimerie-librairie étant un milieu où ces dernières étaient particulièrement représentées, la famille Giroud ne dérogea pas à la règle. Le veuvage permettait en effet à bon nombre de ces femmes de prendre leur indépendance et parfois, dans le cas de Justine, d'élever l'affaire familiale à son plus haut niveau. De manière plus générale, les autres femmes sont peu visibles dans nos sources. Les quelques correspondances dont nous disposons entre Catherine-Justine et ses frères, nous ont donné un aperçu du rôle que pouvaient tenir ces femmes, à mi-chemin entre l'image d'une famille unie et l'implication dans les affaires familiales.

Quant à l'éducation des enfants Giroud, nous ne disposons pas d'information pour les filles, qui ne semblent toutefois pas laissées à l'abandon au vu notamment de la qualité graphique et orthographique des lettres de Catherine-Justine. Les garçons, au moins ceux de Justine et André, ont visiblement reçu une éducation de qualité, ce qui n'était pas le cas de tous les imprimeurs de la ville, et relative à l'art de l'imprimerie et de la librairie pour les aînés. Du compagnonnage, si nous ne connaissons pas le parcours de Jean-Louis-Antoine, celui de Gaspard et d'André fut assez ordinaire, se cantonnant principalement aux villes classiques de Paris et Lyon. En revanche, pour ce qui est de l'accès à la maîtrise et de l'insertion professionnelle des autres membres de la famille, il se pourrait que les réseaux familiaux aient facilité par moment les démarches, comme nous l'avons illustré avec le cas de Jean-Louis-Antoine mais aussi d'Alexandre-Benjamin, qui se démarqua de la vocation familiale par sa vie professionnelle, mais qui su vraisemblablement profiter du réseau de ses proches pour parvenir à ses fins.

Sans doute une des familles d'imprimeurs-libraires les plus aisées de la ville, leur richesse reste difficile à évaluer et trouve pour principal témoin leurs acquisitions immobilières et surtout terriennes. Si les Giroud devaient en grande partie leur capital à leur place au Parlement, les liens qu'ils ont ainsi pu tisser avec la noblesse de robe et les alliances habilement passées avec la bourgeoisie marchande et les hommes de loi du Parlement, ont également été un facteur d'enrichissement.

Dominant la plupart du temps la production imprimée de la ville, les Giroud, en dehors de quelques rares initiatives propres à chaque représentant, ne prenaient pas de grands risques éditoriaux. Se contentant la plupart du temps d'ouvrages de droit et de religion, peut-être le positionnement sur ce marché par rapport au lectorat grenoblois a-t-il été l'un des éléments essentiels de leur longévité, qui s'ébranla néanmoins au passage de la Révolution avec la chute du Parlement. Même pendant leur période de prospérité, les Giroud n'échappaient pas à la crise de l'imprimerie provinciale qui sévissait depuis le règne de Louis XIV. Ainsi, les Giroud devaient, comme tout imprimeur non parisien, pratiquer parallèlement une activité de librairie pour pallier au manque de nouveautés, littéraires principalement, qui composaient une grande part des bibliothèques grenobloises dont nous avons connaissance à ce jour. De manière générale, les parlementaires paraissent avoir occupé une place de choix dans la clientèle de notre lignée d'imprimeurs-libraires. Des deux fonds de librairie que nous avons eu l'opportunité de consulter, celui de Gaspard Giroud

semble témoigner de l'appropriation d'un marché très ciblé, celui des livres anciens voire rares, tandis que celui de Justine, s'il proposait des centres d'intérêt que l'on retrouvait chez Gaspard, était ouvert aux idées nouvelles du siècle des Lumières et destiné à un public plus large que les seuls bibliophiles. Le commerce légal ne fut toutefois pas la seule ressource de Justine Giroud, qui intégra une part de livres clandestins dans sa boutique.

Au terme de ce mémoire, nous serons donc parvenus à montrer la place centrale que surent occuper les Giroud pendant plus d'un siècle et demi au sein du paysage de l'imprimerie-librairie grenobloise. Malgré un contexte de rivalité entre les différents typographes de la ville, les Giroud parvinrent à se hisser au-dessus du lot et à s'enrichir considérablement. Si nous pouvons considérer que l'initiative d'Alexandre en 1689 pour obtenir la charge d'imprimeur-libraire du Parlement a été le point de départ de cette notoriété dépassant la seule ville de Grenoble pour atteindre le Dauphiné dans son ensemble, chacun des membres apporta sa pierre à l'entreprise Giroud, qui atteignit son paroxysme sous l'influence de Justine, en s'adaptant à toutes les formes de concurrence, tant interne qu'externe à la ville, quitte à tomber dans l'illégalité.

De ce point de vue, il serait intéressant de parvenir à répondre plus fermement à nos interrogations concernant le livre clandestin, tant dans les relations des Giroud, qui possédaient des attaches dans ce grand centre de la contrefaçon qu'était Avignon, que dans le contexte général grenoblois ou que ce soit au niveau des réseaux, des fournisseurs ou des consommateurs. Nous regrettons également de n'avoir pu mener une étude comparative plus poussée avec les autres imprimeurs-libraires de la ville, en particulier avec les Faure, leurs principaux concurrents, qui mériteraient à ce titre que l'on s'attarde sur leur parcours.

Sources

SOURCES MANUSCRITES

Archives départementales de l'Isère

Série B

13B542 : Inventaire après décès de Gaspard Giroud (1735-1736)

13B551 : Comptes de succession Gaspard Giroud (29 avril 1739)

Série C

2C511 : Rôle de capitation pour l'année 1740

2C512 : Rôle de capitation pour l'année 1742

2C520 : Rôle de capitation pour l'année 1757

2C531 : Rôle de capitation pour l'année 1770

2C532 : Rôle de capitation pour l'année 1772

2C533 : Rôle de capitation pour l'année 1773

2C534 : Rôle de capitation pour l'année 1783

Série E

2E280, f°396 : Enregistrement du contrat de mariage de Jean-François Champ et Catherine Giroud, passé le 21 décembre 1716 (14 janvier 1717)

3E1104/3, f°297 : Contrat de mariage d'André Giroud et Justine Souverant (17 août 1752)

ADI, 2E 1315, pièce 15, 1708, Affaire Petit.

Série J

J547 : Correspondance entre Faujas-St-Fond et les Giroud au sujet de l'impression de son *Histoire naturelle du Dauphiné* (7 juin 1781 – 8 février 1782).

Microfilms

1Mi306, Réponses de l'intendant Fontanieu aux lettres du chancelier (1737)

Collection numérique

9NUM1/AC185/115 : Registre d'état civil Grenoble / Saint-Louis, collection communale (1716-1719)

9NUM/5E186/20/5 : Registre d'état civil Grenoble / Saint-Hugues, collection départementale (1751-1754)

9NUM/5E186/23/4 : Registre d'état civil Grenoble / Saint-Louis, collection départementale (1752-1756)

9NUM2/AC185/119 : Registre d'état civil Grenoble / Saint-Louis, collection communale (1754-1756)

9NUM2/AC185/120 : Registre d'état civil Grenoble / Saint-Louis, collection communale (1761-1764)

9NUM1/AC185/122 : Registre d'état civil Grenoble / Saint-Louis, collection communale (1776-1779)

9NUM/AC185/64 : Registre d'état civil Grenoble / Saint-Hugues, collection communale (1778-1783)

Bibliothèque municipale de Grenoble

R 90 525 : Documents divers concernant la famille Giroud

SOURCES IMPRIMÉES

Dictionnaire universel françois et latin, dit de Trévoux, Nancy, Pierre Antoine, 1740, in folio.

Bibliographie

ARBOUR Roméo, *Dictionnaire des femmes libraires en France (1470-1870)*, Genève, Droz, 2003, 753 p.

BARBIER Frédéric, JURATIC Sabine, VARRY Dominique (dir.), *L'Europe et le livre. Réseaux et pratiques du négoce de librairie XVIe-XIXe siècles*, Paris, Klincksieck, 1996, 655 p.

BERGER Günter, « littérature et lecteurs à Grenoble aux XVIIe et XVIIIe siècles. Le public littéraire dans une capitale provinciale », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, numéro 33, janvier-mars 1986, pp. 114 à 132.

BOLLÈME Geneviève, ÉHRARD Jean, FURET François, et alii, *Livre et société dans la France du XVIIIe siècle*, 2 volumes, Paris-La Haye : Mouton et Cie, 1965.

BRUNET Jacques-Charles, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, Berlin, Fraenkel, 1921, 6 volumes.

CAYOL-GERIN Anne, CHAPPERT Marie-Thérèse, Grenoble, *Richesses Historiques du XVI^e au XVIII^e siècle*, Grenoble, Didier Richard, 1991, 94 p.

CHAGNY Robert, « Un Dauphinois chez les Quakers, Lettres d'Alexandre-Benjamin Giroud sur sa mission auprès de la Société de Pennsylvanie pour l'abolition de l'esclavage en 1797 », *Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, n°21, 2010, pp. 137-158.

CHAGNY Robert, « Voyage scientifique et politique coloniale : Alexandre-Benjamin Giroud, un ingénieur des mines à Saint-Domingue sous le Directoire », dans : BARLET, Philippe, BART Jean, VALIN, Claudy et al., *Circulation des hommes et des idées à l'époque révolutionnaire*, Paris, Éditions du CTHS, 2009, pp. 73-89.

CHAMPOLLION-FIGEAC A, *Chroniques dauphinoises et documents inédits relatifs au Dauphiné pendant la Révolution*, Tome 2, Première période historique Les États du Dauphiné et la Révolution 1788-1794, Grenoble, s. n., 1887, rééd., Marseille, Laffite reprints, 1973, 463p.

CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française*, tome 1 : *Le livre conquérant, Du Moyen Age au milieu du XVIIe siècle*, Paris, Promodis, 1982, rééd. Paris, Fayard, 1989, 793 p.

CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française*, tome 2 : *Le livre triomphant 1660-1830*, Paris, Promodis, 1984, rééd. Paris, Fayard, 1990, 909 p.

CHARTIER Roger, DESGRAVES Louis, DUREAU-LAPEYSSONNIE Jeanne-Marie et al., *Nouvelles études lyonnaises*, Genève-Paris, Droz, 1969, 250p.

CHOMEL Vital (dir.), *Histoire de Grenoble*, Toulouse, Édouard Privat, 1976, 466 p.

COMPARATO Guillaume, *Témoignages de la vie scientifique, culturelle et mondaine du Paris des Lumières, le voyage de Paris de Barthélémy Faujas de Saint-Fond entre 1782 et 1783*, Mémoire Histoire, Grenoble : Université Pierre Mendès France, 2011, 158 p.

CORNETTE Joël, « La révolution des objets. Le Paris des inventaires après décès (XVIIe-XVIIIe siècles) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 36, juillet-septembre 1989, pp. 476-486.

COULOMB Clarisse, *Les Pères de la patrie, La société parlementaire en Dauphiné au temps des Lumières*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006, 540 p.

DAL'ZOTTO Élodie, *Presse et Révolution française en Dauphiné, Étude de la presse dauphinoise au début de la Révolution française à travers la confrontation de deux périodiques grenoblois : les Affiches du Dauphiné et le Journal Patriotique de Grenoble, 1790-1792*, Mémoire Histoire, Grenoble : Université Pierre Mendès France, 2007, 114 p.

DORY C., « Almanachs dauphinois », *Petite revue des bibliophiles dauphinois*, n°5, deuxième série, tome II, 1928, pp. 77-134.

ÉBOLI Gilles, *Livres et lecteurs en Provence au XVIIIe siècle : autour des David, imprimeurs-libraires à Aix*, Méolans-Revel, Atelier Perrousseaux, 2008, 318 p.

FAVIER René, *Les villes du Dauphiné aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1993, 512 p.

FAYET Marie-Béatrice, *La librairie grenobloise au XVIIIe siècle*, Mémoire Histoire, Grenoble : Université Pierre Mendès France, p. 69.

FONT-RÉAULX J. (De), « Les Livres liturgiques du Viennois », *Petite revue des bibliophiles dauphinois*, n°3, deuxième série, tome III, 1931, pp. 117-134.

FOUCHÉ Pascal, PÉCHOIN Daniel, SCHUWER Philippe (dir.), *Dictionnaire encyclopédique du livre*, tome 1, Paris, éditions du Cercle de la Librairie, 2002, 900 p.

GARNOT Benoît, *Vivre en Bourgogne au XVIII^e siècle*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 1996, 352 p.

LANZA Janine, « Les veuves dans les corporations parisiennes au XVIIIe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2009/3 n° 56-3, p. 92-122.

LETONNELIER Gaston, « L'Imprimerie à Grenoble au commencement du XVIIIe siècle », *Petite revue des bibliophiles dauphinois*, n° 1, deuxième série, tome III, 1929, pp. 34-42.

LETONNELIER Gaston, « Le recueil Giroud », *Petite revue des bibliophiles dauphinois*, n° 1, deuxième série, tome III, 1929, pp. 43-48.

LIARDET Elsa, *Les imprimeurs et les libraires grenoblois après Nicolas, 1660-1750*, Mémoire Histoire, Grenoble : Université Pierre Mendès France, 2009.

LIARDET Elsa, *Le livre dans la société Grenobloise au XVIII^e siècle : Études des bibliothèques de particuliers au travers des inventaires et ventes après décès*, Mémoire Histoire, Grenoble : Université Pierre Mendès France, 2010, 120 p.

MACÉ Laurence, « Les premières censures romaines de Voltaire », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n°4, juillet-août 1998, pp. 531-551.

MAIGNIEN Edmond, *Bibliographie historique du Dauphiné pendant la Révolution française, de 1787 au 11 nivôse an XIV, 31 décembre 1805*, 3 tomes, Grenoble, Imprimerie Dauphinoise, 1891.

MAIGNIEN Edmond, *Les imprimeurs et les libraires à Grenoble du XV^e au XVIII^e siècle*, Grenoble, 1884, reprint, B. de Graaf (Nieuwkoop), 1969, 606 p.

MAIGNIEN Edmond, « Lettres inédites de Faujas Saint-Fond au Père Ducros (1781-1787) », *Petite revue des bibliophiles dauphinois*, n°14, tome III, janvier 1912, pp. 183-215.

MARIETTE-CLOT Catherine, ZANONE Damien (dir.), *La tradition des romans de femmes, XVIII^e-XIX^e siècles*, Paris, Honoré Champion éditeur, 2012, 453 p.

MARTIN Henri-Jean, LECOQ, Micheline, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, Genève, librairie Droz, 1977, 283 p.

MARTIN Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle*, 2 tomes, Genève, Droz, 1969, rééd., Genève, Droz, 1999.

MELLOT Jean-Dominique, *L'édition rouennaise et ses marchés (vers 1600 - vers 1730) : dynamisme provincial et centralisme parisien*, Paris, École des Chartes, 1998, 816 p.

MINVIELLE Stéphane, *La famille en France à l'époque moderne*, Paris, Armand Colin, 2010, 299 p.

MOULINAS René, *L'imprimerie, la librairie et la presse à Avignon au XVIII^e siècle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1974, 441 p.

PETIT Nicolas, *L'éphémère, l'occasionnel et le non livre à la bibliothèque Sainte-Geneviève, XV^e-XVIII^e siècles*, Paris, Klincksieck, 1997, 256 p.

PRUDHOMME Auguste, *Histoire de Grenoble*, Grenoble, Alexandre Gratier, 1888, reprint, Marseille, Laffitte reprints, 1995, 683 p.

QUÉNIART Jean, *L'imprimerie et la librairie à Rouen au XVIII^e siècle*, Paris, Klincksieck, 1969, 286 p.

ROCHE Daniel, *Histoire des choses banales, Naissance de la consommation, XVII^e – XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 1997, 329 p.

ROCHE Daniel, « « La Mémoire de la Mort » : recherche sur la place des arts de mourir dans la Librairie et la lecture en France aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 31^e année, n° 1, 1976, pp. 76-119.

SALAMAND Georges, « Alexandre Giroud, des mines de fer de Belledonne aux montagnes de Saint-Domingue », *Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné*, n° 4602, 16 novembre 2012, p. 35.

SGARD Jean (dir.), *Dictionnaire des journalistes*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1976, 380 p.

SGARD Jean (dir.), *Dictionnaire des journaux 1600-1789*, Paris, Universitas, 1991, 2 volumes.

VENTRE Madeleine, *L'imprimerie et la librairie en Languedoc au dernier siècle de l'Ancien Régime 1700-1789*, Paris-La Haye, Mouton & Co, 1958, 288 p.

Instruments de travail

BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, Presses universitaires de France, 2005.

DE BUJANDA Jesús M., *Index Librorum prohibitorum (1600-1966)*, Montréal-Genève, Médiaspaul-Droz, 2002, 980 p.

Sommaire

Remerciements.....	4
Introduction.....	5
PARTIE I – PARCOURS FAMILIAL ET PROFESSIONNEL D’UNE DYNASTIE D’IMPRIMEURS-LIBRAIRES (1663-1827)	9
CHAPITRE I – PRÉSENTATION GÉNÉRALE D’UNE LIGNÉE GRENOBLOISE.....	10
I – Les Giroud et l’imprimerie-librairie grenobloise.....	10
1 – <i>Le contexte de l’imprimerie-librairie à Grenoble au temps des Giroud.....</i>	<i>10</i>
2 – <i>Les Giroud au sein du paysage de l’imprimerie-librairie grenobloise.....</i>	<i>15</i>
3 – <i>Les Giroud imprimeurs-libraires du Parlement.....</i>	<i>18</i>
II – La place des femmes : un rôle conséquent pour la famille et pour l’entreprise....	21
1 – <i>Les veuves Giroud, d’Angélique à Marie-Louise-Euphrosine (v.1672-1827).....</i>	<i>22</i>
2 – <i>Les autres femmes, l’exemple de Catherine-Justine</i>	<i>24</i>
CHAPITRE II – DEVENIR IMPRIMEUR-LIBRAIRE : LE PARCOURS DES DIFFÉRENTS MEMBRES DE LA FAMILLE GIROUD.....	26
I – Education et apprentissage.....	26
1 – <i>Une éducation soignée pour les hommes ?</i>	<i>26</i>
2 – <i>L’apprentissage et le compagnonnage chez les Giroud, un circuit plutôt traditionnel.....</i>	<i>28</i>
II – L’accès à la maîtrise.....	29
1 – <i>Un accès difficile au temps de Gaspard.....</i>	<i>29</i>
2 – <i>Des démarches facilitées pour Jean-Louis-Antoine grâce au réseau familial ?</i>	<i>31</i>
III – Se démarquer de la vocation familiale : un parcours original, celui de Benjamin Giroud.....	33
1 – <i>Une ambition hésitante.....</i>	<i>34</i>
2 – <i>Le parcours d’un scientifique républicain, de Grenoble à Saint-Domingue (1783-1797)</i>	<i>35</i>
3 – <i>Une véritable démarcation ?</i>	

CHAPITRE III – APERÇU DU PATRIMOINE FINANCIER ET MATÉRIEL DE LA FAMILLE GIROUD.....	39
I – Tentative d'évaluation de la richesse des Giroud.....	39
1 – <i>Les finances</i>	39
2 – <i>La politique maritale de la famille Giroud : un facteur d'enrichissement et de réussite professionnelle ?</i>	43
II – Le patrimoine matériel des Giroud.....	47
1 – <i>Les possessions mobilières et immobilières</i>	47
2 – <i>Le matériel d'impression et de librairie</i>	52
PARTIE II – LA PRODUCTION IMPRIMÉE DE LA FAMILLE GIROUD.....	57
CHAPITRE I – L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION IMPRIMÉE AU FIL DES GÉNÉRATIONS, D'ALEXANDRE À JUSTINE ET FILS (1684-1797).....	58
I – Quantités et thématiques.....	59
1 – <i>Données générales</i>	59
2 – <i>Les thématiques : la prééminence des livres de religion et de droit</i>	62
3 – <i>La production post révolutionnaire, vers un déclin ?</i>	69
II – Quelle politique éditoriale ?	72
1 – <i>Stratégie éditoriale par rapport à la concurrence</i>	72
2 – <i>Positionnement par rapport au lectorat grenoblois</i>	77
3 – <i>Le choix du prote : Une volonté de produire des ouvrages de qualité ?</i>	81
CHAPITRE II – ÉTUDES DE CAS.....	84
I – Les publications spécialisées.....	84
1 – <i>Les impressions pour le Parlement</i>	84
2 – <i>Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné, l'œuvre de Justine Giroud</i>	89
II – Confrontation de deux éditions aux enjeux divergents.....	92
1 – <i>Les livres liturgiques du diocèse de Vienne 1782-1784</i>	92
2 – <i>L'Histoire naturelle du Dauphiné 1780-1781 : la genèse de l'ouvrage</i>	94
3 – <i>L'Histoire naturelle du Dauphiné 1780-1781 : l'évolution du projet et des relations entre l'auteur et l'imprimeur</i>	98
PARTIE III – LE COMMERCE DE LIBRAIRIE GIROUD.....	102
CHAPITRE I – LA LIBRAIRIE DE GASPARD GIROUD ET SON TEMPS.....	103
I – État de la librairie de Gaspard en 1735.....	104
1 – <i>Données générales</i>	104
2 – <i>Une spécialisation dans le livre ancien ?</i>	106

II – Un fond de librairie dominé par les belles lettres, la religion et l’histoire.....	108
1 – <i>La religion</i>	108
2 – <i>Les belles lettres, la scolarité d’abord</i>	110
3 – <i>L’histoire, une invitation au voyage</i>	115
III – Les sciences et le droit, en marge de l’inventaire.....	120
1 – <i>Une curiosité variée pour les sciences et arts</i>	120
2 – <i>Le droit dans la librairie de Gaspard, une faiblesse contrebalancée par le poids des impressions</i>	122
CHAPITRE II – LA LIBRAIRIE DE JUSTINE GIROUD EN 1782	127
I – Une librairie ouverte aux idées du siècle malgré des opinions monarchistes.....	127
1 – <i>Vision d’ensemble de la librairie de Justine</i>	127
2 – <i>Étude d’un échantillon : les livres en blanc</i>	129
II – L’organisation commerciale.....	132
1 – <i>Les relations professionnelles et la clientèle</i>	132
2 – <i>Une place au sein d’un réseau de contrefaçon ?</i>	135
Conclusion.....	138
Sources.....	141
Bibliographie.....	143
Sommaire.....	147

Résumé

De 1663 à 1827, Grenoble connut la présence de ce qui fut l'une des plus grandes dynasties d'imprimeurs-libraires de la ville : les Giroud. Issus, d'une famille de libraires lyonnaise, pas moins de neuf représentants de la famille, dont quatre femmes, se succédèrent à la tête de la maison Giroud. Si la pérennité de cette dynastie à Grenoble dut beaucoup à leur charge d'imprimeurs-libraires du Parlement du Dauphiné obtenue en 1689, chacun des membres de la famille contribua à sa manière à faire de celle-ci une entreprise durable. L'historiographie montre un déclin de l'imprimerie-librairie provinciale au XVIII^e siècle et les études menées antérieurement sur l'imprimerie à Grenoble s'accordent sur l'atmosphère de rivalité qui régnait au temps des Giroud. Dans un tel contexte, l'étude, ici menée, dans la lignée de celle d'Henri-Jean Martin sur les registres du libraire Nicolas et basée sur des sources variées allant de la correspondance à l'inventaire après décès, confirme les rivalités mais nuance le déclin, en proposant de revenir sur les divers facteurs à l'origine d'une si grande longévité. Quelles ont été les solutions des Giroud pour faire face à la concurrence ? Ont-ils tiré parti de leur position d'imprimeurs-libraires du Parlement pour leurs activités commerciales et d'imprimeurs ou pour essayer de s'élever socialement ? Le passage de la Révolution a-t-il été un facteur de déclin lié à la chute du pouvoir royal ? Telles ont été les questions fondamentales qui ont guidé notre recherche. La monographie ainsi établie vise à une meilleure compréhension du milieu des professionnels du livre en province au siècle des Lumières.

Mots clés

Imprimerie, Grenoble, Parlement, Giroud, Contrefaçon, Livre interdit, Librairie

Summary

Since 1663 to 1827 in Grenoble, lived one of most important family of printers and booksellers, the Giroud family. From a Lyonnais bookseller family, not less than nine members of the family, which four women, followed each other at the head of the house of Giroud. If the Giroud's perenity in Grenoble owed to their printer and bookseller job of Parliament of Dauphiné since 1689, all the family's members contributed to enduring company. The historian showed a decline of printing and bookstore provincial in the XVIIIth century and studies led earlier to the printing in Grenoble is agree with the feeling of rivalries preveling at the age of Giroud. In this context, the study conducted, in the line by Henri-Jean Martin of Nicolas bookstore's registers and based on various varitys go to the correspondence at the inventory after decease confirms rivalries but nuance the decline. This study go bake over the elements at the origin of their big longevity. What was their solutions to face the competition ? Had they benefite of their Parliamant's job for their activities of printers and booksellers to climb the social ladder ? Had their buisness decline after the French Revolution ? That are the questions approached in this study, to have a better understanding of the printing's and bookstore's environment at the Enlightenment century.

Key words

Printing, Grenoble, Parliament, Giroud, Bookstore, prohibited book, Counterfeiting